

Commune de Belmont-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION 2004



Vue d'avion du Domaine des Bas-Monts – Photo offerte par Schneider Paysages

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5	<i>Affaires régionales</i>	<i>15</i>
Vacations	6	<i>Commissions et Groupes</i>	<i>15</i>
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2004.....	7	La commission "Toxicomanie"	15
<i>Informations – Médias électroniques.....</i>	<i>7</i>	La commission "Formation et Emploi des Jeunes"	16
CCAR.....	7	La commission "Petite Enfance"	16
<i>Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises</i>	<i>7</i>	La commission "Transports"	16
Divers.....	8	La Commission "Activités sportives"	17
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES - TL	9	Commission "Financement régional"	17
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	9	Commission "Aménagement du Territoire"	17
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité </i>	<i>9</i>	Commission « Fluides et énergie ».....	17
<i>Entreprises.....</i>	<i>9</i>	<i>Démarches d'agglomération.....</i>	<i>17</i>
<i>Contrôle des habitants.....</i>	<i>9</i>	Projet – pilote et projet d'agglomération.....	17
<i>Réception des nouveaux habitants.....</i>	<i>10</i>	Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	18
<i>Archives</i>	<i>10</i>	<i>Promotion économique régionale.....</i>	<i>18</i>
PERSONNEL.....	10	Activités régulières.....	18
<i>Arrivées – Départs.....</i>	<i>10</i>	Activités ponctuelles	18
<i>Services</i>	<i>10</i>	Conclusions de Lausanne Région	19
Administration générale	10	CONCLUSION	19
Bourse communale.....	10	FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES	20
Police municipale.....	10	FINANCES ET COMPTABILITÉ	20
Service technique	10	<i>Travaux effectués</i>	<i>20</i>
Service de conciergerie	11	<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	<i>20</i>
Services industriels.....	11	Achats.....	20
Services extérieurs	11	Vente	20
Service de piquet des S.I.....	11	<i>Divers.....</i>	<i>20</i>
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers).....	11	DOMAINES.....	21
Apprenti(e)s	11	<i>Domaine des Bas-Monts</i>	<i>21</i>
Coordination de sécurité.....	11	Travaux.....	21
<i>Service du personnel.....</i>	<i>11</i>	Glissement des Bas-Monts	21
Gestion du personnel.....	12	Location du refuge	21
Gestion du personnel - Tableau.....	12	BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	21
Formation continue	13	Ancien collège	21
Divers.....	13	Auberge, Maison Pasche, Grande Salle.....	22
Sociétés et associations locales	13	Centre administratif communal	22
Stands de tir de Volson (Pully)	13	Conciergerie	22
Transports publics.....	14	FORÊTS.....	22
<i>Place de rebroussement « En Converney » - ligne tl N° 47.....</i>	<i>14</i>	<i>Rapport d'activité</i>	<i>22</i>
<i>Projet de ligne de bus tl par la Route du Burennoz.....</i>	<i>14</i>	<i>Bostryche</i>	<i>22</i>
Lausanne Région (ex COREL).....	15	<i>Autres travaux.....</i>	<i>22</i>
<i>Rapport d'activités 2004</i>	<i>15</i>	<i>Certification des bois</i>	<i>23</i>
		<i>Refuges.....</i>	<i>23</i>
		VIGNES.....	23
		<i>Rapport d'activité</i>	<i>23</i>
		<i>Remarques sur notre production</i>	<i>23</i>
		Production de la récolte 2003 (comptes 2004) ..	23
		Production de la récolte 2004	23
		<i>Rapport sur l'exploitation 2004</i>	<i>23</i>
		Comptes 2004	24

ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (Protection civile, Police, SDIS)25

ÉCOLES25

Préambule.....25

Commission scolaire.....25

*Services offerts et activités organisées par
l'établissement intercommunal*25

Écoles primaires27

Organisation sur place.....28

Personnel enseignant28

Effectifs28

Devoirs surveillés.....29

Activités locales29

Service de santé.....29

Mobilier et équipements.....29

Transports scolaires29

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....29

Personnel.....30

Activités30

Fréquentation.....30

Écoles secondaires.....31

Direction31

Effectifs31

Activités particulières31

Ecole de musique de Pully (EMP)32

TEMPLE ET CULTES32

Paroisse protestante.....32

Convention.....32

Temple.....32

Institutions.....32

Organisation interne33

Animations33

Concerts de Belmont33

Paroisse catholique33

Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....33

Organisation33

*Paroisse de langue allemande de Villamont à
Lausanne*33

SÉCURITÉ33

Police33

Police 2000 et régionalisation de la police.....33

Commission de police.....34

Interventions34

Circulation.....35

Zones 30 km/h35

Stationnement.....35

Signalisation35

Police administrative.....35

Cimetières et inhumations35

Taxis35

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)36

Commission du feu36

Collaboration intercommunale36

État-major36

Organisation interne36

Effectifs37

Formation.....37

Exercices37

Interventions37

Autres activités du Corps37

Keso.....38

Porteurs38

Chauffeurs39

Officier technique39

Matériel39

Protection civile39

Introduction39

Autorités.....39

Organisation interne39

Cours et exercices40

Formation des officiers.....40

Constructions existantes et abris publics41

Contrôles d'abris – location des locaux et
véhicules.....41

Conclusion du rapport PCi.....41

CONCLUSION41

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 42

PRÉAMBULE42

Généralités.....42

Bureau technique.....42

SERVICES INDUSTRIELS42

Service de l'électricité42

Rupture d'approvisionnement42

Service de contrôle42

Facturation S.I.43

Libéralisation du marché de l'électricité43

Groupe de travail Harmonie (GT)43

Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont44

Service des eaux44

Fuites45

STAP - Station de pompage du chemin de la
Mouette.....45

SIGIP46

TRAVAUX PUBLICS46

Place du village.....46

Chemin des Ecaravez.....46

STAP-Mouette-Chatruffe46

Place de jeux en face de l'Eglise46

*Route de la Louche tronçon inférieur 2^{ème} étape
– Préavis 06/2004*.....46

Abri bus de l'arrêt du Blessoney47

Place de rebroussement «tl»47

<i>Réseau routier</i>	47	<i>Antennes de télécommunications</i>	58
Entretien des routes.....	47	<i>Economies d'énergie</i>	58
Route d'Arnier.....	47	<i>Commission de salubrité</i>	58
Elagage Route du Signal	47	<i>Carte de gestion des zones instables</i>	59
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT		URBANISME	59
.....	47	<i>Plan de quartier Burenos-Malavaux</i>	59
<i>Voirie</i>	47	<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »</i> ..	59
Remplacement véhicule	47	<i>Projet de modification du Plan de quartier</i> <i>« Signal de Belmont »</i>	59
GEDREL SA	47	<i>Nouveau plan de quartier « En Arnier II »</i>	59
Campagne de sensibilisation.....	47	<i>Plan de classement des arbres</i>	60
Sensibilisation dans les écoles	48	<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	60
<i>Déchets ménagers</i>	48	<i>Commission municipale d'urbanisme - CMU</i> ..	60
Moloks	48	<i>Préavis N° 9/2003</i>	60
Ramassage des piles usagées	48	Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--	60
Déchets encombrants.....	48	OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL	61
<i>Verre</i>	48	<i>Personnel</i>	61
<i>Papier</i>	48	<i>Rapport de l'Office régional de placement de</i> <i>Pully (ORP)</i>	61
<i>Compostière intercommunale "La Coulette"</i> ..	49	<i>Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide</i> <i>sociale vaudoise (ASV)</i>	61
Statistique	49	AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (ACAS)	62
<i>Total des déchets par habitant</i>	49	<i>Activité</i>	62
<i>Déchets spéciaux</i>	49	<i>Travaux effectués</i>	62
<i>Consultation sur la plan des mesures Opair</i> <i>2004</i>	50	PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE	63
ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS	50	Travaux effectués	63
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	50	Commission sociale	63
<i>Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)</i> .	51	Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile	63
<i>Collecteurs</i>	52	Régionalisation de l'action sociale (RAS)	63
Rte du Burenos / Ch. de la Rouvène	52	Accueil de la petite enfance	64
Regards sur chambres de visite	52	Forum Social régional.....	66
Collecteurs Flonzel / Chemin des Pralets	52	ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT	66
ESPACES VERTS	52	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont	66
<i>SOCOSEV</i>	53	Association de l'entraide familiale	66
POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES	54	NONAGÉNAIRES	66
POLICE DES CONSTRUCTIONS	54	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE .	67
Enquêtes, délivrances de permis, projets	55	CONCLUSION	67
Facturation pour délivrance des permis.....	55	CONCLUSIONS	68
Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis.....	55	Annexe N°1	69
<i>Service technique</i>	55	Annexe N°2	71
<i>Service de contrôle des citernes</i>	55	Annexe N°3	73
<i>Surveillance des chantiers (installation et</i> <i>échafaudages)</i>	56		
Extrait des statistiques du logement	56		
<i>Tribunal administratif (TA)</i>	56		
<i>Projets ou constructions en cours</i>	56		
Zone du Bourg	56		
Zone de villas.....	56		
Aperçu de l'état d'équipement (AEE).....	58		
Plan de quartier "En Arnier"	58		
Autres plans de quartiers légalisés	58		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2004

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2004.

Pour la bonne forme, nous rappelons, ci-après, la répartition des dicastères qui règlent l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale - Personnel - Activités culturelles - TL**

M. Gustave MUHEIM, syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert MOSER, municipal

3. **Écoles - Temple et cultes - Sécurité (protection civile, police, SDIS)**

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, municipal (jusqu'au 31.10.2004)

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe MICHELET, municipal

5. **Police des constructions - Urbanisme - Office communal du travail - Oeuvres sociales**

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 43 reprises durant l'exercice 2004. A l'occasion de ces séances, 1243 objets ont été traités (1282 en 2003). Ces objets ont généré 1021 décisions (999 en 2003).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 11 par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2004 :

- Convention financière, Paroisse Belmont-Lutry.
- Convention Transport Handicap Vaud.
- Incivilités sur le domaine public.
- Liaisons tl Nord/Sud.
- Modérateurs de trafic et aménagements divers dans les futures zones 30 km/h.
- P.Q. du Signal, demande de révision du plan légalisé.
- Parcelle N° 140 « Burenos-Malavaux », projets de vente et de construction.
- Place de rebroussement tl « En Converney », procédure judiciaire, suite et fin, et début des travaux.
- Plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions, travaux de révision.
- Projet d'élargissement tronçon inférieur du chemin des Ecaravez, suite et fin.
- Projet de modification du P.Q. Arnier II, ex secteur « En Terrasses », suite.
- Projet de PPA, Coin d'En Haut, parcelle privée, suite + avant-projet de garage souterrain à usage mixte.
- Projet de révision des péréquations financières entre les communes.
- Projets de découpage des futurs districts.
- Projet de regroupement des agences communales d'assurances sociales (ACAS).
- Réorganisation du Service technique.
- Services Industriels : avenir de notre réseau électrique et fin des 1^{ères} négociations tarifaires.
- Toiture du bâtiment administratif.
- Transports Est lausannois.
- Véhicules des services extérieurs.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2004. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2002 et 2003.

	Politique	Gestion	SDIS	S. I.	PGA	A refacturer	Total 2004	Total 2003	Total 2002
Muheim G.	301.50	1198.00	0	45.50	14.00	62.50	1'621.50	1'551.50	1'357.00
Brughera H.	269.00	1211.50	0	0	55.50	0	1'536.00	1'376.00	1'182.50
Moser G.	171.50	518.50	0	0	0	0	690.00	717.00	670.00
Perret-Gentil J.-C. * (10 mois)	171.50	300.50	39.00	0	4	14	529.00	699.50	647.50
Michelet Ph.	300.50	595.50	0	172.50	14.00	0	1'082.50		
Divers	0	15.00	0	0	0	0	15.00	0	78.50
Total	1'214.00	3'839.00	39.00	218.00	87.50	76.50	5'474.00	5'132.00	5'243.50

Les heures mentionnées sous "S.I." sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les mentionnées sous divers en 2004 concernent M. Jean-Pierre Vallotton, pour la préparation de son rapport de gestion 2003.

Les montants refacturés concernent :TL, Commission de gestion des emplois temporaires subventionnés et Commission promotion économique de Lausanne Région.

** M. J.-C. Perret-Gentil a mis un terme à son mandat le 31 octobre 2004. Son remplacement du 1^{er} novembre au 31 décembre 2004 a été assuré par M. G. Muheim.*



Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2004

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Groupement des Syndics de l'Est
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Comité faïtier système informatique
- Sociétés locales et sportives
- Passeport-vacances
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- CIGM
- Transports publics

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

- RAS – Présidente comité directeur (Régionalisation de l'action sociale)
- Commission d'hygiène et de salubrité
- Commission sociale
- Commission d'enquête AVS
- APROMAD - Présidente comité
- Fondation pour la garde médicale

M. Gilbert MOSER, Municipal

- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- RAS (délégué assemblée générale)
- APROMAD (délégué assemblée générale)
- Lausanne Région (Commission financement régional)

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal (jusqu'au 31 octobre 2004)

- Commission scolaire
- Ecole de musique de Pully
- La Passade
- Paroisse et concerts de Belmont
- Lausanne Région (correspondant économique)
- Association des syndics et municipaux de police
- Commission de police
- Conférence des directeurs de police
- Commission du feu
- Comité directeur ORPC LAUSANNE-EST (Protection civile)

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)

Informations – Médias électroniques

Suite à une forte surcharge de travail des membres de la Municipalité, la publication de la Passade annuelle, prévue pour la fin de l'année 2004, a été reportée au printemps 2005.

Par contre, notre nouveau site Internet www.belmont.ch, pour lequel le crédit a été accordé le 26 juin 2003 (Préavis N° 8/2003), a été mis en ligne à la fin de l'été. Entièrement réalisé par notre secrétaire municipale, notre site répond aujourd'hui à la plupart des attentes exprimées par les utilisateurs de la Toile. Reste à le compléter avec les archives ludiques de la Commune, établies ces dernières années par notre ancien Webmaster, M. Ch. Sturny. Merci à Mlle Fogoz pour les 9 mois (en 300 heures) consacrés à la (re)naissance de notre carte de visite virtuelle.

CCAR

Invitée en juin par la Municipalité, la Commission consultative des affaires régionales a reçu une première information sur l'avancement des réflexions municipales et intercommunales (avec Paudex et Pully) concernant le SIGIP (Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully). Ce dossier fera l'objet d'un préavis au Conseil communal, en principe courant 2005.

Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises

Suite à la décision municipale de ne pas proposer au Conseil communal de se porter acquéreur des parcelles citées en titre, et ce pour les motifs exposés dans le rapport de gestion 2003, les engagements financiers pour les travaux urgents doivent être amortis.

Dès lors, le montant de Fr. 95'860.30, inscrit au bilan sur le compte d'attente N° 9170.16 sera comptabilisé en amortissement intégral au 31.12.2004.

Divers

La visite annuelle de contrôle de **M. le Préfet du district de Lausanne** n'a donné lieu à aucune remarque, s'agissant tant du travail de l'administration que de celui des autorités. A nouveau, la mention d'exemplarité de notre fonctionnement a été relevée.

Les années se suivent et se ressemblent : après le départ de **M. Jean-Pierre Vallotton**, qui avait décidé en 2003 de mettre un terme prématuré à son mandat de municipal, nous avons dû prendre congé le 31 octobre 2004 de **M. Jean-Claude Perret-Gentil**, appelé à de nouvelles responsabilités dans le cadre de ses activités économiques. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle vie professionnelle. En attendant l'arrivée au 1.1.2005 de la nouvelle municipale, Mme Catherine Schiesser, le syndic a provisoirement revêtu son ancien costume de municipal de police et des écoles.

La Municipalité



2004

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES - TL

M. Gustave MUHEIM, Syndic

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Documents divers établis par le Greffe municipal		
	2003	2004
· actes d'origine * ¹	24	16
· actes de mœurs	11	12
· déclarations de domicile	426	392
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	243	65
· lettres (autres correspondances en sus) * ²	2495	2541

*¹ depuis le 1^{er} octobre 2004, la gestion des actes d'origine a été reprise par l'Etat civil de Lausanne, les 16 actes délivrés l'ont été jusqu'au 30 septembre 2004.

*² Dès 2004, les correspondances de la Bourse communale sont séparées. Vous les trouverez dans le tableau figurant sous chapitre « Finances ».

Entreprises

Au 31 décembre 2004, le registre communal comprenait 89 entreprises (79 en 2003). Il s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de collaborateurs restreint. Les mutations intervenant en cours d'exercice concernent principalement des personnes exerçant une activité professionnelle indépendante à domicile. (Réception de nos entreprises: voir sous chapitre Lausanne Région, promotion économique régionale, activités ponctuelles).

Contrôle des habitants

La population était de 2'779 habitants au 31.12.2004. L'augmentation est de 14 personnes.

La population résidente, le nombre des ménages et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-contre.

	2003	2004
· Population résidente	2765	2779
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés *	205	* 153
· Permis « frontaliers »	0	0

* moins de permis renouvelés vu que pour les personnes de la CEE/AELE les échéances de permis ont passé respectivement pour les permis B et C d'une année et trois ans, à 5 ans.

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
1999	306	39	213	9	519
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708

· Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis A en B et de B en C.

· Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C

Répartition de la population			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
1999	405	1922	2327
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation rassemble environ 40 % des personnes invitées. En 2004, c'est au son des instruments de notre fanfare l'Avenir que les nouveaux habitants ont été accueillis, complété par le diaporama sans cesse renouvelé de notre ancien municipal Marcel Burnier. Qu'il en soit ici à nouveau remercié.

Archives

Depuis 1993, notre ancien secrétaire municipal, M. Émile Pichard, consacre une partie de son temps de retraité à la gestion de nos archives. En 2004, Milon aura travaillé 211 heures pour assurer la pérennité de nos actes administratifs.

PERSONNEL

Arrivées – Départs

29 février	Départ de Mme Lenoir
3 mai	M. Markides, intendant du refuge, cesse cette activité accessoire pour raison professionnelle
1 ^{er} juin	M. Amaudruz est engagé pour remplacer M. Markides
2 juillet	Mlle Blanc (UAPE) nous quitte pour faire une nouvelle formation
23 août	Engagement de Mlle Margot pour remplacer Mlle Blanc
1 ^{er} octobre	Engagement de M. Gamboni comme responsable de la Police des constructions

31 octobre	M. Derouand : fin de contrat en raison du retour à 100% de M. Tschabold
1 ^{er} novembre	M. Derouand est engagé jusqu'au 31 décembre à 50% pour donner un coup de main aux Services Industriels
3 novembre	M. Amaudruz démissionne de sa fonction d'intendant du refuge; il est remplacé par M. Derouand
15 novembre	Engagement de Mme Sonia Pascarella comme secrétaire réceptionniste à 50%

Services

Administration générale

Mlle Nicolier est, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, au bénéfice d'une rente A.I. à 50 %. Les nouvelles tâches qui lui sont confiées concernent essentiellement la gestion des locations de la Grande Salle et du Refuge des Bas-Monts.

Mme Sonia Pascarella est entrée en fonction le 15 novembre comme secrétaire-réceptionniste à 50%. Elle partagera son temps avec le Service technique. Une nouvelle répartition des tâches a été mise en place.

Bourse communale

Mme Jan, après avoir envisagé une retraite anticipée de quelques mois, a décidé de rester au service de notre commune jusqu'au terme légal, soit le 31 janvier 2006. Considérant les heures à rendre et le solde de vacances, notre boursière cessera son activité fin octobre 2005. Le poste fera l'objet d'une mise au concours début 2005, avec entrée en fonction au 1^{er} septembre 2005.

Police municipale

Rien à signaler.

Service technique

Ce service a particulièrement souffert d'un manque de personnel depuis l'automne 2003 en raison de l'arrêt pour maladie de Mme Lenoir, puis de son départ. Le 1^{er} octobre, M. Gamboni a commencé son travail de responsable de la police des constructions, et une fois formé, il sera apte à décharger le service et notre Conseillère municipale, H. Brughera.

En complément, Mme Pascarella a débuté le 15 novembre, partageant son activité à mi-temps avec le secrétariat de l'administration.

Les nouveaux bureaux du service technique sont opérationnels depuis juillet 2004, au rez du bâtiment administratif.

Service de conciergerie

Le retour partiel, puis total, de M. Tschabold a eu comme incidence la fin de l'engagement de M. Derouand qui le remplaçait (clause prévue dans le contrat de travail). Cette aide a été très appréciée et a permis de maintenir un service efficace.

M. Amaudruz a été engagé au mois de juin comme intendant du refuge en remplacement de M. Markides. M. Amaudruz nous a quitté au début novembre suite à la réorganisation du service pour le refuge.

Services industriels

M. Derouand a été engagé du 1^{er} novembre au 31 décembre, à 50%, pour assister notre préposé dans le remplacement de compteurs électriques. Ceux-ci font l'objet d'une révision périodique, conformément aux dispositions légales. Au vu de la multitude de chantiers sur notre territoire, la tâche précitée avait pris un retard que nous nous devons de combler sans délai.

Services extérieurs

Avec l'arrivée de Dominique Gamboni au service technique, notre technicien communal Gilles Warnery disposera du temps nécessaire pour assister nos collaborateurs sur le terrain.

Service de piquet des S.I.

Le système établi depuis des années a fait l'objet d'une analyse approfondie de son fonctionnement. Après discussion avec les personnes concernées, le modèle existant a été modifié, s'agissant des piquets les jours fériés, les autres dispositions restant inchangées.

UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

Mlle Blanc nous a quitté à la fin de l'année scolaire 2003-2004 pour réorienter sa carrière. Pour la remplacer, nous avons engagé Mlle Margot, à 40%, dès le 23 août. Comme auparavant, une bonne entente règne dans ce service.

Pour mémoire, la responsabilité de l'UAPE est assurée par Mme Ben Fahdilah, à notre entière satisfaction.

Apprenti(e)s

Maria Russo a entamé sa troisième et dernière année d'apprentissage qui s'achèvera en été 2005. Nous avons mis au concours un poste d'apprenti(e) de commerce pour août 2005.

Après le stage effectué par trois candidats, et au vu de l'excellente impression qui en a résulté, la Municipalité a décidé d'étendre à 2 le nombre de nouveaux apprentis, répondant ainsi au vœu exprimé par la Commission de gestion, exercice 2003. Nos deux futurs apprentis sont domiciliés à Belmont.

Coordination de sécurité

Suite à la visite des inspecteurs de la SUVA en novembre 2003, une bonne partie des mesures recommandées ont été exécutées. La surcharge de travail de nos Services Industriels leur a fait prendre un peu de retard, qui sera comblé en 2005.

L'accent a également été porté sur la protection personnelle du travailleur, par l'acquisition de matériel de protection adéquat.

Service du personnel

M. Albert Grand, chef de notre police municipale, est aussi notre responsable des ressources humaines (RRH).

L'activité 2004 a été intense, en raison de la mise au concours de plusieurs postes à repourvoir soit :

- Responsable de la Police des constructions à 100%
- Educatrice de la petite enfance (UAPE) à 40%
- Intendant du refuge temps partiel
- Secrétaire-réceptionniste 50%
- Apprenti(e) de commerce (dans une faible mesure).

La nouvelle répartition des tâches pour les services extérieurs « voirie et espaces verts », établie en juin 2003, porte ses fruits.

M. Grand a suivi un cours au Centre patronal, traitant de la gestion des contrats de travail. Il a également répondu à une trentaine d'offres spontanées.

Le temps consacré à la gestion du tableau des absences et la tenue à jour des feuilles mensuelles de travail occupe une bonne partie du mandat. La tâche de RRH a représenté, en 2004, le 34% du temps de travail.

Gestion du personnel

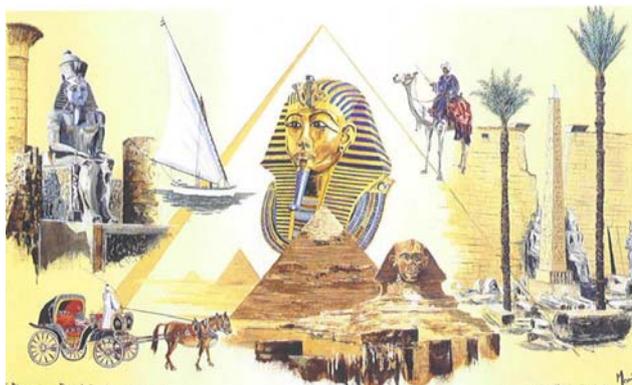
Les jours d'accident sont toujours élevés car M. Tschabold n'a pu reprendre son travail que le 1^{er} septembre à 50% puis à 100% le 1^{er} octobre (arrêt de travail dès le 02.08.03). 177 jours « accident » sont à son actif sur un total de 200,5 jours.

Absences : selon la SUVA, "les salariés sont absents environ 8 jours par an en moyenne". Belmont = 8.7 par employé pour cette année (accident de M. Tschabold).

Les heures supplémentaires sont en diminution. Solde des heures à restituer au 31 décembre 2004 : 771,75 heures contre 985.25 en 2003.

Vacances : chaque collaborateur a fait un effort pour prendre la totalité, ou presque, des jours auxquels il a droit.

Solde des vacances : durant la dernière semaine de l'année, les bureaux et ateliers sont fermés. Cette situation a largement contribué à réduire les jours de vacances en souffrance (48,75 j. contre 74 j. en 2003).



Vœu du personnel : une sortie en Egypte pour pouvoir partager la passion du Syndic et de quelques autres ! A bon entendeur !

Gestion du personnel - Tableau

		2001	2002	2003	2004
Nbre de personnes au 31.12	100%	15	13	14	15
	80%	2	2	2	1
	70%	1	1	1.25	1
	60%	0	0	1	1
	50%	1	1	1.75	2
	40%	0	0	0	1
En apprentissage		2	2	1.5	1
Contrat privé à temps réduit		4	4	8	7
Statistiques		2001	2002	2003	2004
Nbre total de jours de travail (253 = 2004)		4324.00	3963.00	4437.00	4438.00
Absences	maladie	315.50	*1 93.50	112.00	96.50
	accident	38.00	12.00	124.25	*2 200.50
	maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
	militaire - PCi	26.00	20.75	11.00	8.50
	formation prof.	29.50	20.75	25.25	17.50
	autres motifs	61.50	12.50	7.25	0.00
	vacances	463.50	404.00	483.00	476.50
Jours effectifs de travail		3390.00	3399.50	3674.25	3638.50
	soit en %	78.4	85.78	82.81	81.98
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50

*1 non compris M. A. Mottiez (salaire pris en charge par l'assurance perte de gain)

*2 D. Tschabold arrêté 177 jours pour accident

Formation continue

En collaboration avec les communes de Pully et de Paudex, un modèle de formation continue « E-learning » a été mis en place pour le personnel appelé à travailler avec les différents programmes de bureautique.

Notre secrétaire municipale, Mlle Isabelle Fogoz, suit quant à elle une formation continue en gestion publique, organisée par le CEP-HEV, sous la houlette de M. Perret-Gentil.

Divers

Après présentation du projet par les instances dirigeantes de la caisse de pension CIP, notre personnel a accepté de voir sa cotisation passer de 8 à 9 %, alors que celle de l'employeur est réduite de 16 à 15 %.

Cette mesure, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005 offre une meilleure attribution au compte individuel des employés, qui passe de 16 à 18 %.

Pour de multiples raisons, la révision du Règlement pour le personnel communal a été suspendue en 2004. L'objectif reste de présenter le préavis au Conseil en 2005, pour une application dès 2006.

En 2004, nous avons fêté les 20 premières années de bons et loyaux services de notre préposé au service électrique, Robert Zanchetta.

En conclusion, un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec, à l'esprit, la notion de service au public !

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe N°1 (page 69).

Sociétés et associations locales

Nous avons organisé pour la première fois une séance de coordination avec toutes nos sociétés et associations locales, s'agissant de l'utilisation de nos infrastructures pour leurs multiples activités. Au vu du succès rencontré, ce type de séance sera reconduit à l'avenir.

Comme à leur habitude, plusieurs de nos sociétés et associations locales nous ont offert de splendides moments de convivialité tout au long de l'année. Qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Quant à la Fête Nationale, elle s'est déroulée pour la première fois sur la partie supérieure du Domaine des Bas-Monts. Pilotée de main de maître par « nos pompiers », cette manifestation a vu défiler la foule des grands jours. Pour clore la soirée, la Société de développement a offert un superbe feu d'artifice (une première à Belmont). Merci aux organisateurs pour l'édition 2005 à venir, qui fera briller à nouveau les yeux des petits et des grands.

Nos footballeurs locaux en herbe (Juniors F) jouent aussi depuis septembre 2004 sur notre terrain d'En Arnier, sous la houlette de M. Alain Cordey et de M. Daniel Brunner de Belmont. La gestion de ces activités reste sous la main experte du Pully Football. Le succès est au rendez-vous.

Stands de tir de Volson (Pully)

Les sociétés de tir de Pully et de Belmont ont été invitées à une séance d'information, organisée par le Service des Domaines de la Ville de Pully, concernant les futurs travaux à entreprendre pour achever l'assainissement du stand. En fonction des besoins financiers (en cours d'identification), un préavis sera établi par la commune siège en automne 2005 puis présenté aux Conseils communaux de Pully et Belmont.



Transports publics

Place de rebroussement « En Converney » - ligne tl N° 47

A nouveau, ce (malheureux) dossier a largement occupé la Municipalité, tout au long de l'exercice 2004.

Mais comme dit l'adage : tout vient à point à qui sait attendre. En effet, après avoir perdu devant le Tribunal administratif, le recourant a ouvert une nouvelle action auprès du Tribunal fédéral. Notre Haute Cour de Justice a rendu son verdict à la veille de Noël, donc en moins de 100 jours, ce qui a conforté la Municipalité dans sa décision prise en novembre d'entreprendre les travaux sans tarder. Dès lors, le bus 47 arrivera « En Converney » en même temps que le prochain printemps.

Au vu de l'extraordinaire soutien populaire pour la création de cette place de rebroussement (env. 50 % de la population avait signé la pétition en automne 2002), la prochaine Passade (N° 45) reviendra en détail sur « notre » feuillet « Dallas local ».

Projet de ligne de bus tl par la Route du Burenoz

Lors de la séance estivale du Conseil, la Municipalité vous avait informé qu'elle avait ouvert des tractations avec les tl, dans le cadre de leur futur schéma directeur 2008. Lors de deux séances de travail avec les tl, en étroite collaboration avec nos amis de Pully, nous avons pris connaissance de différentes variantes de dessertes, du quartier du Burenoz, principalement.

La première solution consiste à créer une nouvelle ligne « Belmont/Rochettaz/Pully ». Son coût net est estimé à Fr. 950'000.--, dont Fr. 597'000.-- à charge de Belmont. Pour appliquer cette solution, non seulement il faudra persuader le Conseil communal de Belmont, mais aussi celui de Pully et les autres communes finançant le trafic urbain, ainsi que le canton. En ces périodes de disette cantonale, et de plus que probables nouveaux transferts de charges, la cause est perdue d'avance.

La 2^{ème} solution prévoit un rabatement depuis le chemin du Stand jusqu'au centre de notre village. Cette solution, en regard de la distance à parcourir, est coûteuse (Fr. 357'000.--) et elle se heurte au même problème de financement que la précédente. Pratiquement, elle dessert le Burenoz une fois par tranche de 40 minutes en semaine, et ne s'adresse qu'à des clients captifs. Vouloir offrir un service de toutes les 20 minutes augmente le coût de Fr. 286'000.--.

La 3^{ème} solution concerne le service Taxibus. Tout d'abord, sachez que selon les tl, Belmont continue de caracoler en tête, ou presque, pour l'usage de ce service. L'étude des besoins, de Pully et de Belmont en matière de transports collectifs, démontre qu'une réponse cohérente, tant au niveau du coût que pour les bénéficiaires, peut être apportée avec une extension du service Taxibus. C'est donc cette dernière solution qui a été retenue par les Municipalités de Pully et de Belmont, et que nous avons demandée aux tl, avec succès, de l'inscrire dans leur schéma directeur 2008. La mise en application rapide de la mesure fera l'objet de négociations en 2005.

Voici ce que cela donnerait en pratique : la zone desservie par les Taxibus commencera par les Monts-de-Pully, en passant par l'entier du territoire de Belmont, en y intégrant la zone Est de Pully, pour finir à la gare CFF de cette commune. Ce large périmètre aura deux tarifs, comme les bus tl actuels. Mais vous pourrez, par exemple, vous rendre depuis le Signal de Belmont à la gare de Pully, pour le prix d'une course urbaine, majoré de la modeste taxe de prise en charge « Taxibus ». Le coût de cette solution est estimé pour Belmont à environ Fr. 50'000.-- net par année. Nous passerions aussi d'une course/heure à 1,5 courses/heure, en semaine.



Lausanne Région (ex COREL)

Nous reprenons ci-après le rapport de gestion édité par la Communauté de la région lausannoise.

Rapport d'activités 2004

Affaires régionales

Outre l'élaboration du budget, le **Bureau de coordination** a, en 2004, suivi attentivement les travaux des groupes, des commissions et étudié leurs requêtes. Il a porté une attention toute particulière au **projet d'agglomération**, piloté en 2003 par son secrétaire général. Au début 2004, ce projet, élargi à la région morgienne, a été placé sous le pilotage du Canton de Vaud. (voir chapitre Agglomération ci-dessous).

Le Bureau de coordination a répondu de façon approfondie à la consultation du **projet OPAIR**. Cette réponse peut être consultée sur notre site Web www.lausanneregion.ch (page agglomération).

Le préfet du district de Lausanne a souhaité associer les compétences de Lausanne Région à la réflexion au sujet d'un projet de **dépôt de matériaux d'excavation**. Monsieur Denis Décosterd y représente l'association.

Lausanne Région est aussi intervenue, en convoquant plusieurs séances, pour réunir tous les acteurs en désaccord au sujet de la mise à l'enquête des nouveaux plans de vol pour **l'Aérodrome Régional Lausanne Blécherette – ARLB**. Des discussions sont en cours pour trouver un compromis entre tous les partenaires concernés : ARLB, Communes, Canton, Confédération.

Les membres du Bureau de coordination ont, d'autre part, édité une lettre d'information au sujet des **difficultés financières que les communes** ont et auront à l'avenir en raison, entre autres, des reports financiers du Canton. Celle-ci sera largement distribuée en janvier 2005.

Le nouveau site www.lausanneregion.ch a été complètement remodelé pour une mise en ligne au début de 2004.

En 2004, aucune commune de Lausanne Région n'a souhaité se présenter lors du **Comptoir Suisse**, malgré un espace mis gratuitement à leur disposition par la société d'exploitation de Beaulieu.

En ce qui concerne le **personnel** de Lausanne Région, le Bureau de coordination a entériné, en 2004, l'engagement à 25% de Madame Pauline Campiche Carrier pour des appuis ponctuels aux Affaires régionales.

Commissions et Groupes

La commission "Toxicomanie"

a organisé, le 12 février 2004, une demi-journée de réflexion gratuite et ouverte à tous. Après une présentation de Mesdames Zamora et Ziegler, de Lausanne, les très nombreux participants, principalement des professionnels, ont participé à quatre ateliers de réflexion. Un résumé de leurs réflexions a ensuite été fait en plénière. Par la suite, de nombreux intervenants ont animé deux débats contradictoires.

Cette journée a rencontré un vif succès et une participation dépassant les attentes de la commission. En effet, près de 100 professionnels s'y sont inscrits.

Au regard de l'intérêt des réflexions abordées à l'occasion de cette journée, les professionnels ont souhaité qu'une telle journée soit à nouveau organisée par Lausanne Région en 2006. Grâce à l'appui de nombreux bénévoles, que nous tenons à remercier ici, 5'967.- francs ont suffi à organiser cette journée, alors qu'un budget de Fr. 14'000.— avait été prévu à cet effet. Un rapport spécifique plus détaillé peut être consulté sur notre site www.lausanneregion.ch.

La commission Toxicomanie a, d'autre part, souhaité offrir à ses communes membres des **cours de prévention**. Elle a donc édité une lettre d'information à ce sujet, puis contacté tous les clubs sportifs de la région à qui ces premiers cours étaient destinés. Ces cours, dispensés par Monsieur Gabriel Pinson de la Fondation Place Publique, démarreront en janvier 2005. Selon le succès rencontré, ils pourront aussi être proposés à d'autres publics cibles, selon les demandes et les besoins des communes. Un budget de Fr. 10'000.- a été attribué à ces cours.

La commission Toxicomanie, outre ses subventions régulières à un certain nombre d'institutions a, cette année, souhaité soutenir un projet pilote **DEPART**. Ce projet mis sur pied par le Centre St-Martin, en collaboration avec l'UMSA et le SUPEA - deux structures médicales pour adolescents - propose aux adolescents, avec des problématiques d'addiction, des consultations pluridisciplinaires.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes"

a présenté, du 4 au 8 mai 2004, un stand dans le cadre du Salon de la Formation et de l'apprentissage « Planète Métiers ». Ce stand avait pour objectif de présenter les différentes institutions à disposition des jeunes en recherche de formation. Un immense jeu de l'oie, géré par des apprentis de nos communes, donnait l'occasion de poser des questions relatives à la recherche de formation aux jeunes visiteurs. De nombreux cadeaux leur étaient ensuite distribués. De plus, un espace était réservé pour les cinq institutions qui se sont présentées par l'entremise de jeux ou de questions ludiques. Le stand de Lausanne Région a été unanimement reconnu comme étant l'un des plus attractifs pour les visiteurs. Grâce à l'aide gratuite des services de la Ville de Lausanne, seuls 8235.- francs ont été dépensés sur un budget de Fr. 10'000.-.

La commission Formation et Emploi des Jeunes a ensuite répertorié une série de **problématiques liées soit à la formation des jeunes, soit à leur premier emploi**. En effet, les chiffres montrent que de plus en plus de jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage et qu'il est absolument nécessaire qu'ils soient pris en charge durant cette période difficile de transition. Cette commission souhaite ainsi déterminer ses priorités de travail, parallèlement à l'élaboration de la nouvelle loi cantonale sur la formation.

Une délégation de cette commission a mené toute une série d'entretiens avec différents partenaires institutionnels, dont l'Orientation Scolaire et Professionnelle – OSP – en vue de créer des partenariats sur différents projets. L'OSP souhaite que Lausanne Région entreprenne des actions de promotions des apprentissages auprès des entreprises de la région. Un plan global de communications aux entreprises sera donc proposé

La commission "Petite Enfance"

a travaillé, tout au long de cette année à l'élaboration d'une convention intercommunale en matière de structures d'accueil de la petite enfance.

La commission s'oriente vers la création d'une structure, dont la forme juridique n'est pas encore définie, qui centraliserait aussi bien les demandes des parents, que la gestion des places mises à disposition sur un plan régional.

Cette structure centraliserait aussi la gestion financière de ces places « régionales » vers les différents partenaires : communes, parents, institutions. Ce projet doit encore être travaillé avant présentation aux instances dirigeantes, puis aux communes.

La commission "Transports"

a supervisé les travaux de différents sous-groupes :

En ville sans ma voiture

bien qu'un groupe de représentants des communes intéressées se soit réuni dès le début de l'année, seules deux communes ont décidé d'entreprendre une action.

Lausanne Région a, pour sa part, élaboré un dépliant qui a été distribué dans tous les 120'000 ménages de la région.

D'autre part, le 22 septembre 2004, dix hôtesses ont été engagées, habillées aux couleurs de Lausanne Région, pour distribuer ce dépliant au centre de Lausanne. Ces hôtesses ont reçu un accueil chaleureux de la population très en faveur de telles initiatives.

Lausanne Région était aussi présente à l'avenue de Cour, fermée à l'occasion de cette journée : Deux hôtesses en rollers y distribuaient des dépliants ainsi que des frisbees.

La réalisation de cette importante action a coûté Fr. 20'000.- pour un budget de Fr. 24'000.-.

Communauté tarifaire – 2ème étape

La question de la communauté tarifaire, lancée par Lausanne Région, a été étudiée par les entreprises de transports en communs – tl, CFF, LEB, Car postal et BAM -. Ils ont trouvé un accord et, le 12 décembre 2004, la communauté tarifaire MOBILIS est entrée en vigueur.

Modélisation

En 2004, Lausanne Région a accepté une participation financière, sur l'exercice 2005, pour le développement d'un logiciel permettant la modélisation des transports. En étant partenaire, avec les tl et le Canton, il nous sera possible d'utiliser ce logiciel et diminuer ainsi le nombre de postes de comptages qui devraient se faire pour la campagne 2005 des **comptages quinquennaux**. La commission se verra donc proposer un projet de cahier des charges en 2005 pour lancer un appel d'offres.

Service Pyjama

Dès 2003, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination et la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site Web www.service-pyjama.ch. La commission Pyjama a organisé une présence, tout au long de l'année, sur les événements pour les jeunes adultes. De plus, deux vagues de communication, au printemps et en automne, ont permis d'élargir fortement sa clientèle.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de 60 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a accueilli, en 2004, plus de 51'000 passagers, représentant une augmentation de la fréquentation de plus de 10%.

L'importance de ce service, subventionné par les communes, n'est donc plus à démontrer.

La Commission "Activités sportives"

a supervisé le travail de récoltes des données concernant les sociétés sportives sur la région. Ces données ont ainsi permis au secrétariat de réaliser un « **Guide sportif régional** » sur le même principe que celui réalisé les années précédentes par la seule ville de Lausanne.

Le guide sportif régional est sorti de presse à l'automne 2004. Celui-ci a largement été distribué gratuitement dans toutes les communes. Les informations qu'il contient figurent aussi sur le site Web de Lausanne Région. Il sera remis à jour en 2006. Sa réalisation a coûté Fr. 23'000.--

Durant cette année, la commission a, d'autre part, été interpellée pour que les communes membres de Lausanne Région assurent, dans un proche avenir, le financement du déficit d'exploitation du **Centre Intercommunal de Glaces de Malley**. La commission a donc décidé d'étudier une répartition financière qui tienne compte de plusieurs critères de répartition. Pour ce faire, le Bureau de coordination a souhaité réactiver la commission Financement Régional, dès 2005.

La commission a continué son étude pour la construction d'une **piscine olympique couverte**. Plusieurs sites potentiellement intéressants ont été étudiés. Des contacts ont aussi été pris avec les institutions concernées – Hautes Ecoles, Canton, etc.

En fin d'année 2004, la commission Activités sportives a mandaté un architecte pour qu'il évalue la faisabilité sur différents sites. Il est, parallèlement, aussi chargé d'étudier une autre variante qui consisterait à financer une couverture de l'actuelle piscine de Bellerive.

Commission "Financement régional"

Aucune réunion cette année.

Commission "Aménagement du Territoire"

Aucune réunion cette année.

Commission « Fluides et énergie »

Aucune réunion cette année.

Démarches d'agglomération

Projet – pilote et projet d'agglomération

Initié et soutenu financièrement par la Confédération, le Projet-pilote a permis depuis 2002, d'identifier différents axes de collaboration possibles à l'échelle de l'agglomération; notamment à travers les travaux des groupes Urbanisation et Transports, Economie et Institutions et Finances. Dans la perspective du financement du trafic d'agglomération, liée au contre-projet à Avanti, puis à la nouvelle répartition des tâches de la Confédération (RPT), et compte tenu des délais très serrés définis par celle-ci, les ressources de Lausanne Région ont été ensuite concentrées en 2004 sur le Projet d'agglomération.

En effet, prenant acte que le rejet du contre-projet à Avanti ne remettait pas en cause la volonté politique d'allouer des sommes conséquentes pour le trafic d'agglomération, le gouvernement a chargé les services fédéraux d'établir les bases d'un nouveau fonds (projet dopo Avanti). Indépendamment de la variante qui sera choisie, l'Office fédéral du développement territorial privilégie l'hypothèse d'un fonds d'urgence qui disposera pour la période 2007 à 2011 d'un montant de 2 milliards de francs, pour les infrastructures urgentes et difficilement finançables du trafic d'agglomération, des routes principales dans les régions périphériques et des routes nationales.

Pour bénéficier de son cofinancement, la Confédération demande l'élaboration d'un Projet d'agglomération coordonnant l'urbanisation et les transports, ainsi que la création d'une structure responsable de la mise en œuvre de cette planification.

L'essentiel du contenu du Projet d'agglomération étant maintenant connu, le Projet-pilote peut donc poursuivre ses réflexions institutionnelles afin de définir cette structure.

Le projet-pilote, qui aboutira courant 2005 à la présentation et la mise en discussion de propositions à l'attention des communes et du canton, devrait permettre la mise en œuvre future des structures de collaboration, à l'échelle de l'agglomération, en mesure de répondre aux attentes de la Confédération, dans la perspective des financements qu'elle destine aux transports d'agglomération.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

A l'occasion de l'élargissement du Projet d'agglomération à la région morgienne, le Canton a pris la responsabilité de cette étude. Afin de bien relayer les attentes des communes de Lausanne Région, un groupe de travail incluant des représentants techniques des trois secteurs, y compris la Ville de Lausanne, a été mis en place. Le Groupe Transports et Aménagement du Territoire (GTAT) s'est ainsi réuni à 16 reprises en 2004.

Il a assumé la coordination entre les secteurs sur divers dossiers courants et a élaboré la prise de position approfondie de Lausanne Région sur la première version du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, qui a été validée en août par les responsables des secteurs.

Il a ensuite assuré le suivi des travaux du Canton en vue de consolider cet avant-projet d'agglomération, qui sera transmis pour avis à la Confédération à la fin du mois de février 05; et ce dans la perspective des subventions pour la période 2007-2011 susmentionnées.

Parallèlement à l'élaboration du projet d'agglomération, Lausanne Région s'est engagée dans la coordination des travaux liés aux schémas directeurs régionaux : celui de l'Ouest, en cours de mise en œuvre, celui du Nord, en phase de démarrage, avec l'élaboration d'un programme de travail et le lancement d'un appel d'offres et les démarches préparatoires pour un éventuel futur schéma directeur Est.

Pour information, une version intermédiaire du Projet d'agglomération peut être téléchargée via le site www.plandirecteur.vd.ch (rubrique « travaux actuels »).

Promotion économique régionale

Activités régulières

La promotion économique régionale a répondu aux demandes d'entreprises intéressées à une implantation ou un développement dans la région lausannoise. Ce sont ainsi 36 demandes immobilières qui ont été traitées durant l'exercice 2004, dont 21 se sont adressées directement à Lausanne Région, les autres provenant des communes, du canton ou du DEV.

Par ailleurs, 85 dossiers d'entreprises ont été traités, dont 73 provenant d'entreprises implantées et 12 d'entreprises extérieures à la région. Les questions les plus fréquemment posées se rapportent à l'utilisation de notre réseau économique et à des mises en relation, aux dispositions d'aide au financement, à la création d'entreprises. Les permis de travail, l'immobilier ou les contrats de travail font également l'objet de quelques demandes.

Activités ponctuelles

2004 a vu l'achèvement de l'étude confiée à la HEG portant sur la **stratégie économique régionale**. Ce document a été mis en consultation auprès des communes membres, puis mis en discussion et approuvé lors de l'Assemblée Générale de septembre de Lausanne Région. Ces débats ont été suffisamment larges pour ne pas y revenir ici en détail, sauf à mentionner que les orientations proposées ayant été approuvées, elles détermineront les activités de Lausanne Région en matière de promotion économique dès 2005.

La collaboration avec **Genilem** s'est poursuivie en 2004, avec la diffusion des prestations offertes par Lausanne Région aux personnes s'adressant à Genilem et la possibilité de bénéficier de prestations particulières pour ceux qui s'implantent dans la région lausannoise. Une rencontre organisée conjointement par Genilem et Lausanne Région s'est tenue en septembre à Belmont. Consacrée aux prix à la création d'entreprises, elle a donné à Lausanne Région la possibilité de lancer l'édition 2005 du Prix Lausanne Région Entreprendre.

L'année 2004 a également vu Lausanne Région soutenir deux manifestations au titre de leurs apports à la promotion économique : le **congrès européen des Jeunes Chambres Economiques** (JCE) a bénéficié d'un appui à hauteur de Fr. 60'000.- de notre part.

Les participants, en provenance de toute l'Europe, ont pu profiter de cette occasion pour découvrir notre région et prendre connaissance de ses avantages sur le plan économique.

Par ailleurs, Lausanne Région a apporté un soutien financier à la participation de la « **Vaudoise** » à la fête des vieux gréements à Brest, en été 2004. Notre appui a contribué au financement du déplacement du bateau. En contrepartie, il a permis à la région de se faire connaître à l'extérieur sous un jour original.

Cette opération a été organisée conjointement avec Lausanne Tourisme, en charge des actions promotionnelles sur place au moment du séjour à Brest.

L'exercice 2004 a également été marqué par l'organisation du **Prix Lausanne Région Entreprendre**. Cette deuxième édition a vu la candidature de 31 entreprises régionales. Les délibérations du jury, composé de représentants des mondes économique, académique, politique et de la presse ont eu lieu au cours des mois de février et mars. A l'issue des délibérations, 5 dossiers furent nominés parmi lesquels, après auditions, trois projets furent retenus en qualité de lauréats :

- 1^{er} prix de Fr. 50'000.- attribué à Coraflo Sàrl, Lausanne, www.smartcanula.com
- 2^{ème} prix de Fr. 20'000.- attribué à zVisuel SA, Lausanne, www.zvisuel.com
- 3^{ème} prix de Fr. 10'000.- attribué à Vallotton Semasopht, Chavannes-près-Renens, www.semasopht.com

Les deux sociétés, Biozircon Medical Technologies SA et PhotoDerma SA ont été saluées par le Jury.

Précédée d'une conférence de presse, la cérémonie de remise du prix a eu lieu au Palais de Beaulieu le 1^{er} avril en présence de Mme Jacqueline Maurer-Mayor, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du Département de l'Economie, des membres du Jury, des représentants politiques des communes membres de Lausanne Région et de représentants des milieux économiques.

Le Prix Lausanne Région Entreprendre est pour nous l'occasion de distinguer quelques entreprises particulièrement intéressantes et prometteuses sur le plan économique. Il nous offre en outre la possibilité de faire connaître nos prestations aux entreprises candidates et au public.

Les entreprises candidates, indépendamment de leur résultat au concours, se voient toutes proposer un suivi et des prestations d'appui de la part de la promotion économique régionale. Ces travaux de suivi et d'accompagnement ont porté leurs fruits dans la mesure où ils ont d'ores et déjà permis de faciliter certaines démarches de la part d'entreprises candidates et ont débouché sur des contrats et accords de collaboration. Ce rapport est également l'occasion pour nous de remercier les personnes et institutions apportant leur soutien à l'organisation du Prix : les membres du jury, mais aussi L'AGEFI, la CVCI, 24 Heures et Radio Framboise.

Conclusions de Lausanne Région

Les grands thèmes de tous ces travaux ont été largement relayés par plusieurs conférences de presse et par la "Lettre d'information" touchant environ 3'000 personnes, dont les conseillers communaux/généralistes.

En résumé nous pouvons tirer un bilan positif des travaux de cette année pour Lausanne Région. Les réflexions de la plupart de ses commissions visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 128 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 52 séances. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.



CONCLUSION

Un immense merci à mes collègues, au personnel et au Conseil communal pour l'appui indéfectible apporté tout au long de cet exercice.

Gustave MUHEIM, Syndic

FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, municipal

FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil figure en annexe N° 2 (page 71) et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes et dans le présent rapport.

Travaux effectués

L'augmentation du nombre d'habitants, au fil des ans, a de facto augmenté le travail de la bourse, dont la facturation de la taxe non pompier, décomptes des services industriels etc., mais la stabilité des collaborateurs du service a permis d'y faire face.

De plus, les nombreuses « nouveautés » provenant de l'Etat demandent une réflexion et un contrôle plus approfondis.

Documents divers établis par la bourse

Dans le tableau qui suit, il est à noter que :

- depuis 2003, l'impôt foncier est facturé par le canton alors que la facturation de la taxe non pompier a été reprise par la commune;
- depuis 2004, les correspondances établies par bourse communale sont séparées de celles établies par l'administration générale.

	2002	2003	2004
Bordereaux			
· d'impôt foncier *1	818	3	0
· taxe non pompier	0	804	814
· de taxe égouts	489	498	520
Pièces comptables enregistrées			
· recettes	1317	1101	1232
· dépenses	2492	2628	2589
Factures diverses	402	319	358
Correspondance *2			360

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- parcelle N° 479 au chemin des Ecaravez pour le prix de Fr. 52'000.--. Cette parcelle, d'une surface totale de 3520 m², comprenant 2552 m² de pré-champs et 968 m² de forêt, est destinée à être classés en zone verte.

Vente

- dans sa séance du 1^{er} juillet 2004, le Conseil communal a accepté la vente de la parcelle N° 140 au « Burenz-Malavaux » (préavis 5/04). Un notaire a été mandaté pour l'établissement de la promesse de vente et d'achat, document qui tient compte des besoins de la collectivité publique dans le secteur. La vente entrera en force une fois le permis de construire devenu exécutoire.

Divers

La Municipalité a décidé d'adhérer à Créditreform en ce qui concerne la récupération des actes de défaut de biens. Cette société, expérimentée sur le sujet, est bien implantée en Suisse et mieux outillée que la Commune pour avoir accès à toutes les données nécessaires concernant les débiteurs revenant à meilleure situation.

DOMAINES

Domaine des Bas-Monts

Travaux

Le refuge et son exploitation ont pris leur vitesse de croisière. Le domaine des Bas-Monts mûrit et dans ce cadre-là un drainage a été entrepris pour faire suite à ceux déjà réalisés en 2003. Ce nouveau drainage, fait en parallèle du chantier du glissement des Bas-Monts, est situé au bout de la parcelle en limite de commune.

Le drainage suit le chemin forestier et permet de participer à la sécurisation de la zone des Bas-Monts. Il récupère les eaux de surface et soulage la zone forestière de ces eaux pouvant accentuer la précarité de la stabilité du terrain situé entre la route des Bas-Monts et le chemin forestier.



Le réseau de cunettes de récupération des eaux de ruissellements a été développé, toujours dans un souci de maintenir les chemins en bon état et de diriger ces eaux vers des points de collecte ou des zones stables propres à reprendre ces eaux. L'étang est l'un de ces points.

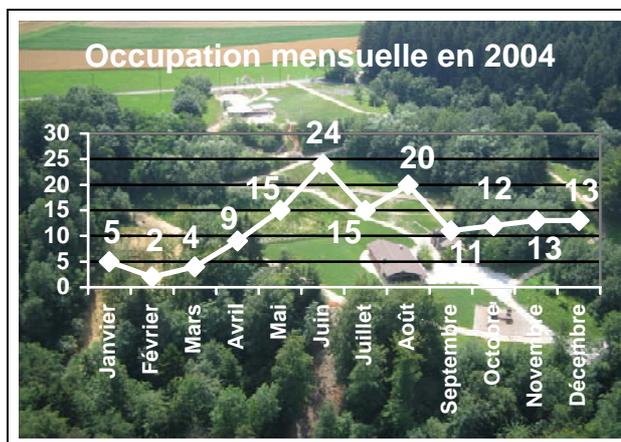
Glissement des Bas-Monts

Le chantier pour la stabilisation du glissement des Bas-Monts (préavis 04/03) pour un montant de Fr. 143'000.-- est terminé dans sa première phase, à l'exception de l'arborisation. Elle se fera au printemps 2005. Cette arborisation sera faite, suivant les directives du garde forestier, avec de la végétation indigène adaptée à la situation. Le comportement du glissement depuis la fin des travaux est satisfaisant. Une résurgence nous a obligés à mettre une chambre de drainage supplémentaire, ainsi que deux drains périphériques.

Ce chantier a rencontré quelques difficultés lors de sa réalisation, les conditions météorologiques n'ayant pas été des plus favorables lors des travaux.

Location du refuge

La location de notre refuge a rencontré à nouveau un énorme succès et ce n'est pas moins de 143 (139 en 2003) fois où le refuge a été loué en 2004.



Le résultat financier est de Fr. 10'364.70, attribué au Fonds de réserve.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ancien collège

La classe N° 22, servant actuellement aux répétitions de la fanfare, a été rénovée conformément au plan d'entretien (lino et peinture).

La moitié des stores, soit 15 pièces, a été remplacée. Ces stores se changent par groupe de 5, ce qui correspond à une salle de classe. Ces stores avaient plus de 30 ans de bons et loyaux services. Le reste des stores sera changé en fonction des avaries constatées.

Un grillage de protection près de la zone « tartan » du collège a été mis en place permettant ainsi aux jeunes de jouer sans provoquer la contrariété des riverains.

Une solution devra être trouvée pour lutter contre les déprédations (bandes de serrage, vitrage, grillage, etc.) sur les installations périphériques du collège.

Auberge, Maison Pasche, Grande Salle

Le restaurant de l'auberge communale a été rafraîchi lors de sa fermeture annuelle et ceci pour le plus grand bonheur de ses utilisateurs.

Centre administratif communal

Les panneaux en matière plastique translucide éclairant le hall du bâtiment, sont devenus cassants avec le temps. 11 pièces supplémentaires ont été remplacées cette année. Le reste des lanterneaux sera changé en 2005.

L'étanchéité de la toiture de l'administration communale a été changée au printemps 2004. Cette opération a fait l'objet du préavis 02/04, dont vous trouverez le bouclage dans le tableau des crédits accordés par le Conseil. Le chantier a été bien mené par l'entreprise adjudicataire. Les dégâts tant redoutés sur l'isolation en place ont été peu importants (20 m² sur 370 m²). L'épaisseur de l'isolant a été augmentée passant de 80 mm à 120 mm.

Le service technique a déménagé fin juillet pour intégrer l'ancien appartement de fonction des concierges. Tout le monde a sa place et le cadre de travail est bon. Ce déménagement a permis de repeindre l'appartement (murs et plafonds), de créer un sas de réception et d'optimiser l'éclairage.

Conciergerie

Un nouveau véhicule a été acheté. Il s'agit d'un « Peugeot expert » 1997 cm³ pour le prix de Fr. 24'247.--. L'ancien véhicule, un « Nissan Vanette », a été vendu et nous avons pu récupérer la somme de Fr. 1'000.--.

Cet investissement était prévu au budget 2004, cpte N°359.3115.00 avec un montant de Fr. 20'000.--.

FORÊTS

Rapport d'activité

Durant l'année 2004, les coupes se sont concentrées sur l'exploitation de chablis :

	m ³	total m ³
<i>Chablis</i>		
Résineux, bois de service		418
Feuillus, bois de service	3	
bois de feu long	15	18
Total		436

Ces chablis, exploités cet été, sont directement liés au coup de vent d'août 2003 et ont pu encore bénéficier de subventions, à l'exception de 14 m³ bostrychés. Ces coupes représentent le double de volume d'un martelage annuel.

Bostryche

La lutte contre les risques d'épidémie du bostryche doit respecter les deux principes suivants, en particulier dans le contexte actuel de restriction des subventions : rigueur et rapidité.

Dès cet hiver, seules les mesures de réparation et de préventions de dégâts extraordinaires, susceptibles de mettre en péril la conservation des forêts de protection, seront indemnisées. Chaque garde forestier dispose dorénavant d'une carte indiquant les massifs où des mesures de lutte contre le bostryche pourront être indemnisées (forêts protectrices et zones tampons).

L'arrêté cantonal du 23 avril 2001 sur la lutte contre le bostryche stipule en ses dispositions générales à l'article :

- 3 : « Les propriétaires sont tenus de signaler aux gardes de triage tout foyer qui serait déclaré dans leur forêt. Tout propriétaire intéressé est tenu de donner suite aux ordres d'abattage dans le délai fixé et de se conformer à toute directive. »
- 4 : « En cas d'inobservation des mesures ordonnées en vertu du présent arrêté, l'Etat y pourvoit lui-même aux frais du propriétaire ».

Selon l'inspecteur cantonal des forêts, la majorité des propriétaires forestiers a assumé à ses frais les mesures nécessaires pour sauvegarder la santé et la sécurité de leur(s) forêt(s), sans soutien financier du Canton.

Autres travaux

- Traitement des piles de bois
- Abattage des arbres secs et nettoyage des arbres renversés en lisière sur notre nouvelle parcelle communale N° 597 aux Bas-Monts
- Elagage des bords du chemin de Jordillet (mise au « gabarit camion »)
- Nettoyage de la plantation à côté du couvert du 700^{ème}
- Entretien du sentier des crêtes (restaurant du Signal/ancien refuge)
- Entretien courant du réseau de chemins forestiers au Signal (déviation des eaux)

- Défrichage pour le passage d'un tuyau de drainage au site des Bas-Monts
- Nettoyage et préparation de la plantation de la surface dévastée par « Lothar » (entre le chemin restaurant du Signal / couvert du 700^{ème}).

Certification des bois

Ce dossier, monté pendant l'année, a passé l'audit en automne. Lors de l'assemblée de « La Forestière » du 24 novembre, les communes du triage se sont vues remettre l'autorisation d'utiliser les 3 labels :

Q +	Swiss Quality
FSC	Forest Stewart Council
PEFC	Pan European Forest Certification Council.

Les forêts communales de Belmont sont donc certifiées.

Refuges

Le projet de Malatête est toujours reporté. Un préavis à ce sujet est à l'ordre du jour pour 2006.

VIGNES

Rapport d'activité

Remarques sur notre production

Production de la récolte 2003 (comptes 2004)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1680	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 800	
Total	880	1194
./. souscription et vente		- 500
Solde pour consommation communale		694
Vin rouge , Pinot Noir	370	+ 525
Total consommation communale		1219

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2002		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1850	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 600	
Total	1250	1730
./. souscription		- 600
Solde pour consommation communale		1130
Vin rouge , Pinot Noir	378	+ 540
Total consommation communale		1670

Production de la récolte 2004		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1920	
./. vin clair à vendre à la coopérative	- 800	
Total	1120	1550
./. souscription supposée et vente		- 500
Solde pour consommation communale		1050
Vin rouge , Pinot Noir	405	+ 560
Total consommation communale		1610

Rapport sur l'exploitation 2004

Météorologiquement parlant, l'année 2004 fut tout à fait normale. La sortie (quantité de raisin visible au printemps) ne fut pas excessive, ce qui a économisé le travail du dégrappage. Avec la sécheresse du mois de juillet, malgré un petit arrosage, nous avons juste atteint les quotas.

La vendange de rouge a été effectuée le 13 octobre. La production de pinot noir a été de 540 kg, sondé à 100° Oe.

La vendange de blanc a été effectuée le 18 octobre. La production de chasselas a été de 2461 kg, sondé à 77° Oe.

Les sondages sont qualifiés d'excellents. Le millésime blanc 2004, selon les spécialistes, sera un très bon cru, plus fruité et aromatique que le 2003.

Comptes 2004		
Charges	Fr.	21'622.55
Produits	Fr.	20'771.45
Excédent de charges	Fr.	851.10
Comptes 2003 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	23'884.60
Produits	Fr.	25'674.70
Excédent de produits	Fr.	1790.10

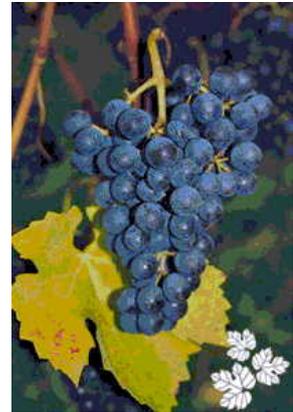
- Blanc : la récolte 2002 est épuisée.
- Rouge : nous consommons actuellement le millésime 2000 (1/3 utilisé).

Faisant suite aux remarques formulées lors du dernier rapport de gestion en ce qui concerne la prépondérance de consommation de rouge, l'arrachage sur une surface de 630 m² plantée en blanc a déjà été effectuée. La replantation en cépages « Gamaret et Garanoir » se fera dès que les conditions climatiques le permettront. Les plants sont déjà réservés.

La souscription va démarrer pour offrir à la population de Belmont le millésime 2004 à un prix attractif. Faites bon accueil à cette souscription !



Garanoir



Gamaret



Gilbert MOSER, municipal



Mme C. Delessert et son aide à temps partiel, Mme Bonsembiante, remercient particulièrement toutes les personnes bénévoles qui les assistent durant toute l'année et plus particulièrement Mme Zurcher qui a pris sa « retraite » après avoir offert son temps à la Bibliothèque des Jeunes depuis son ouverture en 1974.

Dans le cadre de la bascule EtaCom au 1.1.04, et pour permettre la poursuite de l'ouverture au public de cette bibliothèque spécifique, la Commune de Pully négocie actuellement une convention avec le canton qui assumera la moitié des charges environ pour la part purement scolaire des activités de bibliothèque.

Centre de documentation

Mme M. Amrane, documentaliste et son centre, uniquement au service des enseignants de l'établissement scolaires de Pully / Paudex / Belmont et non accessibles au public, a recensé en 2004 :

- 4'000 titres d'ouvrage
- 300 titres de livres en séries (de 30 à 50 ex.) dont 170 pour la lecture suivie
- 2'000 émissions sur cassettes vidéo VHS
- 100 titres sur DVD
- 400 cassettes audio
- 140 CD-Rom
- 50 abonnements à diverses revues

Une partie de ce matériel est mis à disposition en libre accès alors que le prêt est contrôlé pour les livres en série, divers dossiers avec diapositives et le matériel audio-visuel en général.

Audiovisuel et informatique

M. A. Flückiger, responsable de l'audiovisuel et de l'informatique scolaire a poursuivi l'accomplissement de ses tâches de maintenance et d'assistance aux utilisateurs des établissements scolaires et à la gestion du réseau et des serveurs informatiques dont l'importance et le développement ne font que s'accroître. Plus particulièrement en 2004, il a participé à la mise en place et au bon déroulement du projet « Cirque » de l'établissement primaire.

Remplacement du parc scolaire et installations

pour le secondaire :

- 14 iMac de la salle d'informatique 3 d'A.-Reymond
- 8 iMac de la salle des maîtres A.-Reymond
- 2 iMac de la salle de physique A.-Reymond

pour le primaire :

- 53 iMac de fond de classe
- 1 iMac de salle des maîtres du collège de Fontanettaz

et ce, avec un budget 100% Etat.

Le responsable s'est en outre occupé en 2004 de récupérer les ordinateurs Macintosh des secrétariats et de suivre les travaux d'installation et de câblage « RADEO » pour le passage à l'Etat de l'informatique administrative scolaire.

Carrefour-Chansons des Enfants - 2004

Les 11, 12 et 13 mai 2004, a eu lieu à l'Octogone, le traditionnel Carrefour-Chansons.

Un spectacle musical, sur le thème de l'eau et intitulé « La Bande à Bonne Eau », groupant les chansons de divers auteurs, y a été donné par une dizaine de classes des collèges de Mallieu et de Paudex pour cette année.

A la mise en scène, Michel Giauque, responsable de l'espace jeune de Pully et animateur de théâtre des classes primaires de Pully.

La classe de Mmes Mutschler et Blondel de Paudex assurait la partie théâtrale du spectacle.

Ce Carrefour a vu participer comme musiciens: Anne-Claude Wyss, Jacques Bevilacqua, Bernard Klaus et Fabrizio Di Donato, tous enseignants à Pully.

Ce spectacle a été comme chaque année sponsorisé par la Commune de Pully qui en assume les frais et par les établissements scolaires mettant les maîtres, maîtresses et enfants à contribution. Les trois représentations ont pu être ainsi à nouveau offertes gratuitement aux parents et à la population.

Education routière

Les 25, 26 et 30 mars 2004, une sensibilisation a été donnée aux classes de Belmont par la gendarmerie vaudoise.

Visite à la ferme

La famille Ravessoud aux Monts-de-Pully a reçu les élèves de quelques classes durant le printemps et l'automne 2004. La découverte de la nature, des animaux et des divers travaux de la ferme enrichit les élèves et permet de judicieuses exploitations en classe. Les enfants des classes de Belmont y ont participé les 27 septembre et 5 octobre.

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS)

Depuis la rentrée d'août 2003, le service psychopédagogique a été repris par le canton dans le cadre d'EtaCom (dépendant de l'Office cantonal PPLS) et une antenne de coordination régionale a été mise en place à Grandvaux, M. Bellenod en est le responsable. Une convention de répartition des frais du bureau a été signée.

Les collaborateurs pour Pully-Paudex-Belmont nous ont transmis les éléments statistiques suivants :

Logopédistes - Enseignement primaire :

Locaux communaux

- Mme Marie-Chantal Buffat
- Annexe-Ouest N° 28 + Belmont
- Mme Véronique Kramer
- Annexe-Ouest N° 24 + Fontanettaz
- Mme Florence Kunik
- Chamblandes/Paudex
- Mme Anne-Christine Reinberg
- Annexe-Ouest N° 26 + Chantemerle
- Mlle Audrey Muller, stagiaire depuis août 2004

Nouveaux cas signalés en 2004 : 64 enfants (31 filles + 33 garçons).

Anciens cas suivis de 2003 : 90 enfants (32 filles + 58 garçons).

Total d'enfants bénéficiaires de prestations logopédiques : 154 enfants (63 filles + 91 garçons).

A la fin 2004, 19 enfants restaient en attente de bilan logopédique.

Psychomotricité :

Une nouvelle psychomotricienne, Mme Sidonie Bosset, nommée en 2004, reçoit les enfants dans les locaux de Chantemerle.

Elle y a suivi 7 enfants d'avril à juillet 2004 (au taux initial d'activité de 20%), soit :

- 3 enfants vus en bilan
- 4 enfants sans bilan ni suivi (entretiens, téléphones,...)

et 29 enfants d'août à décembre 2004 (au taux d'activité de 50%), dont :

- 8 enfants suivis
- 3 bilans sans suivi
- 3 premiers entretiens sans bilan, ni suivi
- 6 bilans encore en cours
- 9 enfants en attente d'un bilan.

Psychologues pour les établissements primaires :

- Mme Christiane Meister Lavanchy, psychologue et
- Mme Marcela Hernandez-Bauler, psychologue.

Durant l'année 2004, 69 enfants (45 garçons et 24 filles) de Pully-Paudex-Belmont ont été examinés, soit par degré scolaire :

- Classes enfantines (CIN) : 16
- 1^{er} cycle primaire (CYP1) : 28
- 2^e cycle primaire (CYP2) : 17
- Classes d'ens. spécialisé (SES) : 2
- Classe de développement : 1
- Cycle de transition (5^e & 6^e) : 5

Sur ces 69 enfants, 17 enfants, ou leur famille, ont bénéficié d'un suivi psychologique après l'étape du bilan.

Psychologues pour les établissements secondaires :

M. Pierre Kahil, psychologue.

Durant l'année, 48 enfants ont été examinés (16 filles et 32 garçons).

Répartition des cas selon le degré scolaire :

- 5e année : 10 élèves
- 6e année : 9 élèves
- 7e année : 11 élèves
- 8e année : 12 élèves
- 9e année : 6 élèves

En outre, 387 entretiens et examens avec les enfants ont eu lieu ainsi que 86 entretiens avec les parents.

Les activités s'accompagnaient de nombreux entretiens et démarches avec les enseignants, les collaborateurs du service et la direction, soit un total de 78.

Écoles primaires

L'école primaire de Belmont est rattachée à l'établissement scolaire Pully/Paudex/Belmont.

Le Directeur, Jean-Michel Amiguet, assure la responsabilité de l'Établissement en collaboration avec maintenant trois doyennes (Mmes R. Attanazio, C. Mollana Campiche et P. Mauron (qui ont remplacé Mmes Gumy et Sierro en août 2004) avec lesquelles il forme le Conseil de Direction.

Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques.

Elles sont également amenées à seconder le Directeur dans l'organisation des tâches liées à la mise en œuvre d'EVM.

Mme S. Miche, enseignante à Belmont, représente le site de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully/Paudex/Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base,
- les devoirs surveillés,
- les transports scolaires (internes et externes),
- les camps scolaires,
- les animations propres à Belmont,
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire),
- l'assurance des élèves.

Grâce à la compréhension des membres du Bureau de la Commission scolaire d'établissement, et du Directeur de notre établissement, les importants changements intervenus durant l'année se sont réalisés dans un excellent esprit de collaboration qu'il s'agit de souligner. A la rentrée, une erreur de mailing, convoquant des enfants de Belmont à Paudex a inquiété les parents mais tout est rentré dans l'ordre.

Organisation sur place

L'accident dont a été victime Denis Tschabold nous a tous attristés; merci à Willy Bovey et à Bill Derouand d'avoir suppléé à son absence avec efficacité et une parfaite disponibilité.

Personnel enseignant

A la fin de l'année scolaire 2003-2004, Mme S. Emery a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après un long sacerdoce consacré à « notre » école. Merci Sylvie et bonne retraite.

Les enseignants de Belmont sont les suivants :

Enfantines

- CIN16 tenue par Sophie Bigler-Buser
- CIN17 tenue par Adriana Santi et Chantal Von Buren
- CIN18 tenue par Claudine Regamey

Primaires

- CYP1/1-10 tenue par Dominique Aeberli
- CYP1/1-11 tenue par Sandra Carro-Morf

- CYP1/1-12 tenue par Marie-Laure Nikolic et Elisabeth Chabloz
- CYP1/2-09 tenue par Sara Miche
- CYP2/2-08 tenue par Christiane Thiel Marti
- CYP2/1-09 tenue par Aude Moret
- CYP2/12 -09 tenue par Marc Magnin

Une félicitation particulière revient à Mme Sandra Carro-Morf qui s'est mariée au cours de l'année.

Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1134 élèves (61 classes) qui sont répartis comme suit :

Classes		Elèves	
		2003	2004
18	classes enfantines	378	324
10	classes de CYP1/1	174	210
8	classes de CYP1/2	184	149
3	classes de CYP1/12	0	56
9	classes CYP2/1	179	182
8	classes de CYP2/2	187	176
1	classes de CYP2/12	0	18
1	classe à effectif réduit	12	7
1	classe développement	6	7
1	classe SES (Service Enseignement Spécialisé)	7	5
60	Total	1127	1134

Pour 2004 – 2005, ces classes sont, géographiquement, réparties comme suit :

Lieu	Nbre classes
Annexe Ouest	14
Pavillon (cl. ER) (y.c. classe de1)	2
Alpes	2
Chamblandes	6
Mallieu (y.c. classe SES)	6
Pavillon de la Clergère	0
Chantemerle	9
Pavillon de Chantemerle	2
Collège de la Fontanettaz	4
Belmont	10
Paudex	5
Total	60

Récapitulatif des effectifs du groupement scolaire primaire :

	Classes	Elèves
Pully seul	45	861
Paudex	5	72
Belmont	10	201
Total	60	1134

Origine des élèves :

- Vaudois et Confédérés: 888
- Etrangers: 239

Les effectifs d'enfants de Belmont sont en augmentation constante, soit 201 à la rentrée scolaire 2004. Les disponibilités en locaux sont encore suffisantes mais la forte activité immobilière que connaît notre commune a conduit la Municipalité à engager une réflexion sur les besoins à satisfaire à moyen terme.

Devoirs surveillés

A Belmont, les devoirs surveillés ne se tiennent que si la demande est suffisante (6 élèves au minimum) et sur inscriptions définitives des parents pour une période de trois mois. Dans un tel cas, les devoirs surveillés ont lieu les mardis et jeudis de 15h15 à 16h15. Les parents paient une redevance de 2.- par heure. Du printemps à la fin de l'année scolaire 2003-2004, Mlle A.-C. Blanc s'est investie dans cette tâche.

Activités locales

A part les manifestations organisées par l'établissement, quelques activités particulières propres à Belmont ont jalonné l'année :

- journée sportive d'escalade le 14 mai 2004 (classe de Mme C. Regamey)
- camp vert du 21 au 25 juin à Montherod (classe de Mme A. Moret)
- camp vert (classe de Mme C. Thiel Marti)
- le 16 décembre, les enfants des classes enfantines ont, comme d'habitude, participé au Noël des aînés
- fête de Noël le 22 décembre.

Le 30 juin 2004, les parents ont été invités au traditionnel pique-nique de clôture de l'année scolaire préparé par les enseignants (suivi du traditionnel repas des enseignants). Je tiens à remercier chaleureusement les organisateurs de cette journée.

Service de santé

Mme M. Halter est en charge du suivi de santé de nos enfants à raison de 10 % de son temps.

Le service de santé propose depuis l'année dernière une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent avec leur enfant en deuxième enfantine.

Le service dentaire scolaire organise un dépistage annuel pour tous les enfants.

Mobilier et équipements

Le nombre de classe restant stable, il n'a pas été procédé à l'équipement d'une classe en 2004, cependant des réfections (classe 22) et quelques meubles complémentaires ont été achetés.

Transports scolaires

Le service de bus assuré sur les hauts du territoire de la commune est toujours utilisé à sa pleine capacité. M. et Mme Bornand transportent nos enfants avec un nouveau véhicule depuis la rentrée d'août 2004; ce bus est conforme en tous points aux conditions de sécurité.

La subvention cantonale pour les transports d'enfants habitant à plus de 2.5 km n'est plus versée par le canton, l'entier de ce service est donc désormais à charge des comptes communaux.

Les transports internes de ramassage scolaire sont gérés par Mme Dorthe.

Pour les transports liés aux activités de l'école, le bus est sollicité lorsque les déplacements concernent des classes individuelles, les transports de plusieurs classes doivent être sous-traités aux TL, soit dans le cadre des transports publics horaires, soit par transports spéciaux.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Depuis 2003, la commune accueille les enfants scolarisés dans une unité d'accueil à ouverture élargie (UAPE) puisqu'elle offre la possibilité de prendre des repas (le repas de midi est fourni par un traiteur) et qu'elle reçoit les enfants le matin, à midi et l'après-midi. Elle est placée sous l'autorité de la Municipalité.

L'Unité d'accueil pour écoliers a atteint un rythme de croisière satisfaisant, bien que sa fréquentation soit capable de progresser encore.

A la rentrée d'août 2004, les heures d'ouverture ont pu être élargies, dès lors, l'UAPE accueille les enfants les lundis, mardis et jeudis de 07h00 à 09h00, 11h30 à 13h30 et 15h00 à 18h00 et le vendredi de 07h00 à 09h00 et 11h30 à 13h30.

Personnel

Dès août 2004, Mme A.-C. Blanc, éducatrice à temps partiel, nous a quittés pour poursuivre des études d'institutrice. Son sourire et sa gentillesse nous manquent mais nous avons pu nous consoler grâce à l'engagement d'une nouvelle éducatrice en la personne de Mlle C. Margot.

L'UAPE est placée sous la responsabilité directe du municipal des écoles et comprend, dès août 2004, le personnel suivant :

- Rahma Ben Fadhilah, responsable de l'UAPE à 50 %
- Céline Margot, éducatrice à 40 %
- Agneska Bartoloni, nettoyeuse et remplaçante occasionnelle (à l'heure).

Activités

A plusieurs reprises, les enfants ont pu s'initier à la cuisine en concoctant eux-mêmes des repas (pizzas, raclette); ils ont confectionné des biscuits de Noël, des tartes aux pommes et joué aux devinettes gustatives.

Des promenades dans le village sont effectuées. Quelques visites et courses à la Vallée de la jeunesse, à la bibliothèque ont été organisées. Lors de la grève des écoles, l'UAPE a visité le musée de l'art brut et les enfants ont pu manger au restaurant.

Des jeux sont organisés à l'extérieur (ballon – eau – mouchoir) et à l'intérieur (maquillage, déguisements).

Nos éducatrices s'appliquent à diversifier les activités manuelles avec les enfants :

- dessin à la craie liquide sur vitres
- peinture grand format sur textiles
- peinture sur cailloux
- bricolages en pâte à sel (tableaux) et en terre glaise
- couture /feutrine sur jute
- papier mâché
- confection de bijoux
- portraits réalisés en légumes, immortalisés par la photographie
- boules de graisse mélangées à des graines pour les oiseaux
- œufs de Pâques.

Le 3 juin, une journée « portes ouvertes » a vu défiler de nombreuses personnes. Cette formule a permis aux familles intéressées par notre structure d'accueil de découvrir les locaux de l'UAPE, de rencontrer l'équipe éducative et de se renseigner sur la prise en charge dans une ambiance agréable.

Fréquentation

La fréquentation de l'UAPE augmente progressivement mais il semble que les prix pratiqués dissuadent un certain nombre de familles.

Sur l'ensemble de l'année 2004, l'UAPE a accueilli (à titre de comparaison nous mettons également les chiffres pour 2003) :

	2003		2004	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	18		18	
de 7 à 10 ans	7		16	
1 jour / semaine		9		13
2 jours / semaine		7		9
3 jours / semaine		3		4
4 jours / semaine		4		8

Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2003	2004
matin	4.48	3.75
midi	6.97	14.5
après-midi	4.45	3.3

La Confédération a accepté de subventionner durant trois ans notre UAPE conformément à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en février 2003.



Écoles secondaires

La rentrée scolaire du mois d'août 2004 a débuté le vendredi 20 août, pour les 127 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 23 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec quatre doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeur(e)s déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Avec le changement de horaires CFF, quelques perturbations d'horaires ont incité des parents à lancer une pétition adressée à l'établissement intercommunal demandant une meilleure coordination des transports et des horaires scolaires.

Effectifs

L'Établissement secondaire de Pully a reçu 1187 élèves, dont 173 de Belmont, répartis de la manière suivante :

· cycle de transition	32%
· voie secondaire à options	10%
· voie secondaire générale	16%
· voie secondaire de baccalauréat	42%

Les nombres d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7^e, 8^e et 9^e années sont les suivants :

· option spécifique de latin	97
· option spécifique de mathématiques et physique	183
· option spécifique d'italien	62
· économie et droit	159

Activités particulières

Ces activités sont nombreuses et recouvrent :

La prévention

visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

En particulier, du 29 novembre au 1^{er} décembre, nous avons eu la chance de pouvoir offrir, pour la seconde année consécutive, à nos élèves la visite du train «fair-play» des CFF. Ce train a été spécialement transformé et comporte des modules de présentation relatifs aux thèmes de la prévention des accidents, de la distance de freinage des trains, du vandalisme et code de conduite ainsi que de la prévention au sein des CFF. Ces visites ont été organisées principalement dans le but de sensibiliser les enfants aux dangers des abords des gares. Le bilan est très positif.

Le sport

nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales.

Le sport scolaire facultatif à Pully se porte bien, avec 340 inscrits, la participation des élèves reste stable. Petite évolution dans le choix proposé aux élèves, avec l'apparition de l'escalade, du tchoukball et du rugby. La self-défense disparaît de la liste. Il est à remarquer que quatre cours sont dispensés par des moniteurs de club, huit par des enseignants de l'école et quatre par des enseignants également moniteurs de club ce qui souligne le trait d'union entre le club et l'école.

Pendant cette année, notre école a participé à plusieurs compétitions scolaires :

- Au plan vaudois, les garçons ont gagné la journée d'athlétisme, les filles ont terminé deuxièmes.
- Le 9 juin 2004, notre collège a participé à la journée suisse de Sport scolaire, à Coire. Comme ces compétitions se déroulent pendant le certificat, ce sont des élèves de 8^e année qui ont représenté notre école. Les résultats obtenus ont été excellents (7^e et 9^e rangs en basket-ball, 7^e rang en natation, 11^e et 18^e en athlétisme et élimination en série pour le volley-ball). Ils sont les résultats du travail des clubs de la région (Lausanne Olympique Basket, Espérance Sportive Pully, Pully Basket, Lutry-Lavaux Volley-ball, Stade-Lausanne et Lausanne-Sports athlétisme) mais aussi des compétences des maîtres d'éducation physique du collège Arnold-Reymond, compétences d'ailleurs souvent mises au service des clubs précédemment cités.

La culture

cours facultatifs Atelier - chanson, divers spectacles, cours de photographie;

Les semaines hors-cadre

camps et voyages habituels, échanges linguistiques.

Divers

vente de timbres Pro Juventute, expositions, Journée des droits de l'enfant, Journée "Oser les métiers", prévention du tabagisme.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont participe à l'EMP grâce à une lettre d'engagement qui stipule que la commune subventionne l'EMP en payant la différence de prix entre le tarif indigènes et forains. De nouveaux statuts ont été acceptés en 2004, ils nécessiteront la signature d'une nouvelle convention entre la Commune de Belmont et l'EMP.

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Pierre Gorjat. Le(la) municipal(e) des écoles de Belmont en est membre.

La direction de l'EMP est assurée par M. Michel Veillon.

L'école de musique de Pully accueille 51 enfants de notre commune. Après une forte augmentation en 2003, le nombre d'élèves est resté stable pour 2004.

Deux classes se tiennent à Belmont, une classe d'initiation musicale et une classe de flûte à bec.

Depuis le début 2003, le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

TEMPLE ET CULTES



Depuis 2003, les relations avec les Eglises reposent sur une nouvelle loi cantonale et sur des conventions nouvelles avec nos communes voisines, soit Lutry pour ce qui concerne la paroisse protestante et Lausanne pour ce qui concerne la paroisse catholique.

Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse Lutry-Belmont fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

Selon la nouvelle convention, les frais partagés sont dès lors les frais d'entretien courant d'église et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »). En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La commune de Lutry fonctionne comme commune-boursière pour les frais communs. Quelques ajustements ont été portés à la convention.

Temple

L'horloge a été révisée.

Institutions

L'Assemblée de paroisse se réunit ordinairement deux fois l'an pour adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil de paroisse. La présidence de l'Assemblée de paroisse est assurée par M. G. Bally et la commission de gestion par M. R. Patschke (de Belmont). Le caissier est M. C. Bovard (de Belmont).

Le Conseil de paroisse est présidé par P. Favre (de Belmont). Il est composé de 11 membres dont MM. O. Confalonieri et A. Moinat de Belmont. Mme Christinat est vice-présidente et M. R. Probst caissier (qui a remplacé Mme M.-C. Janin en cours d'année).

Le Président, la vice-présidente et le caissier, accompagnés des pasteurs se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes; ce bureau rencontre périodiquement les Municipaux en charge, soit G.-P. Bolay pour Lutry et le(la) municipal(e) des cultes de Belmont.

Votre municipal a participé à plusieurs réunions avec le Conseil de paroisse ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

En raison de la vacance due au départ à la retraite de notre Pasteur M. G. Kobi et au stage à l'étranger effectués par Mme C. Clivaz, trois pasteurs retraités remplaçants MM. Curchod, Zweifel et Perrin ont effectué un travail remarquable.

Notamment en organisant - grâce à M. Zweifel - à nouveau plusieurs groupes d'enfants pour le culte de l'enfance. Merci à eux qui ont assuré bien plus qu'une simple suppléance mais qui ont apporté une contribution lumineuse à toute la communauté.

Dès l'été 2004, un nouveau pasteur M. J.-B. Lipp a pris ses quartiers dans la cure et s'est d'emblée intégré dans notre communauté villageoise. Son installation a eu lieu le 12 septembre. Dès lors, les pasteurs de la paroisse sont :

- M. J.-M. Spothelfer
- Mme. C. Clivaz
- M. J.-B. Lipp pour Belmont

Les organistes de Belmont sont MM. D. Chappuis et M. Leuthold.

Animations

Notre Paroisse se manifeste par une intense activité. Relevons le culte à la ferme de la Coulette du 27 juin 2004 qui a rencontré un franc succès. Merci à M. et Mme Ph. Favre dont la qualité d'accueil est remarquable.

Concerts de Belmont

Les concerts de Belmont dépendent de la Paroisse; leur Comité est placé sous la présidence de Mmes Brigitte Buxtorf et Christine Soerensen, musiciennes connues et enseignantes au Conservatoire de Lausanne. Durant la saison 2003-2004, trois concerts ont pu être organisés en l'Eglise de Belmont.

Les programmes élaborés visent un bon niveau de qualité par l'invitation d'artistes de renom et tendent à favoriser de jeunes artistes talentueux.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly.

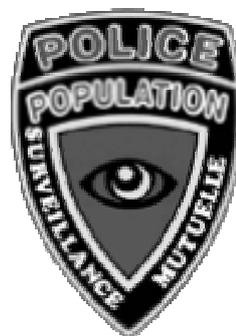
Organisation

Le président de la paroisse est M. P. Droz, le curé est M. l'Abbé H. Mas.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande avec différentes communes de l'agglomération lausannoise.

SÉCURITÉ



Police

Police 2000 et régionalisation de la police

Le projet cantonal Police 2000 est placé sous la responsabilité de M. Froideveaux. Le processus est mené avec des expériences pilotes qui se déroulent sur la Riviera et à Echallens. Les polices régionales, qui pourront être constituées de manière décentralisée, devront comprendre au moins 20 policiers. En l'absence de rattachement régional, la Police cantonale assurera le service de proximité contre paiement.

Lors d'une séance du Comité de l'Association des Syndics et Municipaux de police (ASMP); il est apparu que la volonté cantonale de parvenir à mettre en œuvre Police 2000 en janvier 2006 est forte. Plusieurs communes ont anticipé en signant un contrat de prestations avec le canton.

De son côté, la Commune de Pully a signé des conventions de collaboration avec Savigny et Paudex. Lutry a manifesté son intention de gérer elle-même son unité en collaboration avec les communes du Lavaux.

Belmont n'échappera pas à une fusion de sa police avec des communes voisines; les contours de la police intercommunale ne sont pas encore entièrement connus ni, d'ailleurs, sa forme juridique. De ce fait le dossier est en attente d'une avancée liée à Police 2000.

Commission de police

Par délégation de la Municipalité, la Commission de police communale est composée du (de la) municipal(e) de Police et de la secrétaire municipale. Elle se réunit, si besoin est, et prononce des sentences sans ou avec citation.

Depuis le 1^{er} octobre 2004, les infractions aux défenses publiques affranchissant les fonds privés d'un passage, ou d'un autre usage, abusifs (par exemple le stationnement) ont été transférées de la Justice de Paix aux communes engendrant de ce fait une augmentation des cas traités. D'autre part, le fait que la Municipalité ait décidé de poursuivre les personnes qui ne respectent pas le Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, plusieurs sentences ont été délivrées à ce sujet.

Interventions

La politique engagée, depuis plusieurs années, de mettre l'accent sur la prévention plutôt que la répression a été maintenue. Toutefois les cas de récidive, assez nombreux, sont traités avec fermeté. Les contraventions sont en légère augmentation en raison d'une attitude de moins en moins respectueuse des lois et règlements par les usagers. Le tiers des dénonciations concerne le ch. de la Cure !

La forte activité de construction qui se déroule sur le territoire communal implique des désagréments aux usagers qui, malgré les efforts entrepris afin d'en minimiser les effets par les constructeurs et notre corps de police, ne sont pas compris. Notre population est intransigeante et réclame immédiatement lorsqu'il y a la moindre entrave qui pourrait modifier ses habitudes.

Comme l'année dernière, une grande partie des interventions a été consacrée aux chantiers, ceci pour toutes sortes de raisons : nettoyage de la chaussée, signalisation inadaptée ou manquante, feux de déchets de chantier, stationnement des ouvriers, etc... Le temps dévolu à ces tâches multiples est important.

Cependant, il convient de relever que par rapport au nombre et à l'importance des divers chantiers, la situation est plus qu'acceptable, grâce à un bon contact avec les contremaîtres, ce qui nous facilite grandement la tâche. Signalons que le chantier STAP Mouette / Chatruffe s'est terminé durant l'été au grand soulagement des habitants de la zone et autres usagers.

A plusieurs reprises, notre police a été sollicitée par des habitants importunés par des vendeurs ambulants ou proposant leurs services pour des travaux de rénovation. Dans la majorité des demandes, les auteurs ont été identifiés et contrôlés.

La situation s'est sérieusement dégradée aux abords du collège.

Diverses équipes de jeunes ont cassé des vitres de protection, font des combats avec des armes tirant des billes en plastique (un blessé connu), pénètrent sur les propriétés d'autrui sans autorisation, font les "guignols" sur le toit du collège, etc. A la sortie des classes, des élèves de l'école de Belmont traversent les vignes en lançant leurs sacs lesquels brisent des sarments.

Pour l'anecdote, relatons l'emprunt par de jeunes adultes d'une petite pelle mécanique au ch. du Courtillet qui a été conduite jusque devant le refuge des Bas-Monts en occasionnant quelques dommages sur leur passage, lesquels ont été réparés en grande partie par les auteurs identifiés.

Les dommages à la propriété ne sont pas causés uniquement par des jeunes. Les dégâts commis par des automobilistes sur des haies, barrières ou murs sont relativement fréquents. Dans ces cas, les auteurs ne sont que rarement identifiés.

Une autre cause de tracas est celle de la divagation d'animaux; elle concerne parfois des moutons mais le plus souvent des chiens. Dans ce dernier cas, il est parfois difficile d'identifier les propriétaires car les animaux ne se laissent pas approcher.

La police est constamment appelée à intervenir auprès de la population pour rappeler des règles de comportement telles que l'interdiction de l'allumage de feux, le non-respect des prescriptions en matière de ramassage des déchets ou des défauts d'entretien de parcelles ou de haies.

Les accidents sur territoire communal sont heureusement rares. Signalons l'accident subi par un enfant à la sortie de l'école lors de la traversée de la chaussée route d'Arnier. Alors qu'une fille s'engageait sur le passage pour piétons, une camionnette s'était arrêtée pour la laisser passer. Tout à coup, un taxi a dépassé le véhicule arrêté et fauché l'enfant. Les blessures subies par l'enfant ont été heureusement de peu de gravité.

Quelques cambriolages ont été commis en 2004 soit dans des appartements et villas, soit dans des véhicules.

Circulation

D'importants travaux de confortation de la route cantonale RC 773 se sont déroulés sur le territoire communal, dans sa partie boisée direction Lausanne, avant le pont enjambant la Paudèze.

En été 2004 a été réalisé le troisième ralentisseur sur la rte d'Arnier. Nous avons profité de ces travaux pour modifier le décrochement vertical devant le Centre communal en accentuant l'angle du chanfrein (sa hauteur n'a pas été modifiée). Dans le courant de l'automne, nous avons pu constater l'efficacité de ces modérateurs sur la vitesse des véhicules.

Sur le chemin du Collège, de plus en plus de jeunes ne respectaient pas la signalisation. Après une période d'avertissements des sanctions ont été prises et ont fait disparaître le problème...

Zones 30 km/h

En début d'année le concept des zones 30 km/h a été mis à l'enquête dans la FAO. Comme annoncé au Conseil communal, une commission technique s'est réunie à 7 reprises pour traiter de ce sujet. Le bureau Willi a fourni les plans définitifs à la Municipalité. Un préavis sera établi en 2005.

Stationnement

Le parking d'Arnier (face au Centre communal) est maintenant quasiment occupé à 100% toute la journée. Avant de prendre des mesures de restriction de temps, une étude plus approfondie se révèle nécessaire.

Le parcage illicite sur le chemin de la Cure a recommencé dès la fin des travaux sur cette artère; ces abus ont été sanctionnés. Nous avons enregistré une légère augmentation des encaissements sur le parking collectif en raison de la fin du chantier STAP Mouette / Chatruffe.

Signalisation

Comme l'année dernière, nous avons été fortement sollicités en raison des nombreux chantiers. La boucle de détection de vitesse côté La Croix ne fonctionne toujours pas. Une entreprise spécialisée avait contrôlé les câbles : tout est en ordre. C'est probablement au niveau du programme que la difficulté réside. Comme la signalisation au bas du ch. de la Cure devra être améliorée l'année prochaine, l'occasion sera saisie de le régler à ce moment.

Police administrative

Documents d'identité

Les demandes pour des documents d'identité sont en augmentation mais les délais de production desdits documents (3 semaines) ont été respectés. Les problèmes que nous rencontrons presque quotidiennement sont causés par la qualité des photos présentées ou leur format inadéquat.

Police du commerce

La Police du commerce a recensé un nouvel enregistrement, celui d'un Bed & Breakfast de 6 lits à la route des Monts-de-Lavaux.

Rôle des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère diminution. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 151 animaux (160 en 2003).

Cimetières et inhumations

Au cours de l'année, 6 services religieux ont eu lieu au Temple de Belmont.

Sept habitants de Belmont sont décédés. Nous relevons particulièrement le départ pour d'autres cieux de notre Conseiller communal Frank Musy et de Robert Jacquat époux de notre Conseillère Claudine.

Taxis

Nous sommes toujours dans l'attente de l'extension du périmètre tarifaire en centre de Belmont pour proposer au Conseil communal la ratification de la convention intercommunale. Affaire à suivre !

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu, composée du municipal, du Commandant C.-A. Moret, du remplaçant du commandant Y. Tornare, du Fourrier L. Reigner, de MM. M.-E. Favre et C. Sturny s'est réunie à 4 reprises en 2004.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux et des commandants des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée.

La collaboration entre communes concerne en premier lieu les détachements de premiers secours (DPS) soit les interventions coordonnées sur les territoires des communes grâce à une délégation de sapeurs, plus fortement impliqués. Cette collaboration fonctionne bien.

Ainsi, le corps de Belmont a participé à trois exercices en commun avec les SDIS de Pully, Lutry et Paudex. La collaboration entre les quatre SDIS a permis d'apprendre beaucoup des autres, et cette expérience est fructueuse. Dès mars 2005, la formation continue des recrues se fera en commun.

Pour ce qui concerne les Monts-de-Pully, une autre convention accorde à Belmont la tâche d'intervenir en priorité sur les Monts-de-Pully et incorpore les sapeurs y résidant dans le corps de Belmont.

Le 21 avril 2004, une rencontre a eu lieu avec le directeur de la division incendie, M. Marti, au cours de laquelle il a présenté les projets de l'ECA dans le cadre de SDIS évolution. L'ECA souhaite pratiquer une fusion des corps de sapeurs pompiers à l'horizon 2006. Le projet n'a pas encore passé auprès du Grand Conseil.

Dans cette optique, la Commission intercommunale s'est penchée sur la meilleure manière de prévenir les intentions de l'ECA et s'est attelée à analyser un rapprochement des corps.

Elle a défini les principes suivants :

- maintien des identités communales et des corps locaux avec intégration de compagnies dans un bataillon ou de sections dans une compagnie
- ne pas professionnaliser
- souhait d'incorporer dans la réflexion un concept de sécurité recouvrant les trois P (Pompiers, Police et PCi)
- intégration des sapeurs en formation dans la nouvelle structure
- maintien de trois casernes de départ à Pully, Lutry et Belmont
- recherche de synergies notamment dans l'instruction et l'administratif.

Lors de sa séance du 26 octobre 2004, la Commission a décidé de poursuivre les travaux préparatoires à une fusion des corps en tenant compte des réponses fournies par les communes; M. C. Quartier, municipal de Paudex, est chargé d'effectuer l'étude de la fusion d'ici au printemps 2005.

État-major

L'état major du SDIS de Belmont est composé en principe des officiers, du fourrier et du responsable du matériel, soit :

- Claude Moret, Commandant
- Yann Tornare, remplaçant du Commandant
- François Bovey, responsable technique
- Laurent Reigner, fourrier
- Frédéric Bovey, responsable du matériel.

L'Etat-Major s'est réuni à douze reprises pour organiser le fonctionnement du corps et de la plate-forme, planifier les exercices, les gardes, les manifestations et préparer le budget. Les membres de l'EM sont assidus et fournissent un excellent travail.

Organisation interne

Pour chaque fonction principale du SDIS, des descriptifs ont été établis. Les tâches principales sont les suivantes:

- commandant (C. Moret)
- responsable de l'instruction (Y. Tornare) et adjudant
- responsable technique, notamment contrôle avant permis de construire (F. Bovey)
- responsable des véhicules et des chauffeurs (S. Volbert avec l'aide de D. Ganière)
- responsable des appareils respiratoires – masques (Y. Tornare)
- chefs de section (M. Belardinelli jusqu'à fin 2004, S. Brughera)
- responsable du matériel (F. Bovey)

- fourrier (L. Reigner avec l'aide de C. Honegger)

Le service de piquet, assuré du vendredi soir au lundi matin et lors des jours fériés, est organisé par l'EM. En journée, les employés communaux fonctionnent comme pompiers de jour.

Afin d'assurer le suivi de l'entretien du matériel et des véhicules, deux employés communaux (F. Bovey et S. Volbert) ont une obligation de consacrer du temps de travail à leurs tâches SDIS qui est compensé par une imputation comptable apparaissant dans le budget.

Effectifs

En janvier 2004, le Lieutenant L. Bovet a quitté le corps; sa tâche de responsable des véhicules et des chauffeurs a été reprise par S. Volbert. A fin 2004, le Lieutenant M. Belardinelli a quitté le corps pour raison d'âge. Que ces deux officiers soient vivement remerciés pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés au SDIS.

Une soirée de recrutement a été organisée le 12 novembre 2004. Sept personnes, dont une dame et deux demoiselles, se sont engagées à rejoindre les rangs, à partir du 1^{er} janvier 2005.

Après plusieurs départs du corps, (pour raison d'âge, professionnelle et déménagement) et un recrutement fructueux, l'effectif du corps sera pour 2005 de 33 personnes auxquelles s'ajoutent 4 pompiers de jour issus du personnel communal.

Formation

Nos recrues ont suivi les deux journées de formation organisées à Montheron par l'ECA et sont maintenant incorporées.

Durant l'année 2004, 17 personnes ont suivi des cours cantonaux de formation continue (ECAFORM), pour un total de 52 journées. Les thèmes ont été les suivants :

- aide à l'intervention,
- chef de groupe,
- feu de cheminée,
- formation de base recrue,
- hydraulique de base et tuyaux,
- installations techniques,
- journée DPS,
- journée technique CDT,
- motopompe,
- moyens de transports,
- protection respiratoire,
- réanimation cardio-pulmonaire,
- sous-officier,
- transmissions,
- transport d'eau et relais.

Exercices

Pour l'année 2004, le SDIS a organisé six exercices DPS en soirée, et l'exercice final le samedi 13 novembre (en présence des autorités exécutives de la Commune).

Trois exercices ont été partagés avec Pully, Lutry et Paudex, en faisant participer les sections à tour de rôle. Les cadres ont suivi quatre cours, dont deux en soirée pour la préparation des exercices, et deux cours d'une journée pour améliorer leur formation.

Les thèmes suivants ont été exercés :

- contrôle des cordes et ceintures,
- mise en fonction d'une BH,
- déploiement et repli des tuyaux,
- sécuriser le lieu d'intervention,
- fonctionnement des différentes ressources en éclairage,
- les transmissions radio,
- extinction avec mousse (légère et lourde),
- motopompe,
- présentation du matériel hydraulique et son utilisation (lance, canon, rideau),
- protection des biens avec caisse Polyval,
- exercice d'intervention,
- exercice d'alarme avec transport d'eau,

pour un total de 932 heures.

En outre, Le SDIS a organisé une journée de formation pour le personnel communal (pompiers de jour) le 4 mars 2004. Les thèmes exercés pendant cette journée ont été la tonne pompe, l'extinction et la présentation de la centrale de traitement des alarmes.

Interventions

En 2004, notre SDIS est intervenu à 27 reprises sur le territoire communal ainsi que sur celui des communes de Pully et Lutry pour :

- 9 feux, dont 3 à Lutry et 3 à Pully,
- 6 alarmes automatiques,
- 4 inondations,
- 4 nids de guêpes,
- 1 ascenseur,
- 1 élément naturel,
- 2 autres,

pour un total de 306 heures d'intervention.

Autres activités du Corps

Le 20 mars, notre corps a participé à une journée de cours tactique et technique à Lutry, les thèmes suivants ont été abordés :

- Véhicules alternatifs,
- Airbags,
- Présentation de la REGA.

Le 24 avril 2004, le SDIS de Puidoux a organisé le concours cantonal, où plus de 600 participants ont pris part aux différentes disciplines.

Sept volontaires ont défendu les couleurs du SDIS de Belmont en participant au gymkhana. Il faut relever que le podium féminin a été exclusivement réservé aux candidates de notre SDIS !

Le 8 mai 2004, les officiers et sous-officiers supérieurs ont participé à un cours tactique au CRIE, à Villeneuve. Les thèmes suivants ont été enseignés :

- sauvetage personnel,
- lutte contre le feu,
- trafic radio.

Le 10 mai, une séance d'information pour les membres de notre corps a été organisée.

Le 27 juin, à l'occasion de la broche du corps, les pompiers et leurs familles ont été réunis, ainsi que pour la 3^{ème} fois, l'Amicale de la Pompe; plus de 60 personnes ont participé à cette rencontre.

Le samedi 3 juillet, douze personnes se sont rendues à Lausanne pour aider à assurer la sécurité du Triathlon.

Les 12 juillet et 2 août, une instruction aux moniteurs et aux enfants de la colonie des Monts-de-Pully a été donnée.

Le 31 juillet, le SDIS a organisé un bal et un concours de tir au tuyau, rassemblant les corps de sapeurs pompiers et les sociétés de Jeunesse des communes voisines.

Le 1^{er} août, le SDIS, en collaboration avec la Société de développement, a été en charge de l'organisation de la fête nationale, pour la première fois sur le site des Bas-Monts. Le maintien de la sécurité et des patrouilles sur le territoire de Belmont et des Monts-de-Pully et le renforcement de la police pour le parcage ont fait partie des tâches assumées à cette occasion.

Le 5 septembre, le parcage et la sécurité durant la course de caisses à savon ont été assurées, en collaboration avec la police et les samaritains.

Le SDIS a participé au tir de clôture des Armes de guerre, ainsi qu'au concours de la Société de sauvetage de Pully, où il a remporté la 2^e place.

Les 29, 30 et 31 octobre, notre corps s'est rendu en Belgique pour trois jours de détente.

Ce fut une sortie enrichissante, durant laquelle les pompiers de Bruxelles ont présenté l'ensemble de leur matériel. Ce voyage a également permis aux membres du corps d'apprendre à mieux se connaître.

Le SDIS a, à nouveau, organisé une action en faveur du Téléthon. Une équipe de bénévoles, sous les ordres de Mlle S. Brughera, s'est chargée d'organiser une soirée le 3 décembre qui a permis de verser un montant de Fr. 10'258.60 au Téléthon suisse.

Keso

Pour les bâtiments communaux, les cylindres KESO ont été installés, fixés et mis en service durant le premier semestre 2004, d'autres ont été installés sur des propriétés privées. Au total 28 nouveaux cylindres KESO 2000 sont installés début septembre. Un classeur d'intervention « KESO 2000 », situant tous les cylindres et décrivant les clés s'y trouvant, a été créé en collaboration avec le Lt M. Belardinelli.

Porteurs

Les onze porteurs d'appareil respiratoire ont participé à dix exercices, pour un total de 227 heures d'entraînement. Les thèmes 2004 ont été les suivants :

- accoutumance aux appareils,
- présentation du nouveau matériel et mise en pratique (*autoroll*, ligne-guide, masque de secours),
- présentation de la balise de détresse et mise en pratique,
- piste de gaz à la Grangette,
- piste de gaz à Prilly,
- techniques d'évacuation et masques de secours,
- exercice physique,
- exercice de recherche, d'extinction et d'évacuation.

Cette année, la collaboration des porteurs pour l'organisation des exercices a été demandée. Ceux qui se sont engagés ont fait preuve de détermination et de sérieux, afin d'offrir à leurs collègues des exercices intéressants.

Durant l'année, deux porteurs ont suivi le cours PR11 avec succès, en 2005, cinq personnes participeront à ce cours.

Le niveau d'instruction des porteurs d'appareil respiratoire est bon. Le Plt Y. Tornare prépare les exercices de façon minutieuse et précise.

Chauffeurs

Suite à la démission de L. Bovet, S. Volbert a accepté de reprendre son poste, épaulé par le Sap. D. Ganière.

Les chauffeurs machinistes ont effectué 82 heures de conduite et de maniement des divers engins à moteur. En 2005, plus de temps sera consacré à la formation des chauffeurs afin d'améliorer leurs connaissances. De nouveaux chauffeurs devront être formés. Depuis le 1^{er} octobre 2004, la responsabilité du véhicule des Monts-de-Pully, le Carlo 3 fait partie des attributions du SDIS de Belmont et a été intégré dans le plan de roulage.

Officier technique

Le Plt François Bovey a consulté 36 mises à l'enquête, une seule remarque a été transmise au bureau technique, à savoir l'obligation de poser un cylindre KESO 2000 pour le propriétaire d'une citerne à gaz. Il a annoncé aux autorités nécessaires (CTA, SSI, SDIS Pully, SDIS Lutry) plusieurs fermetures de route et a organisé la sécurité de toutes les manifestations pour lesquelles le SDIS a été engagés en 2004, et à chaque fois collaboré avec la police municipale.

Matériel

Durant l'année 2004, le Sgtm. Frédéric Bovey a entretenu tout le matériel du SDIS. Il a effectué de petites réparations et remplacé le matériel défectueux. Il a réalisé plusieurs transformations dans les véhicules et y a installé un système avec des photos de chaque casier, afin de faciliter le contrôle du matériel et son rangement. Il a nettoyé et rangé du matériel du SDIS à la grange du Signal. Il a commandé et mis en place un extincteur, deux valises à tuyaux et des tuyaux de 75 mm de diamètre.

Le Mercedes et la TP ont été au service. Le matériel fixé sur les toits des véhicules a été rangé dans des coffres installés dans ce but.

Les véhicules et le matériel sont toujours en ordre, et je remercie le Sgtm. F. Bovey pour le sérieux avec lequel il accomplit sa tâche.

Protection civile

Introduction

Durant sa septième année d'activité, l'Organisation régionale de protection civile Lausanne Est (Pully-Paudex-Belmont) a appliqué les nouvelles réglementations et directives découlant de Protection Population 2004.

Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis au cours de l'année 2004.

Autorités

Comité directeur

Le Comité Directeur, présidé par Mme Maria-Chrystina Cuendet, municipale à Pully, est également composé du (de la) municipal(e) de Belmont et M. Claude Quartier, municipal à Paudex. Le Comité Directeur s'est réuni à sept reprises dans le but de redéfinir l'ensemble des activités du service et d'élaborer une nouvelle répartition financière entre l'ORPC et les communes, qui a fait l'objet d'un rapport validé par chaque municipalité. Le Comité Directeur a également vérifié les comptes 2003 et a fixé les priorités du budget 2005, tenant compte de la nouvelle répartition des frais.

Commission régionale

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune nommés par les Municipalités), a tenu deux séances pour approuver les comptes 2003 et étudier le budget 2005. Pour Belmont, les membres de cette Commission sont MM. A. Grand et D. Delaplace.

Organisation interne

Personnel professionnel

Un chef régional (M. J.-F. Delessert) et deux suppléants du chef régional, à plein temps (MM. P. Miche et P. Schmid), une cheffe de l'office régional (Mme C. Brandt à 80%) et une secrétaire assistante (Mme D. Narbel à 20%) exécutent l'ensemble des tâches de protection civile pour les trois communes.

Le commandant, son remplaçant et l'officier logistique ont suivi plusieurs rapports de commandement ORPC et ont fonctionné également comme instructeurs lors de la formation des cadres sur Protection Population 2004. Le remplaçant du Cdt a suivi une formation du Service Sanitaire coordonné.

La cheffe de l'office, en tant que secrétaire du Comité Directeur, a élaboré les divers rapports d'activités du service, notamment sur les nouvelles répartitions des tâches, ainsi que les procès-verbaux du Comité Directeur et de la Commission régionale. Elle a également suivi l'instruction de base d'officier et les rapports de Chefs d'office.

Etat-major de la direction régionale

L'Etat-major de la compagnie, renforcé de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont, se compose de 15 officiers. Nous enregistrons 4 départs, pour raison d'âge, soit 1 officier appui/sécurité, 1 officier PBC, 1 officier télématique et 1 officier presse.

Effectifs

L'effectif réel de notre ORPC totalise 920 personnes, soit 253 personnes actives; le solde de l'effectif représentant du personnel de réserve et du personnel à former. Répartition des miliciens FIR (Formation d'Intervention Régionale) et FAR (Formation d'Appui Régional):

· EM de Conduite régional	15
· Domaine Aide à la Conduite (Suivi de situation, Télématique et ABC)	34
· Commandement, section logistique RAV (Ravitaillement)	14
· Commandement, section logistique CMT (Construction / Matériel / Transport)	24
· Domaine Protection & Assistance	79
· Domaine PBC (Protections des Biens Culturels)	8
· Domaine Sanitaire	18
· Domaine Appui-Sécurité	61

Cours et exercices

Cours fédéraux (OFPC), Schwarzenburg : 3 officiers et 1 sous-officier ont suivi des cours dans les domaines Polycom (transmission), Cellule psychologique et Suivi de la situation (renseignement).

Centre cantonal d'instruction (CIV), Gollion : 82 participants ont suivi soit une instruction de base, un cours de perfectionnement ou un cours technique pour officiers, dans divers domaines, totalisant 302 jours de service.

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) : 18 cours ont été organisés dans tous les domaines convoquant un total de 415 participants représentant 951 jours de service.

Total des personnes convoquées en 2004 : 501 personnes représentant 1267 jours de service (planifié au budget 2004 : 503 participants représentant 1292 jours).

Exercices régionaux

Lors des 18 cours préparatoires et de répétition, les cadres ont reçu une instruction spécifique sur Protection Population 2004 et leur attention a été attirée sur le transfert des connaissances, vu l'abaissement de la limite d'âge de libération et le départ de plusieurs cadres.

Les points principaux à relever sont le contrôle périodique des abris de Belmont (CPA), l'instruction de la FIR dans le domaine de l'Alimentation d'Eau en cas de Crise (AEC) et la participation des professionnels en qualité d'instructeurs lors des cours techniques pour les officiers.

Formation des officiers

Des cours particuliers pour cadres, effectués selon un programme d'instruction de cours techniques pour officiers, ont été élaborés et donnés par les commandants des organisations régionales de protection civile de l'Est vaudois à l'ensemble de leurs cadres.

Les principaux chapitres des cours sont : l'éthique de l'officier, la conduite, les nouveaux cahiers des charges, la formation des nouvelles recrues, la connaissance du rôle et des missions de nos partenaires. L'ensemble de nos officiers a ainsi pu transmettre ses connaissances aux sous-officiers et astreints durant les cours de répétition régionaux.

Domaine Protection & Assistance

Contrôle des abris de Belmont du 10 au 14 mai 2004 : plus de 80 abris construits entre 1980 et 2000 ont été visités, ensuite esquissés et informatisés dans le PLATT.

Domaine Appui-Sécurité, Logistique et section - suivi de la situation

Cours d'utilité publique du 24 au 28 mai 2004 : instruction sur les engins pionniers, réalisation d'un sentier pédestre aux Monts-de-Pully (cabanes catholiques) et déménagement de matériel PCi de la Clergère à Chantemerle (Pully).

FIR (Formation d'Intervention Régionale) du 7 au 9 septembre : avec la participation de la police, des SI et du SDIS, l'Etat-major de l'ORPC Lausanne-Est a mis en place un exercice catastrophe, en ayant au préalable instruit tous les astreints FIR sur le comportement dans la circulation routière, les moyens hydrauliques, l'utilisation des hydrantes, les moyens sanitaires et pionniers. Le but était d'alimenter en eau, le quartier de Mallieu à Pully, suite à la rupture d'une conduite d'eau potable.

Un document commun d'intervention « processus AEC » (Alimentation Eau Crise) a été réalisé et complète les dossiers d'intervention.

Constructions existantes et abris publics

L'ensemble des constructions et abris publics sont régulièrement entretenus et réparés durant l'année.

Contrôles d'abris – location des locaux et véhicules

32 nouveaux abris privés, représentant 34 visites, ont été contrôlés avec les représentants des autorités des 3 communes.

Les deux bus Toyota ont été utilisés dans le cadre des cours régionaux et engagements divers.

Ils ont été mis à disposition également pendant 65 jours, totalisant 2'227 km, à divers services de l'administration ou de sociétés locales des trois communes. Dès 2004, une indemnité kilométrique de Fr. 0.50 par km est facturée aux utilisateurs.

Nouvelle répartition des tâches et des coûts imputés aux communes

Depuis 2005, une nouvelle répartition des coûts de la PCi sera effectuée soit :

- 15 % des coûts de la plupart des postes à charge exclusive de Pully
- 85 % des coûts répartis entre les trois communes en fonction de leur population.

Une partie des coûts pourra être imputée pendant 10 ans sur le « fonds des communes » géré par le canton.

Les frais d'entretien lourds et de rénovation des abris communaux sont à charge des communes exclusivement. Les recettes provenant de la location des locaux (à Belmont, cuisine à M. Pinto) reviennent aux communes.

Les demandes de permis de construction d'abris privés sont refacturés.

Conclusion du rapport PCi

Avec l'abaissement de l'âge de servir à 40 ans, selon la nouvelle loi applicable au 1^{er} janvier 2004, nous avons eu une grande diminution du nombre d'astreints, en particulier des cadres. Beaucoup d'entre eux souhaitent rester comme volontaires, mais malheureusement ne rencontrent pas toujours l'accord patronal.

Parallèlement, les miliciens sont de moins en moins disponibles professionnellement et la réduction de la taxe militaire (seulement 4% par jour de service) ne les motive plus. Nous sommes également confrontés à la difficulté de repourvoir les effectifs avec de nouvelles recrues formées, (5 recrues formées provenant des écoles de formation de base sur une quinzaine d'incorporés).



CONCLUSION

Les tâches exigées par la fonction de municipal sont passionnantes mais peu compatibles avec une activité professionnelle astreignante.

Je quitte ma fonction avec l'assurance que les domaines dont j'ai été en charge sont bien organisés et que le travail qui s'y effectue est de grande qualité. Un merci tout particulier va à ceux et à celles qui s'investissent bénévolement dans des tâches si utiles à notre collectivité.

Durant ces presque trois ans passés à la Municipalité, j'ai eu l'occasion de participer à des projets intéressants et à entretenir des contacts nombreux et enrichissants avec mes collègues, mes collaborateurs mais aussi avec nombre de personnes actives dans la chose publique aux niveaux communal et régional. C'est dans ce cadre que ma satisfaction a été la plus grande; j'ai pu rencontrer des personnes rayonnantes et soucieuses du bien public; elles méritent l'admiration de tous. Je les prie de bien vouloir excuser mon départ précipité et accepter ma reconnaissance la plus sincère. Vis-à-vis du Conseil communal également, j'ai su apprécier l'esprit toujours constructif qui a marqué nos relations.

Dès lors, je me retire de la vie publique afin de concentrer mes efforts sur ma profession, tout en réservant, enfin, un minimum de temps pour ma famille, mon entourage et mes loisirs. Je souhaite à la personne qui sera appelée à me succéder les plus grandes satisfactions dans l'accomplissement de sa tâche et à mes collègues plein succès pour la fin de la législature et au-delà.

Jean-Claude PERRET-GENTIL, municipal

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, municipal

PRÉAMBULE

Généralités

L'année 2004 a été une bonne année quant aux projets. Malgré tout, les dossiers sont restés nombreux et conséquents pour certains d'entre eux. La disponibilité nécessaire, pour assurer le suivi, est toujours importante.

Bureau technique

Le bureau technique a tourné à plein régime lors de l'année 2004. Après l'absence pour raison médicale puis le départ de Mme Lenoir, et en attendant le nouveau collaborateur, Mme Dudan et M. Warnery ont dû faire face à la charge de travail, épaulés par les membres de la Municipalité concernés.

Le volume de travail généré par les travaux entrepris sur le territoire de la commune n'a pas diminué au cours de l'année écoulée.

SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

Travaux exécutés, (liste non exhaustive) :

- mise en place de 2 armoires au carrefour Cure – Courtillet – Signal – Blessoney (chantier STAP-Mouette);
- séparation des alimentations des villas et suppression des boîtes de raccordement;
- relevé des compteurs d'électricité;
- changement de 90 compteurs pour révision;
- exécution de nouvelles introductions;
- pose de tubes de réserve sur différents chantiers;
- tirage et raccordement de 2100 mètres de câbles sur notre réseau;
- mise à jour de l'étiquetage des armoires de distributions;
- pose de 5 candélabres pour l'éclairage public au chemin de Rueyres;

- installation d'une nouvelle armoire au chemin des Dailles;
- séparation des raccordements des propriétés privées au Coin d'En Bas;
- installation zone du 1^{er} Août dans la partie supérieure du Domaine des Bas-Monts, avec la pose de 10 socles pour les oriflammes.

Tâches particulières :

- participation à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés;
- aide à la mise en place des conduites d'alimentation en eau potable;
- aide à la réparation de fuites d'eau sur le réseau.

Rupture d'approvisionnement

Le 3 décembre un incident s'est produit à la sous-station « moyenne tension » des Chaffeises, propriété des Services industriels de Lausanne (SIL). Cette panne a eu pour conséquence de priver d'électricité le quartier de Rochettaz. Grâce à l'excellente collaboration avec Paudex, nous avons pu alimenter provisoirement, depuis Paudex, notre quartier et limiter ainsi les inconvénients.

Les travaux de réparation entrepris par les SIL ont duré près d'une semaine.

Cet incident n'a pas été localisé à Belmont, la veille un incident similaire s'était produit à Paudex et touchant également Pully. Les SIL entreprendront en 2005 de gros travaux de modernisation de la ligne moyenne tension Lausanne-Lutry qui dessert Belmont, Pully et Paudex.

Service de contrôle

Ces contrôles étaient, depuis 1956, sous la responsabilité des communes. Le 7 novembre 2001, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Elles sont maintenant sous la responsabilité des propriétaires.

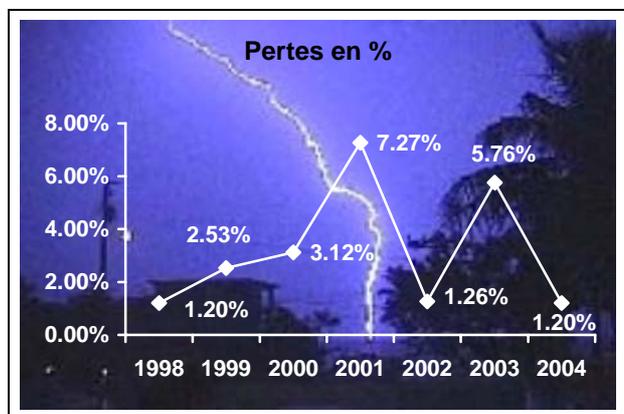
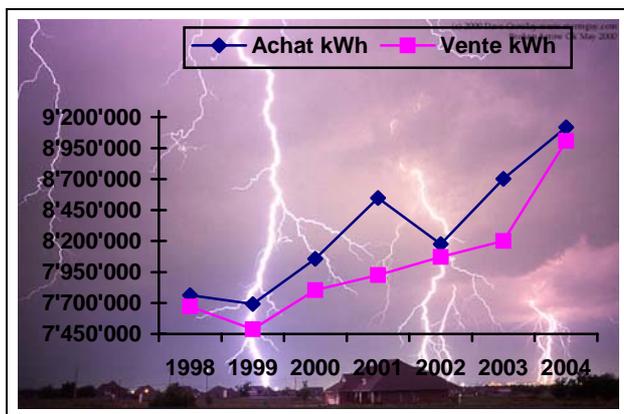
Le retard en matière de contrôles périodiques est modique et diminue dans nos communes.

Un solde plus précis pourra être donné à la fin du contrôle des bâtiments locatifs. Pour mémoire, ce retard doit être comblé d'ici fin 2006 au plus tard. Depuis le 1^{er} juillet 2003, une seule personne assume l'entier du suivi du bureau SICEL.

Facturation S.I.

La facturation aux abonnés est centralisée à Pully par le biais du système informatique intercommunal. Le décompte de facturation est réalisé sur la base d'un relevé annuel des compteurs d'électricité, déduit les acomptes perçus durant l'année, calculé sur la base d'une consommation moyenne.

La consommation d'électricité est la suivante :



Libéralisation du marché de l'électricité

Historique

Le peuple suisse a refusé, en votation populaire le 22 septembre 2002, la nouvelle loi sur le marché de l'électricité (LME). Par son préavis d'intention 01/2003, adopté par le Conseil communal lors de la séance du 15 mai 2003, la Municipalité avait fait part de ses orientations pour le futur du service de l'électricité et notamment la nécessité de poursuivre les négociations avec nos partenaires, soit Pully et Paudex, et ceci en faisant abstraction du résultat de la votation précitée.

Nonobstant les résultats de la LME, les « grandes manœuvres » destinées à libéraliser le marché de l'électricité se sont poursuivies et se sont déplacées sur le terrain de la législation sur les cartels.

Dans le but de préserver les intérêts des distributeurs d'électricité dans notre canton, le Conseil d'Etat a proposé un projet de décret qui a pour but de légaliser le monopole de la distribution de l'électricité. Après consultation des différents partenaires, le Grand Conseil se prononcera, en principe, sur ce décret lors de sa première session de 2005.

Au niveau fédéral, suite à l'échec de la LME, un nouveau projet de loi, appelé « loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité » (LAPeI) a été élaboré et mis en consultation.

Le Parlement fédéral se prononcera dans le courant 2005. Sauf référendum, cette loi est prévue d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2007. A ce jour nous ne connaissons pas précisément le contour de cette nouvelle loi et notamment si une libéralisation du marché s'effectuera en une ou plusieurs étapes.

Groupe de travail Harmonie (GT)

Historique

En août 2001, la CALME (Commission cantonale d'accompagnement de la libéralisation du marché de l'électricité) a décidé de la création d'un groupe de travail, appelé « Aires de desserte ». La création de ce GT s'inscrivait dans la perspective de l'entrée en vigueur à venir de la loi fédérale sur le marché de l'électricité (LME). Cette loi confiant aux cantons la tâche d'attribution des aires de desserte, il s'avérait nécessaire d'étudier les modalités de cette attribution.

Ce GT a documenté la situation initiale du marché vaudois de l'électricité et a posé les bases pour une étude préparatoire devant inventorier les divers problèmes posés par la mise en œuvre de la LME, dont notamment la détermination des coûts d'acheminement.

Le refus de la LME a bien entendu interrompu les démarches d'approche de sa mise en exécution.

Les rencontres entre les Entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) et les représentants de l'Etat, se sont poursuivies. Est rapidement apparue la nécessité de créer un groupe de travail incluant tous les acteurs de l'approvisionnement en électricité actifs dans le canton de Vaud.

D'où la création du GT Harmonie comprenant les entreprises ou groupes suivants : Romande énergie, Services industriels Lausanne (SIL), Entreprises électriques fribourgeoises (EEF), Enerdis (revendeurs de la Romande énergie), Sinergis (revendeurs des SIL) ainsi que le Département de la sécurité et de l'environnement (DES).

Activités du GT Harmonie

Un groupe préparatoire a élaboré une nouvelle proposition d'étude dont les objectifs sont les suivants :

- obtention pour chaque entreprise électrique active dans le canton de conditions d'approvisionnement favorable;
- instauration d'une collaboration commerciale pour les grands clients et les PME;
- harmonisations des principes tarifaires, transparence et rapprochement des tarifs électriques.

A la suite d'un appel d'offre, le mandat d'étude a été confié au bureau Energy Consulting Group (ECG).

Les travaux de ce GT, au sein duquel nous sommes représentés par Pully, se poursuivront en 2005.

Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont

Ce climat d'incertitude a entouré toutes nos démarches et réflexions en 2004.

Les axes de travail ont été les suivants :

- renégociation des contrats avec notre fournisseur d'électricité; débutée en 2003 cette négociation avait permis d'abaisser de 2 cts le prix du kW/h en 2004. Un centime supplémentaire de rabais sera accordé en 2005.
- Etude d'une entité commune; conformément aux différentes possibilités évoquées par le rapport de l'IDHEAP, nous avons poursuivi l'étude d'une entité commerciale commune pour les services industriels de Pully, Paudex et Belmont. Pour nous aider dans cette démarche, nous avons lancé un appel d'offre et la société Ernst & Young a été choisie. Après une première phase d'analyse, nous avons constaté que tous les éléments nous permettant de nous déterminer sur l'orientation à donner à cette nouvelle entité étaient beaucoup trop entachés d'incertitude et en conséquence nous avons gelé ce projet jusqu'à connaissance des orientations qui seront définies par la LAPel.

- Nouveau logiciel de facturation; l'application utilisée actuellement pour l'établissement des factures d'eau et d'électricité arrive en bout de course. L'acquisition d'un nouveau logiciel a été décidée et son implantation a débuté au dernier trimestre 2004 pour une entrée en production prévue au 2^{ème} trimestre 2005. Ce nouveau logiciel, également acquis par un grand nombre de sociétés de distribution d'électricité en Suisse, nous offre suffisamment de souplesse pour nous permettre de gérer une facturation très pointue des tarifs d'électricité découlant de la libéralisation du marché.
- Projet NOE (Nouvelles offres d'électricité); initié à la fin 2004, ce nouveau projet s'étendra sur 2005 et une partie de 2006. Les points clés sont :
 - la détermination de la valeur de notre réseau;
 - le calcul de la valeur du timbre;
 - la détermination des nouveaux tarifs;
 - la détermination des nouvelles taxes de raccordement;
 - la révision des règlements communaux.

Comme vous pouvez le constater le domaine de l'électricité est en pleine mutation. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite de prendre connaissance de beaucoup d'informations et de participer à de nombreuses séances pour rester « au courant » !

Synthèse des projets en cours

Voir le tableau figurant en annexe N°3 (page 73).

Service des eaux

Travaux effectués au service des eaux (liste non exhaustive) :

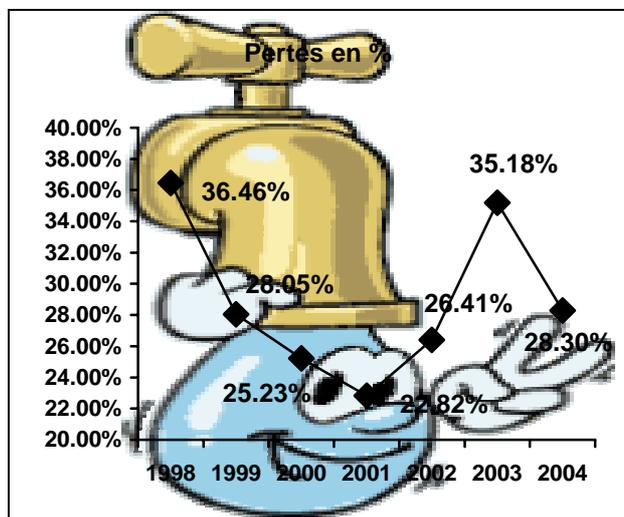
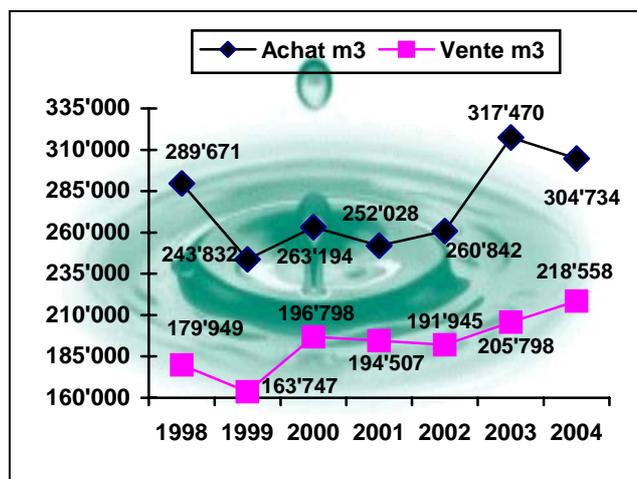
- réparation de 11 fuites sur les conduites du réseau d'eau communal;
- pose de conduites pour l'alimentation du nouveau quartier de Champ-Chamot, suite et fin;
- révision de 3 bornes hydrantes;
- échange de 20 compteurs d'eau;
- déplacement d'une conduite en Arnier;
- prolongation de la conduite dans le chemin du Rossillon en vue du bouclage sur le chemin de la Mouette;
- pose d'un té pour la préparation du chantier du bouclage de notre réseau d'eau entre le chemin des Pralets et le carrefour Cure - Signal - Courtillet - Blessoney;

- déplacement d'une borne hydrante au chemin du Blessoney.

Tâches particulières :

- aide au service de l'électricité pour le tirage de câbles;
- aide à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés.

La consommation d'eau par habitant a diminué ainsi que les pertes diverses. L'effet du changement des conduites d'amenées de la station de pompage au réservoir du village se fait sentir. De plus l'écoute plus en détail de notre réseau nous permet de détecter les fuites plus tôt et de ce fait diminuer la quantité d'eau perdue.



Fuites

Les 2 campagnes de recherches de fuites, effectuées durant l'année par une maison spécialisée, nous ont permis d'identifier des fuites non visibles sur les conduites principales et d'informer les propriétaires privés d'une fuite sur leurs branchements. Nous informons les privés de ces fuites car l'eau perdue est à charge de la commune, le compteur étant situé au niveau de l'habitation.

Le chantier STAP Mouette Chatruffe est terminé quant aux fouilles et nous allons pouvoir nous rendre compte de l'impact positif de ce chantier sur les coûts liés aux pertes en eau potable.

Entretien

Lieux	Nbre	Remarque
Chemin de la Cure	2	
Chemin des Pralets	1	Accident
Rte des Monts-de-Lavaux	2	
Chemin du Pâquis	2	
Chemin de la Mouette	1	
Rte du Burenoz	1	
Chemin du Crau au Fer	1	
Chemin du Coin d'En Haut	1	

Fuites avant compteur sur fonds privés, réparées par les particuliers :

Lieux	Nbre
Rte des Monts-de-Lavaux	1
Chemin du Courtillet	2

La recherche des fuites est une solution efficace pour limiter les pertes. Le nombre de fuites reste important et surtout le débit par fuite est en augmentation. Le remplacement des conduites les plus vétustes de notre réseau devient urgent, et reste néanmoins la seule solution rationnelle à long terme pour l'amélioration de celui-ci.

STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette

Les travaux de génie civil sont terminés. Les travaux de modifications du pompage ainsi que de la gestion des pompes sont en cours et seront terminés au début 2005.

Dans le cadre de cette modernisation, nous installerons une gestion informatisée du contrôle des pompes et des réservoirs.

Nous disposerons alors d'un outil moderne pour la gestion de notre réseau de distribution de l'eau potable.

Alimentation en eau

Dans le cadre de ces travaux, nous nous sommes posés la question de la sécurité de notre approvisionnement en eau potable. Dans ce but nous avons eu des contacts avec le service des eaux de Lausanne afin de connaître leurs intentions futures. Il résulte de ces entretiens que les travaux envisagés par Lausanne concernent non seulement Belmont mais également Pully, Lutry et Savigny.

En 2005 ces études seront poursuivies afin de garantir une plus grande sécurité d'approvisionnement et de ne plus dépendre d'un seul point d'approvisionnement.

SIGIP

Le système d'informations géographiques intercommunal de Pully (SIGIP) est l'outil qui nous permettra dans le futur d'effectuer une gestion dynamique de nos informations (cadastre, réseaux d'eau, d'électricité, de collecteurs, entretien des routes, plans d'affection, ...).

Suite aux travaux préparatoires engagés en 2003, la définition des besoins a permis d'élaborer un cahier des charges.

Sur cette base, un appel d'offre a été lancé au près de fournisseurs spécialisés. La solution retenue a été installée dans le courant 2004. Pour l'instant, Pully procède à la mise en place de ses données sur la nouvelle application et procède à la vérification de la cohérence de ses informations dans le nouveau système. Belmont sera plus directement concerné à partir de 2005.

Nous sommes en possession d'une version Beta pour nous familiariser avec les possibilités du système et de déterminer les problèmes à résoudre avant d'avoir la version définitive.

TRAVAUX PUBLICS

Place du village

Les travaux pour la pose du revêtement final ont été réalisés durant la période de fermeture du restaurant, courant de l'été 2004. Les travaux de marquage ont suivi et cette place est bonne pour une période que nous souhaitons longue.

Chemin des Ecaravez

Préavis N° 08/04

La procédure sur les marchés publics a été engagée et terminée en fin d'année avec l'adjudication des travaux au consortium d'entreprises ayant répondu, au mieux, à nos exigences, définies préalablement et identiques pour tous les soumissionnaires.

Le préavis a été accepté lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2004.

Les travaux vont commencer au mois de mars 2005 et auront une durée de 5 mois.

Pendant cette période le chemin des Ecaravez sera fermé à la circulation automobile.

STAP-Mouette-Chatruffe

Initialement, les travaux pour le réseau électrique se limitaient au changement ponctuel de tubes. Lors des travaux, nous avons constaté que les installations et les câbles existants étaient dans un mauvais état général. Devant cette situation, nous avons procédé d'une part à la pose de tubes entre le carrefour Chatruffe/Signal/Ecaravez et le Coin d'En Bas et d'autre part à la pose de nouveaux câbles électriques. Ces travaux imprévus ont eu pour conséquence d'absorber, les montants figurants dans le poste « divers et imprévus » du préavis.

Le 4 décembre 2003, la Municipalité communiquait au Conseil la situation découlant des « découvertes » en cours de travaux.

Si nous disposons grâce à ces travaux d'un réseau neuf et moderne dans ce secteur, nous avons en contrepartie un dépassement des coûts pour la part du réseau électrique. Dans le but de le couvrir, une demande de crédit complémentaire sera présentée prochainement au Conseil communal.

Place de jeux en face de l'Eglise

Les jeux dangereux avaient été démontés en 2003. La place a été remise en état avec des jeux, adaptés aux enfants, et répondant aux normes en vigueur et comprenant un sol absorbant les chocs. Un complément pourra être apporté afin d'étoffer encore les possibilités de jeu. Dans cette optique de sécurisation de dite place, des grillages nécessaires ont été installés, isolant les enfants du danger lié à la circulation routière ainsi que celui lié à la chute du haut du mur de soutènement aval. Les enfants sont dans une zone qui leur est dévolue.

Route de la Louche tronçon inférieur 2^{ème} étape – Préavis 06/2004

Les travaux étaient prévus en 2004. Suite aux problèmes de stabilité de la parcelle située à l'amont et au retard pris par le chantier de trois villas sur cette même parcelle, les travaux sont reportés dès août 2005, après le chantier de l'élargissement du chemin des Ecaravez qui se terminera fin juillet 2005.

Abri bus de l'arrêt du Blessoney

(Route des Monts-de-Lavaux, Lignes 66 et 47)

Les finitions, avec la pose du revêtement final, ont été faites cette année.

Nous avons profité du chantier STAP Mouette Chatruffe pour diminuer les coûts des travaux. Dès lors l'abri est terminé.

Place de rebroussement «tl»

Préavis N° 10/2001

La longue procédure s'est enfin terminée en fin d'année, avec la décision du Tribunal Fédéral confirmant la décision du Tribunal Administratif. Les contacts avec les bureaux d'ingénieurs et les entreprises ont été réactivés. Les travaux pour les micro-pieux sous le mur ouest ont été réalisés en 2004. Le solde des travaux se réalisera au début 2005.

Réseau routier

Entretien des routes

Des fissures apparaissent dans les revêtements routiers. Les chemins les plus délicats, comme le chemin des Gottes, le trottoir de la route du Signal, le chemin de Chatruffe et le virage de la route du Burenos (à l'amont des immeubles), ont été traités.

Route d'Arnier

Le troisième ralentisseur est sorti de terre au plus grand désarroi des chauffards. Les travaux se sont bien déroulés. Ce ralentisseur et l'augmentation de la pente des rampes sur l'un des deux ralentisseurs existants ont fait chuter les infractions à un pourcentage dérisoire. Cette opération se solde par un succès. Les enfants et parents qui les accompagnent ne se sentent que plus à l'aise.

Elagage Route du Signal

La zone des chênes de la Route du Signal, l'une des particularités de Belmont, a été toilettée et assainie avec l'abattage de deux chênes, et la plantation d'un jeune en remplacement. Ce travail redonne du cachet à cette zone et la sécurise, dans une certaine mesure, contre les dégâts dus aux éléments naturels.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises et des sociétés locales.

Remplacement véhicule

En collaboration avec les utilisateurs, nous avons procédé à une analyse des besoins dans la perspective de remplacer l'Unimog qui est en service depuis plus de 20 ans et n'est plus adapté aux besoins de la voirie. Dans ce cadre nous avons effectué une visite au service de voirie d'Epalinges. Cette visite a été riche d'enseignements sur les forces et les faiblesses de leurs véhicules.

Notre analyse a particulièrement porté sur l'utilisation hivernale de ce nouveau véhicule. Un préavis sera soumis au Conseil communal lors de la première session de 2005.

GEDREL SA

Cette société regroupe les onze communes du périmètre de gestion défini par le Canton. Elle a pour but la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage, l'incinération et le traitement des déchets urbains. La construction de l'usine Tridel à Lausanne a démarré en été 2003. Une nouvelle option, prévoyant l'acheminement des déchets par voie ferrée souterraine depuis Sébeillon, est en cours de réalisation.

Campagne de sensibilisation

La campagne annuelle de sensibilisation de GEDREL SA a débuté l'automne dernier. Quelques 650 affiches (R4, R12 et R200) faisant la promotion du numéro gratuit (Info-Déchets) ont été disposées dans les communes du périmètre, pour une durée de trois semaines. En outre, un communiqué de presse a été diffusé. La distribution d'un "tous ménages", tiré à 105'000 exemplaires, a également été réalisée.

La campagne de sensibilisation plus particulièrement pour 2005 s'orientera sur la récupération des piles. A cet effet, une boîte a été remise avec chaque calendrier de ramassage des déchets.

Sensibilisation dans les écoles

Une action, en collaboration avec les autres périmètres de gestion (VALORSA, STRID, SADEC et la SATOM) a été lancée, qui consiste à distribuer des affiches contenant un message de sensibilisation dans les classes visitées par des éducateurs formés à cet effet. Les enfants sont invités à participer à des jeux éducatifs, afin de les sensibiliser sur le tri des déchets.

Déchets ménagers

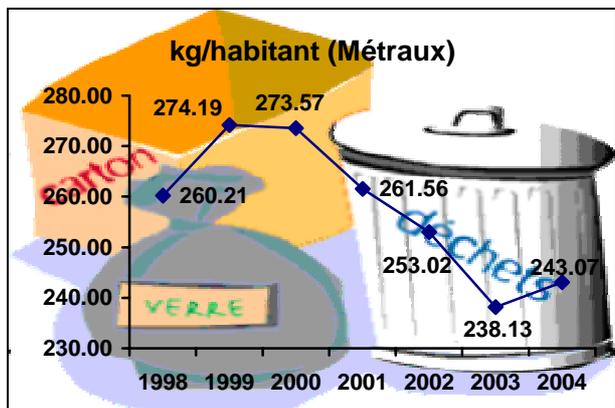
Les déchets ménagers de notre commune sont collectés par une entreprise privée qui les achemine à l'usine de traitement de Lausanne.

Le poids par habitant est en légère augmentation par rapport à 2003.

Moloks

En cours d'année, nous avons amélioré l'image de la zone de ramassage sélectif de la route d'Arnier, avec le remplacement des containers en acier galvanisé, par trois containers enterrés (Molok). Nous sommes victime de notre succès, la fréquentation est en augmentation et le fait de regrouper les différents ramassages en un endroit incite les riverains à venir pour leurs différents besoins. Cette place offre dès lors un aspect propre.

Ce résultat nous encourage dans le développement d'autres points de ce genre ailleurs dans la commune.



En juillet 2004 nous avons, par un « tous ménages », attiré l'attention de la population sur le laisser-aller constaté sur certains emplacements de ramassages des ordures ménagères.

Nous avisons également que la période de tolérance était terminée et que nous allions sévir. Entre la fin octobre et la fin de l'année, 14 dénonciations ont été faites par notre police municipale.

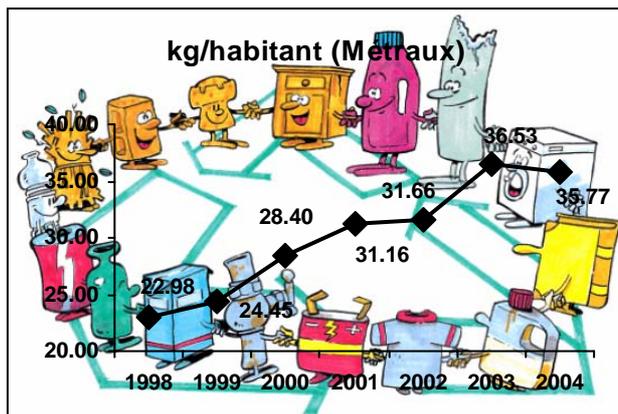
Ramassage des piles usagées

Le ramassage des piles usagées s'effectue dorénavant dans les magasins. Sur notre commune, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles.

Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères.

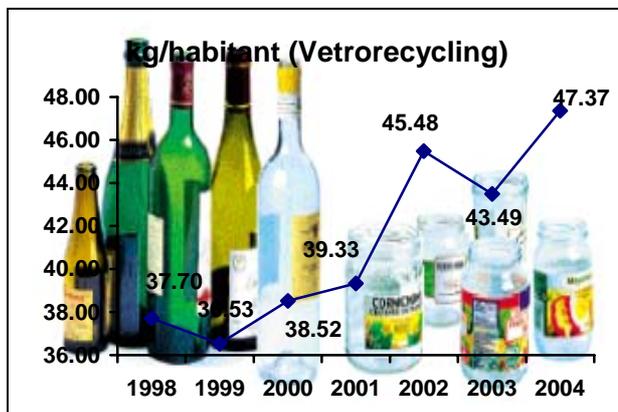
Déchets encombrants

Stagnation.



Verre

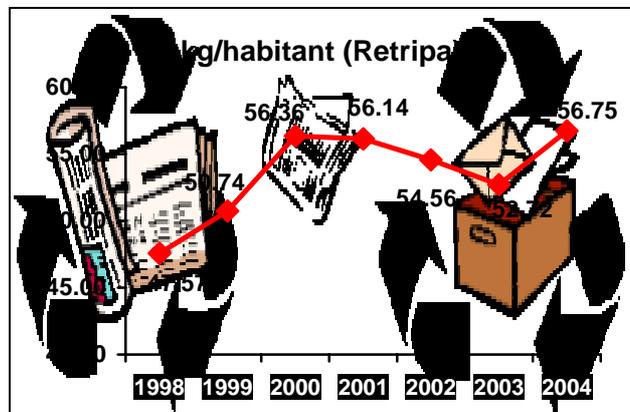
La récupération du verre fonctionne bien sur notre commune et marque une nette augmentation de la quantité par habitant dépassant également celle, déjà bonne de 2002.



Papier

Pour ce chapitre, nous avons constaté, après quelques contrôles, que bon nombre de personnes jettent encore **trop de cartons et de papier** dans les containers des ordures ménagères. Nous espérons que, même si la quantité de papier collectée a augmenté cette année, le civisme de la population permettra d'augmenter encore cet élément et de diminuer d'autant la quantité des ordures ménagères.

En fin d'année, la Municipalité a décidé d'augmenter, en 2005, à deux passages par mois le ramassage du papier. L'objectif est d'augmenter le volume collecté et de diminuer également le volume des ordures ménagères. Le principe des vases communicants doit s'appliquer à cette opération tout en sachant qu'elle comporte des frais.



Compostière intercommunale "La Coulette"

En 2004, la Coulette a fêté ses dix ans. A cette occasion, une journée portes ouvertes s'est déroulée.

La récolte 2004 montre une légère baisse du tonnage par habitant par rapport à 2003. Il y a toujours **trop de déchets compostables** qui sont évacués avec les déchets ménagers !

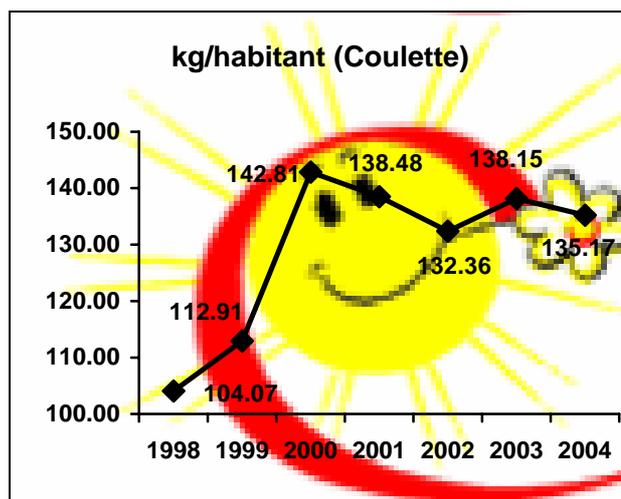
C'est une constatation sur le plan général.

Statistique

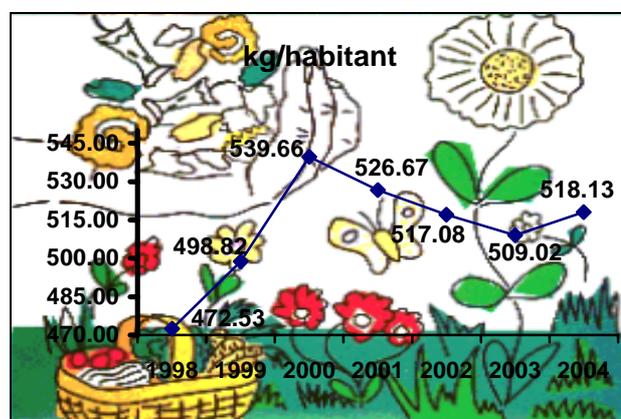
Livraison des matériaux compostables (tonnes)

Mois	2002	2003	2004
Janvier	17.54	11.98	11.47
Février	15.36	13.30	21.86
Mars	24.39	40.35	23.06
Avril	42.94	19.45	49.88
Mai	36.39	40.38	29.94
Juin	28.38	31.09	37.24
Juillet	36.93	30.47	48.43
Août	31.01	19.58	29.85
Septembre	27.41	40.49	28.78
Octobre	38.34	39.86	31.85
Novembre	38.62	55.83	47.46
Décembre	12.65	39.18	15.83
Totaux	349.96	381.96	375.65

Comparatif



Total des déchets par habitant



Déchets spéciaux

Deux matinées de récupération sont organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex. Le résultat des déchets dangereux récoltés démontre la nécessité d'offrir cette prestation à nos habitants.

Déchets Pour les trois communes	En kg	
	2003	2004
· lampes spéciales	0	0
· antiparasitaires	38	453
· déchets peintures	5388	4191
· divers déchets ménagers	502	165
· médicaments périmés	214	260
· piles	475	166
· bains photos	0	0
· solvants	134	542
· tubes fluorescents	171	323
· thermomètres	0	0
· sprays	0	0
· produits chimiques	0	1000
· batteries de voitures	395	258
· acides	0	15

Consultation sur le plan des mesures OPair (Ordonnance protection de l'air) 2004

Notre commune a été consultée sur le plan des mesures ainsi que les mesures qui étaient préconisées.

Notre analyse a été transmise à Lausanne Région qui l'a intégrée dans sa réponse.

Notre commune a répondu à la consultation en appuyant la prise de position de l'agglomération lausannoise dont le texte se trouve ci-dessous :

Sur un plan général, Lausanne Région regrette vivement le mode d'établissement du plan en question sur deux plans :

- Il apparaît d'abord qu'il a été élaboré dans le cadre d'un groupe technique uniquement. Le plan proposé débouche toutefois sur des conséquences considérables en matière de politique de développement de l'agglomération, de politique d'aménagement, de politique des déplacements, voire de politique institutionnelle des agglomérations. Il nous semble impossible que de telles conséquences politiques puissent découler d'une seule analyse technique, sans vouloir remettre en cause les compétences des auteurs du travail.*
- Par ailleurs, le même périmètre est actuellement concerné par différentes démarches d'agglomération : projet d'agglomération (PALM) en ce qui concerne les options d'aménagement régional et projet pilote Agglomération lausannoise. Nous constatons que, même si la parenté de certaines dispositions est évidente, le plan de mesures OPair a été élaboré sans concertation réelle avec ces deux démarches essentielles pour l'agglomération lausannoise. Là aussi, cette situation n'est pas admissible.*

Il résulte de cette situation que les dispositions OPair viennent se superposer aux autres démarches en cours et, plus grave, déterminent des options préalables qui priment sur les autres choix envisageables, au détriment de la définition concertée d'une politique cohérente pour l'ensemble de l'agglomération, et ceci, sans pesée préalable des intérêts, exercice fondamentalement politique.

Dans ces conditions, le plan de mesures OPair, si fondées que soient certaines de ses dispositions sur le fond, apparaît comme l'exercice technocratique par excellence, ce qui porte atteinte à sa crédibilité.

La consultation actuellement en cours ne saurait à elle seule compenser ces défauts, intervenant à un stade bien trop tardif.

En conséquence, Lausanne Région demande que le travail accompli soit repris à un stade antérieur, sous la direction d'un comité de pilotage politique, avec des représentants cantonaux, régionaux et communaux. Les missions de ce comité seraient notamment de valider les objectifs de la démarche, de procéder à la pesée des intérêts indispensable face aux mesures proposées et d'assurer la coordination avec les démarches d'agglomération. Cette demande ne remet pas en cause l'entier du travail, dont la plus grande partie pourra sans doute être conservée, mais vise à lui donner une crédibilité renforcée, au prix de quelques mois de travail supplémentaires.

Cette attente de Lausanne Région doit être considérée comme une revendication prioritaire que notre association souhaite présenter aux autorités politiques cantonales.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires. De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année son rendement.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit (** dès le 1^{er} janvier 2003 = équivalent habitants raccordés) :

	Habitants raccordés			**
Communes	2001	2002	2003	2004
Belmont	2'500	2'644	3'106	3'126
Paudex	1'366	1'353	1'444	1'637
Pully	14'537	14'686	17'120	17'091
Totaux	18'403	18'683	21'670	21'854

Les travaux de vidange et de réhabilitation des bétons, des conduites rouillées et de l'étanchéité du digesteur secondaire ont été effectués de mai à novembre.

Ils ont été plus longs que prévu, l'étanchéité et le béton du cône inférieur étant beaucoup plus détérioré que prévu.

Lors de la vidange du digesteur, la Step de Vidy n'a pas pu prendre les boues très minéralisées du fond du digesteur. Comme l'an passé, nous avons évacué notre production de boues en Allemagne où elles sont utilisées comme carburant en complément du lignite dans une centrale thermique qui produit de l'électricité.

La Step de Lausanne a pris en charge une partie de la production des boues pour les incinérer et traiter l'ensemble des sables de notre Step. Une importante quantité de nos boues (50%) sont traitées à l'usine d'incinération de Monthey.

Le nouveau groupe chaleur-force n'a pas pu fournir le nombre de KW souhaité, puisque la production de biogaz était pratiquement nulle pendant la réfection du digesteur.

Au niveau de l'entretien des bâtiments, les travaux suivants ont été effectués :

- finalisation de la pose d'une protection contre la foudre;
- changement de la sonde de mesure de vitesse de l'eau et du débit à l'entrée de la Step;
- réfection des écoulements d'eau de pluie du parking recouvrant la Step;
- réfection complète du laboratoire;
- installation de vis de répartition des boues déshydratées dans la benne de transport;
- finalisation de l'installation de détection d'incendie et de détection de gaz.

Données statistiques (extrait)	2004
· Eaux traitées (m ³)	3'799'087
· Débit moyen journalier (m ³)	10'380
· Electricité achetée au S.I. (kWh)	599'637
· Production d'électricité (kWh)	157'581
· Electricité totale consommée (kWh)	757'218
· BioKWh	73'351

Effectif du personnel	2004
· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aide exploitation	1
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.)	2004
· Montant total des dépenses	1'781'682.55
· Montant total des recettes	213'671.15
· Montant net à répartir	1'568'011.40

Charges totales nettes par habitant raccordé (en Fr.)	
· 1999	68.74
· 2000	91.81
· 2001	79.25
· 2002	73.83
· 2003 (équivalent hab. raccordés)	92.63
· 2004 (équivalent hab. raccordés)	72.46
· part à charge de BELMONT pour 2004 (budget Fr. 229340.-)	215'947.60

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

A la fin 2004, le PGEE a pu être transmis au Service cantonal des eaux, sols et assainissement pour approbation définitive.

Fils naturel de feu le PALT (plan à long terme des canalisations), il le complète et le met à jour.

Le PGEE permet de maîtriser de manière optimale l'évacuation des eaux dans l'agglomération, de limiter les atteintes aux cours d'eau et d'assurer la gestion financière de ces éléments. Il sera coordonné avec le PGEE intercommunal (Pully et Paudex) en cours d'étude.

Afin de faciliter l'accès aux données ainsi que pour intégrer le PGEE dans le nouveau système de gestion de la commune, l'ensemble des données est enregistré dans un système d'information du territoire (SIT); ce dernier a fait l'objet de tests et de validation auprès de la commune de Pully afin de l'intégrer dans le futur SIGIP.

Pour assurer la pérennité et l'efficacité du PGEE, des mises à jour régulières seront nécessaires. Elles permettront de tenir compte des modifications survenues dans le réseau d'évacuation.

Véritable radiographie et outil prospectif de notre réseau, ce document sera l'outil de travail principal pour son entretien et sa modernisation. Dans ce but, nous allons en 2005 établir un plan d'intervention et de maintenance dans le même esprit que le rapport ERTEC l'a fait pour le réseau routier.

Collecteurs

Rte du Burenos / Ch. de la Rouvène

Les collecteurs de concentration EC et EU passant sur les parcelles N^{os} 152 et 153 situées entre le chemin de la Rouvène et la Route du Burenos posaient des problèmes de débordement lors de fortes pluies. Après plusieurs investigations, il ressortait que le collecteur d'eaux usées était cassé en un endroit sur ces parcelles. La chambre de visite aval, sur les eaux usées, ne présentait pas non plus une configuration hydraulique adaptée.

Suite à ces constats et avant la construction de villas sur la parcelle N° 152 nous avons procédé au changement du collecteur endommagé.

Nous avons modifié le tracé des écoulements et à ce jour les problèmes relevés par le passé ne se produisent plus.

A l'occasion de ces travaux, nous avons constaté un apport permanent très élevé sur le collecteur d'eaux usées. Une investigation systématique nous a permis de localiser le problème, qui est probablement dû à un branchement d'eaux claires sur le collecteur d'eaux usées, dans la zone du chemin de Villars. Cette investigation sera poursuivie en 2005.

Regards sur chambres de visite

Vingt regards ont été changés cette année sur le chemin de Chatruffe. Le risque, par l'enfoncement du regard existant dans la chambre de visite, pour les véhicules devenait grand. Cet axe, fort utilisé depuis l'ouverture des chantiers dans la zone du chemin des Ecaravez, pour ne citer qu'elle, n'aurait pas supporté à terme l'augmentation du trafic lourd.

Ces travaux de remise en état se poursuivront en 2005, sur d'autres chemins.

Collecteurs Flonzel / Chemin des Pralets

Ce collecteur s'inscrit dans la branche Déversoir d'orage (DO) Cure/Blessoney – Flonzel.

Dans le cadre des travaux STAP-Mouette, le déversoir d'orage a été réalisé afin de réduire les coûts par rapport à une intervention ultérieure.

De plus en 2003, la traversée de la route des Monts-de-Lavaux a été réalisée de manière anticipée, sur la demande du voyer des routes et ceci dans la perspective des travaux aux tunnels de Glion.

Le lotissement « L'orée du bois » au chemin des Pralets a pu démarrer après des années de procédures. Le promoteur a désiré entreprendre ses travaux au plus vite. Le collecteur communal se trouvant sur cette parcelle devait être réalisé dans le cadre de ces travaux. Ce qui a été fait à l'automne.

Les travaux permettant la finition de cette branche, soit les tronçons chemins Pralets – route des Monts-de-Lavaux et route des Monts-de-Lavaux – carrefour Cure/Blessoney, sont prévus en 2005. A cet effet un préavis sera soumis au Conseil communal lors de la première session 2005.

ESPACES VERTS

L'entretien de la zone des Bas-Monts est facilité par l'utilisation d'une tondeuse spécifique capable de tondre rapidement et en sécurité les talus. Ce gain de temps est utilisé pour d'autres tâches sur la commune.

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service extérieur et espaces verts, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants (liste non exhaustive) :

- le terrain de sports situé derrière le bâtiment administratif a été entretenu de façon à ne pas perdre l'effet des travaux de régénérations de 2003;
- nettoyage de l'étang de la zone des Bas-Monts;
- entretien et nettoyage de la place de jeux du chemin de la Cure en complément des travaux fait cette année par le remplacement des jeux;
- abattage de divers arbres sur le domaine public communal, devenus trop grands, mal placés ou n'étant plus dans un état sanitaire satisfaisant;

La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

SOCOSEV

(Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise)

La société participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale 2004 s'est tenue à Ecublens. Une somme de Fr. 5'000.-- a été attribuée à la Commune de Morrens pour la réalisation d'un chemin pédestre pour accéder au Signal de Morrens.

Le capital de la société est de plus de Fr. 1'000'000.-- et les cotisations sont suspendues depuis 13 ans. La Commune de Belmont, avec deux autres communes, fonctionnera comme organe de contrôle des comptes pour l'exercice 2004.



Philippe MICHELET, municipal



POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

POLICE DES CONSTRUCTIONS



L'attractivité de la commune reste très forte, le nombre de constructions en cours en atteste. Toutefois, les projets déposés par des promoteurs et non par des particuliers, sont de plus en plus nombreux. Dès lors, la rentabilité dicte l'utilisation maximum des coefficients d'occupation du sol permise par la réglementation en vigueur. Si, lors de la modification du règlement, en ce qui concerne le nombre de logement, nous voulions régulariser un certain nombre de situations existantes et permettre la réalisation d'un troisième petit logement, pour les enfants ou pour les parents âgés, c'est aujourd'hui l'utilisation généralisée de 3 logements par villas qui est utilisée. Cette manière d'utiliser les possibilités constructives permet la réalisation d'un nombre important de logements, répondant ainsi à une demande de plus en plus pressante dans la région lausannoise. Par ailleurs, elle contribue à des rentrées fiscales bienvenues pour notre commune.

Deux chantiers ont dû faire face à des difficultés majeures. Si dans l'un des cas, le glissement est resté circonscrit à la parcelle, dans l'autre, les parcelles voisines ont subi quelques dégâts, particulièrement en ce qui concerne les aménagements extérieurs et les canalisations d'eaux usées.

En ce qui concerne l'étude des dossiers, elle reste très souvent complexe, il faut dire que les parcelles faciles à construire se font rares. Le nombre d'oppositions, toujours très important, reflète, pour certains, le souci de protection du patrimoine, pour d'autres, c'est la perte d'un espace libre de constructions et donc d'espace et de vue qui fait réagir.

Enfin, nous devons être très attentifs à la conformité des constructions selon les plans déposés à l'enquête publique.

Durant cette dernière année deux constructions se sont révélées plus hautes que ce qui avait été autorisé. Ces deux dossiers sont toujours ouverts. Ils ont demandé d'importantes investigations, discussions et nécessiteront encore de nombreuses démarches, voire dénonciation et enquête complémentaire, afin de leur donner la suite qu'il convient.

L'importante charge que représente la police des constructions et l'urbanisme, la petitesse du service technique, un technicien et une secrétaire qui doivent partager leur temps avec les autres dicastères dont ils doivent s'occuper, exige toujours un très fort engagement de la part de la municipale. Nous aurions espéré pouvoir consacrer plus de temps aux dossiers en suspens, particulièrement en ce qui concerne l'établissement des permis d'habiter, malheureusement, il ne nous a pas été possible de pouvoir le faire.

Par contre l'engagement, depuis le 1^{er} octobre, de M. Dominique Gamboni en tant que responsable de la police des constructions et de l'urbanisme sera une aide précieuse qui permettra de régulariser la situation et de laisser, je l'espère, un dicastère à jour lors de mon départ, à la fin de la législature.

M. Gamboni a pu participer à quelques séances de la commission de salubrité de Pully et, ainsi, se former à sa nouvelle activité. Nous remercions la Municipalité de Pully et les collaborateurs du service de l'urbanisme pour leur disponibilité.

Nos relations avec les différents services de l'Etat sont de très bonne qualité.

A mi-juillet, le service technique a pris ses quartiers au rez-de-chaussée dans l'ancien appartement du concierge. Un déménagement qui s'est fort bien déroulé, car bien préparé. Ce nouvel espace nous permet de travailler dans des conditions optimales.

Pour la municipale, c'est pouvoir disposer, d'un bureau dans le plein sens du terme. Disons... qu'il était temps, le « camping », au bout de la table de la Municipalité, n'avait pas que des avantages !

Comme les années précédentes, ce dicastère demande de très nombreuses prises de décisions de la Municipalité. Vous en trouvez le décompte ci-après :

Enquêtes, délivrances de permis, projets		
	2003	2004
Constructions nouvelles	57	69
Transformations	30	34
Réalisations diverses	8	8
Aménagements divers	3	9
Projets	0	4
Plans de quartiers ou d'affectation	18	15
soit au total	116	139
Autorisations de minime importance ne nécessitant pas d'enquête publique	20	16
Autorisations de fractionnement de parcelles	6	12

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) fixe, dans son article 109 :

- « L'avis d'enquête est affiché aux piliers publics et publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud et dans un **journal local au moins** ».

Jusqu'à fin 2004, nous utilisons le « 24 Heures » comme journal local. Le Régional, distribué gratuitement dans tous les ménages, ayant opté pour une parution hebdomadaire, chaque vendredi, la Municipalité a choisi, dès janvier 2005, de l'utiliser comme journal local pour y publier les avis d'enquête. Au surplus, elles sont également publiées sur le Site Internet www.belmont.ch.

Facturation pour délivrance des permis

Durant l'année 2004, le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève à Fr. 33'047.-- (Fr. 30'397.45 en 2003).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis

Les montants facturés représentent le 80% de la valeur des taxes (eau – électricité – égouts), calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Les taxes définitives sont calculées sur le montant de la taxation ECA, dont est déduit l'acompte facturé lors de l'établissement du permis de construire. Ces taxes sont soumises à la TVA; celle-ci est ajoutée au décompte définitif.

Durant l'année 2004, le montant total facturé par le Service technique, sur la base des permis de construire établis, représente Fr. 414'034.85 hors TVA (Fr. 520'746.60 pour 2003).

Service technique

Cette année encore, Mme Dudan et la municipale ont assuré une grande partie des tâches dévolues à la police des constructions. Il faut dire que le contrôle technique des dossiers et le suivi des chantiers nécessite un nombre de courriers extrêmement important, sans compter la préparation des permis de construire et les levées des nombreuses oppositions. Lors de dossiers délicats, nous soumettons toujours les projets de courriers à notre avocat-conseil. Les séances organisées entre propriétaires, mandataires, ou promoteurs, avec les opposants sont pratiquement toujours appréciées et permettent de régler de nombreux problèmes, évitant le dépôt de recours au Tribunal administratif, démarche coûteuse aussi pour la Commune.

La lecture soignée des copies des procès-verbaux de chantiers, documents que nous recevons très régulièrement pour la plupart des chantiers, permet de suivre de manière attentive le déroulement des nombreuses constructions en cours.

Service de contrôle des citernes

Ce service est assuré par Mme Dudan et la municipale, en ce qui concerne le contrôle et le suivi des demandes de révisions.

Rien à signaler, car les propriétaires répondent de manière très ponctuelle aux demandes qui leurs sont adressées.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Cette tâche est toujours confiée à M. Palmiéri, collaborateur de la Commune de Pully. Comme pour les années précédentes, M. Palmiéri a répondu de manière compétente et très ponctuelle à nos demandes. Toutefois, compte tenu de la surcharge pulliérane, d'une part, de l'engagement d'un nouveau collaborateur en ce qui concerne la police des constructions d'autre part, la Commune de Pully nous a demandé de reprendre cette activité. Dès lors, dans le courant de l'année prochaine, M. D. Gamboni s'occupera de cette surveillance. Sa formation est compatible avec les exigences du canton en la matière. Par ailleurs, durant les premiers mois de l'année 2005, il pourra bénéficier d'une formation spécifique avec M. Palmiéri.

Pour l'année 2004, le décompte reçu en date du 24 décembre, fait état d'un relevé de prestations pour un montant de Fr. 2'137.50, ce qui représente 47,5 heures à Fr. 45.-/h, soit 43,5 heures pour les différents chantiers, auquel il y a lieu d'ajouter 4 heures pour des entretiens téléphoniques et correspondances diverses.

Extrait des statistiques du logement		
Permis de construire délivrés pour :	2003	2004
· villas individuelles et jumelles (nouvelles constructions) <i>2004 = 50 logements</i>	19	16
· transformations, agrandissements, constructions diverses <i>2004 = création 1 logement complémentaire</i>	9	9
· installations de citernes à mazout ou à gaz	0	0
· construction de garages, couverts à voitures, places de parc	0	2
· Antennes de télécommunication	1	1
· aménagements extérieurs	0	6
Permis pour démolition	0	0
TOTAUX	29	34

Tribunal administratif (TA)

Notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, a été moins sollicité que l'année précédente, mais il est toujours une aide précieuse pour traiter les dossiers difficiles.

Un seul recours a été déposé au TA, mais, finalement, il a été retiré début 2005, un accord ayant été trouvé entre le promoteur et l'opposant.

En date du 30 mars 2004, nous avons «enfin» reçu l'arrêt du TA concernant le recours déposé **en août 2002** suite à l'enquête complémentaire relative à la construction de 7 nouvelles places de parc sur les parcelles N^{os} 238 et 720, au chemin des Pralets. Le recours a été rejeté et la décision rendue par la Municipalité confirmée. Mais, en date du 14 mai 2004, un nouveau recours était déposé au Tribunal Fédéral (TF). A ce niveau la cause a été traitée de manière rapide car, en date du 29 juillet 2004, la 1^{ère} Cour de droit public rejetait ledit recours et allouait une indemnité de dépens de Fr. 2'000.-- à la commune. La construction est en cours, mais il aura fallu pratiquement 4 ans, dès la première enquête, pour qu'elle puisse débiter.

Projets ou constructions en cours

Zone du Bourg

Plusieurs maisons du bourg sont terminées ou en voie de l'être, soit :

- transformations intérieures et extérieures d'une maison à la rue des Corbaz ; le propriétaire a changé, le permis d'habiter (PH) n'est pas encore délivré,
- transformations d'une maison à la route des Monts-de-Lavaux, avec installation d'un chauffage à gaz ; les travaux ne sont pas encore terminés,
- transformation d'une maison 2 logements au Coin d'En Bas, permis délivré,
- transformation d'une dépendance en habitation au Coin d'En Bas, les travaux sont terminés, mais il nous manque encore quelques éléments pour la délivrance du PH.

Zone de villas

Plusieurs villas sont :

- nouvellement habitées, en construction, permis d'habiter à délivrer ou délivrés.

Chemin du Blessoney

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, transf., permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Chemin de la Pierreire

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 log./bureaux	en construction

Chemin de Champ Pevy

1 villa	2 logements	en construction
1 villa	2 logements	en construction
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	en construction

Chemin des Ecaravez

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en construction
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	2 logements	en construction
1 villa	1 logement	habitée, enquête compl à effectuer

Chemin du Crau-au-Fer

1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	transf., habitée, permis à délivrer

Chemin des Esserts

1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Route du Signal

1 villa	1 logement	habitée, transformations
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer

Chemin du Courtillet

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Sentier de l'Epine

1 villa	2 logements	en transformation
---------	-------------	-------------------

Rte des Monts-de-Lavaux

1 villa	5 logements	habitée, transf. en cours
1 villa	3 logements	habitée, transf., en cours

Chemin du Pâquis

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	2 logements	en construction

Chemin des Grands Clos

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Route du Burenoz

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
2 villas	4 logements	construction en cours

Route des Chaffeises

1 villa	3 logements	habitée, permis à délivrer
---------	-------------	----------------------------

Chemin de la Paudèze

2 villas	3 logements	en construction
----------	-------------	-----------------

Mouette/Chapons

1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
---------	------------	-------------------------

Chemin des Chapons

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Chemin des Pralets

7 villas	21 logements	construction en cours
----------	--------------	-----------------------

Chemin du Plan

1 villa	1 logement	en transformation
1 villa	1 logement	transformations en cours

Chemin du Rossillon

1 villa	3 logements	en construction
---------	-------------	-----------------

Chemin de Chatruffe

1 villa	1 logement	en construction
---------	------------	-----------------

Route de la Louche

2 villas	6 logements	habitées, permis à délivrer
1 villa	1 logement	transf., habitée, permis à délivrer

3 villas	6 logements	en construction
----------	-------------	-----------------

1 villa	2 logements	en construction
---------	-------------	-----------------

Chemin des Gottes

2 villas	4 logements	en construction
----------	-------------	-----------------

Chemin de Villars

1 villa	3 logements	en construction
---------	-------------	-----------------

Plusieurs nouveaux projets de construction de villas ont été mis à l'enquête, avec permis de construire délivrés qui représentent 32 logements.

Durant l'année, nous avons procédé à 35 (28 en 2003) mises à l'enquête, dont 16 (17) nouvelles constructions et 19 (11) enquêtes ou enquêtes complémentaires pour des aménagements, transformations ou constructions diverses.

Aperçu de l'état d'équipement (AEE)

Pour répondre à la demande du Service de l'aménagement du territoire (SAT) d'une part, aux besoins du bureau URBAPLAN dans le cadre du mandat qui leur a été confié, d'autre part, nous avons actualisé l'AEE établi par le bureau GEA en octobre 2000.

Cette actualisation, faite avec la collaboration de la municipale, a permis à M. Gamboni de prendre la mesure du cadastre communal et de prendre note de nombreuses informations sur les constructions en cours et les projets qui nous ont été soumis. Cette actualisation nous montre que les surfaces non construites en zone villa + PQ + PPA + Bourg ont diminué de 61% entre 2000 et 2004, soit surface libre de construction en 2000, 24 ha et fin 2004, 9,35 ha. Le document a été transmis au SAT pour validation.

Plan de quartier "En Arnier"

Galerie marchande

Le succès des commerces en activité pose quelques problèmes de places de parc et provoque régulièrement l'utilisation du bord aval de la rte d'Arnier.

Secteur B et C en construction

M. Gamboni va reprendre tous les éléments encore en suspens afin de pouvoir procéder à la délivrance des permis d'habiter.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont construites et sont toutes habitées. Nous sommes toujours dans l'attente de dossiers pour enquêtes complémentaires et modifications qui pourront être autorisées sous forme de minime importance.

Le promoteur a renoncé à la construction des 6 villas individuelles dans le secteur aval du chemin des Dailles.

La construction des villas situées en amont du chemin des Dailles sont en cours soit :

- 1 villa de 3 logements et 1 villa de 2 logements dans la première partie, une villa de 2 logements au bout dudit chemin;
- 5 logements sont habités;
- les 2 derniers logements sont en construction.

Plan partiel d'affectation "Champ-Chamot"

La construction est en cours et n'a pas posé de problèmes en ce qui concerne la géotechnique.

Le problème de l'utilisation du chemin des Ecaravez pour le parking des véhicules a nécessité de nombreuses remarques et sanctions. Par contre, le chantier se déroule très bien.

Le mur de soutènement réalisé en amont du chemin des Ecaravez a fait l'objet d'une mise à l'enquête. Nous n'avons enregistré aucune opposition.

Les premiers habitants devraient arriver courant août 2005.

Antennes de télécommunications

Suite à une enquête publique, qui n'a donné lieu à aucune opposition, un permis de construire a été délivré pour l'installation de deux nouvelles antennes de type faisceaux hertziens à l'usage des Transports publics de la région lausannoise. Toutefois, ce dossier a dû être transmis à l'Office fédéral des transports (OFT), comme objet de sa compétence.

Economies d'énergie

Régulièrement, nous interpellons les propriétaires ou promoteurs en leur suggérant des énergies autres que le mazout. L'utilisation du gaz, avec l'installation de citernes, et l'installation de sondes géothermiques sont réalisées dans un certain nombre de cas. Toutefois, le prix relativement bas du mazout et le coût élevé des installations visant à l'utilisation d'énergies renouvelables limitent le nombre d'installation de ce type.

A ce jour, ce sont bien les pompes à chaleur de type géothermique qui ont le meilleur rendement, plus favorable que le solaire et que les pompes à chaleur air-air et air-eau.

Toutefois, les sondes géothermiques sont soumises à autorisation du Service des eaux, sols et assainissement, division des eaux souterraines, qui peut, selon des conditions géologiques ou présence de sources à proximité du forage, refuser leur installation.

Parmi les constructions en cours, si la majorité sont chauffées au mazout, 6 le sont par les pompes à chaleur, 3 au bois, 2 au gaz, 1 mixte mazout et solaire.

Commission de salubrité

Il a été procédé à de nouvelles nominations suite à l'engagement de M. Gamboni par la commune et au départ du Dr Sauthier.

Dès lors, la commission est formée de :

- Mme Laurette Favre,
- Mme Corinne Chesaux,
- Mme Marlène Maire (nouvelle)
- M. Christian Gygi, médecin (nouveau)
- Mme Hélène Brughera, municipale.

Aucun dossier relatif à un problème d'insalubrité ne nous étant parvenu, la commission n'a pas été appelée à fonctionner.

Carte de gestion des zones instables

Rien à signaler, la carte est consultée quelques fois et nous n'avons délivré que fort peu d'extraits.

URBANISME

Plan de quartier Burenoz-Malavaux

Le projet de modification du plan de quartier « Burenoz-Malavaux », son règlement spécifique, de même que la délimitation des lisières forestières, a été approuvé par le Département des infrastructures; ils sont donc entrés en force. Un dossier en vue de la mise à l'enquête de la construction devrait nous parvenir dans le courant de l'année à venir.

Vous trouverez, dans le dicastère des domaines, des informations sur les démarches en cours en ce qui concerne la parcelle communale N° 140.

La facture de Fr. 60'236.85 adressée au promoteur a été payée, le préavis a donc été bouclé selon les données du rapport de gestion 2003.

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

L'étude en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) pour l'urbanisation de la parcelle N° 287, conformément au Plan des zones, propriété de l'Hoirie Abetel, s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau URBAPLAN.

Lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2004, une information conjointe, Municipalité - CCU, vous a été faite concernant l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un parking souterrain à usage privé et public.

Le bureau URBAPLAN, responsable du projet de PPA a été mandaté pour cette étude complémentaire sur la base d'un devis de Fr. 24'000.00 TTC. Finalement, le coût de cette étude a été de Fr. 20'172.70 TTC, Fr. 16'860.25 payés en 2003 et Fr. 3'312.45, comptabilisés en 2004, sur le compte N° 420.3185.00, Service de l'urbanisme, honoraires et frais d'étude.

Le projet a été présenté, au mois de juillet, tant à la CMU qu'à la CCU. En date du 1^{er} septembre, nous avons reçu un rapport circonstancié de la CCU, traitant du rapport d'aménagement selon art. 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le projet de plan et de règlement du PPA. La Municipalité a étudié ledit rapport, fait ses propres remarques et les a transmises au bureau URBAPLAN en date du 15 novembre 2004.

Nous espérons vivement pouvoir finaliser le projet en 2005.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

Le propriétaire de la parcelle N° 749 a mis à l'enquête la construction de 6 villas individuelles sur la partie aval du chemin des Dailles. Devant l'insuccès de la promotion, une modification du plan de quartier est envisagée, prévoyant la construction de 4 villas mitoyennes et non plus de 6 villas individuelles, reprenant les surfaces brutes de plancher définies. Le premier projet, a été retourné à son auteur car les toitures plates ont été refusées tant par la CCU que par la Municipalité. En fin d'année, la Municipalité, devant le manque évident de places de parc dans le secteur du Signal, a repris contact avec les propriétaires et l'architecte en vue d'une réflexion plus large quant à la modification du PQ.

Nouveau plan de quartier « En Arnier II »

Secteur "En Arnier-terrasses"

Pour faire suite aux remarques et demandes de la Municipalité et de la CCU, le dossier a été retravaillé, sans être arrivé à une proposition qui convienne à toutes les parties. Une séance, à laquelle étaient convoquées la CMU et la CCU, a été annulée par le promoteur. Dès lors, le dossier est en suspens.

Plan de classement des arbres

Trois demandes nous sont parvenues, soit :

- parcelle N° 308 : abattage d'un peuplier abîmé par la foudre, situé à proximité d'une villa il était dangereux, sans compensation;
- parcelle N° 388 : abattage d'un petit noyer, compensation sur la parcelle;
- parcelle N° 652 : abattage d'un épicéa touchant une ligne à haute tension, sans compensation spécifique, à proximité de la forêt.

Le plan et règlement existants seront revus dans le cadre de la révision générale, une étude a été confiée, par URBAPLAN, au bureau Bio-Eco.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission, selon art. 44.3 du Règlement du Conseil communal, a été régulièrement tenue informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Les projets en cours lui ont été soumis, soit :

- projet de PPA – Coin d'En Haut,
- projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

Par ailleurs, et selon l'art. 56 RCAT, les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui ont été soumis.

Commission municipale d'urbanisme - CMU

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Lüscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, a été consultée pour les projets de PPA Coin d'En Haut et Arnier II.

Enfin, nous consultons quelques fois M. Rossier, géomètre, pour des dossiers de police des constructions.

Les factures correspondant aux prestations de l'année, bien que demandées, ne nous sont pas parvenues, seule la facture de M. J.-M. Vallotton, pour l'exercice 2003 a été comptabilisée.

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

Conformément à la demande de la commission technique, nous avons fait établir un cahier des charges en bonne et due forme. L'établissement de ce document a été confié au Bureau GEA. En date du 6 février 2004, nous avons reçu le document finalisé : Dossier d'appel d'offres - *DOSSIER DE CANDIDATURE ET CAHIER DES CHARGES*. Ce dossier a été transmis aux trois bureaux qui avaient été contactés en vue de l'établissement du préavis, un quatrième bureau n'a pas répondu à l'appel d'offres en raison d'une surcharge de travail. Les 3 offres rentrées ont été traitées par la commission d'évaluation formée de M. G. Muheim, syndic, Mme H. Brughera, municipale et de M. J.-M. Vallotton, urbaniste. Les trois bureaux ont été auditionnés et un rapport de synthèse et proposition d'adjudication a été établi par M. Vallotton et transmis à la Municipalité en date du 1^{er} avril 2004. Le coût de ce mandat, Fr. 7'747.20 TTC a été comptabilisé dans les comptes de fonctionnement 2004, au poste N° 420 – Urbanisme, compte 3185.00 – Honoraires et frais d'étude.

La Municipalité, dans sa séance du 5 avril 2004, a décidé de suivre la proposition du groupe d'évaluation et a adjugé le mandat au bureau URBAPLAN pour un montant total d'honoraires de Fr. 122'000.--/HT. Ce montant comprend le zoom qui devra être effectué pour la zone de Chatruffe. Il a également été décidé d'engager l'étude des milieux naturels de Belmont, laquelle a été confiée au bureau Bio-Eco, pour un montant de Fr. 19'140.--/HT.

Une séance de mise en œuvre a eu lieu le 16 juin 2004.

Le travail s'est poursuivi par la remise de tous les plans et règlements nécessaires à cette révision. Par ailleurs, plusieurs séances ont été tenues avec Mme Brughera, municipale, M. Warnery, puis M. Gamboni et la Municipalité. En ce qui concerne la Municipalité, elle a, pour l'instant, porté sa réflexion sur les grandes lignes devant définir l'urbanisation future de la Commune.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

NB : dans tout ce chapitre, les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2003.

Personnel

Cette activité est toujours assurée par Mme Dorthe. Elle consiste en la préparation d'un document nécessaire en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully.

Il est remis à chaque personne, gratuitement, une attestation de résidence.

Durant l'année, il a été ouvert 104 dossiers (97).

Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP)

Évolution du chômage dans la région de Pully - Lavaux et plus particulièrement à Belmont en 2004

La situation du chômage a continué à s'aggraver en 2004. Le nombre de demandeurs d'emploi est, ainsi, en constante augmentation dans notre région.

Pour la Commune de Belmont, le nombre de **demandeurs d'emploi a augmenté, passant à 88 (77)**.

Pour rappel, le terme de **demandeur d'emploi** s'applique à toutes les personnes dont l'emploi est menacé, ceux dont le congé a été donné, les chômeurs, les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMRistes), en réinsertion professionnelle, certaines personnes au bénéfice de l'aide sociale et les demandeurs d'emploi sans droit.

En % de la population active, on passe de **5.86 à 6.70 %**.

A titre de comparaison, le taux des demandeurs d'emploi, au 31 décembre 2004, était de **5.74 %** (9.06) pour la Suisse et de **7,5 %** (6.09) pour le canton de Vaud. Ceci démontre également la croissance de la charge sociale pour les communes.

A l'image de l'année dernière, nous avons toujours des difficultés à répondre aux demandes des employeurs du secteur de l'hôtellerie et du bâtiment, particulièrement en ce qui concerne le second œuvre. Il en est de même pour le secteur de la santé.

Par contre, les assurés provenant du tertiaire, services, finances, assurances, les informaticiens, graphistes et spécialistes en marketing sont plus nombreux.

A l'inverse, dans notre région, nous avons peu de primo demandeurs d'emploi. Dès lors, la moyenne d'âge reste toujours très élevée. Il faut relever que le placement des cadres et des spécialistes bénéficiant d'une formation pointue reste très difficile.

Les connaissances linguistiques, surtout l'allemand, sont souvent exigées.

Compte tenu de son taux de chômage supérieur à la moyenne suisse, le district de Lausanne, comme d'autres, bénéficie toujours de la dérogation accordée par la Confédération, soit : 520 indemnités journalières au lieu de 400.

En 2004, l'effectif du personnel de l'ORP de Pully a légèrement augmenté, 11.65 (10,05) conseillers et 3 administratifs, inchangé. Toutefois, nous avons dû subir l'absence prolongée de deux conseillères (plus de 10 mois). Pour des raisons budgétaires, ces personnes n'ont pas été remplacées. Il s'en est suivi un certain retard dans l'exécution du travail et des entretiens plus espacés pour les chômeurs.

Pour tous renseignements ou chiffres complémentaires, le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) www.scris.vd.ch est à disposition des communes.

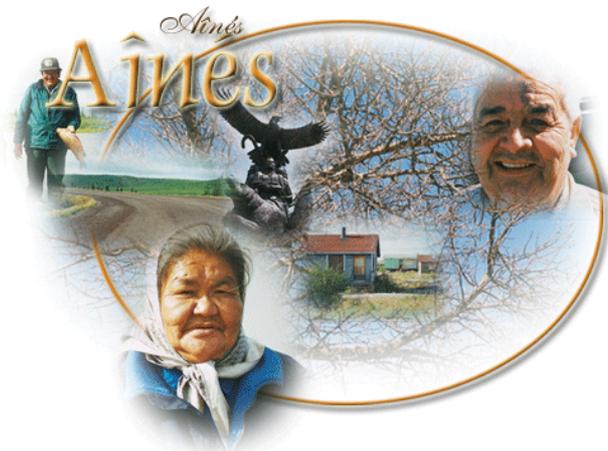
Ces informations nous ont été aimablement communiquées par M. Jean Güdemann, directeur de l'ORP de Pully.

Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Le Centre social régional de Pully (CSR) a fermé 47 (48) dossiers RMR durant l'année pour reprise d'emploi, transfert à l'Aide sociale vaudoise (ASV) ou déménagement.

En fin d'année, 132 (121) dossiers étaient ouverts, dont 3 pour Belmont, alors que le canton comptait 2351 (2120) bénéficiaires au 31.12.2004.

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (ACAS)



Activité

L'agence a pour mission de faire la liaison entre la population et les institutions appliquant les assurances et les régimes sociaux. Comme annoncé, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) par son Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) a, par voie réglementaire, établi et transmis les dispositions en vue du regroupement des ACAS, dans le cadre des Associations régionales d'action sociale (ARAS). La mise en œuvre de cette nouvelle organisation s'est faite par M. Perreten, directeur du CSR de Pully et le comité de direction. Un groupe de travail, issu du comité de direction de notre ARAS, a également travaillé sur ce dossier.

Notre commune, ne pouvant rester indépendante, ayant moins de 5000 habitants, deux solutions lui ont été proposées, soit :

- se lier de suite à la RAS et dépendre de l'antenne de Savigny,
- se lier aux communes de Pully et Paudex et transmettre ses compétences à l'Agence communale de Pully.

Considérant que nos habitants doivent aller à Pully tant en ce qui concerne le social, qu'en ce qui concerne l'Office régional de placement et qu'ils peuvent le faire par un transport public direct, ligne TL N° 47, nous avons opté pour une liaison, jusqu'à fin 2007, avec l'agence ACAS de Pully, devenue, ainsi, l'Agence intercommunale d'assurances sociales de Pully, Paudex, Belmont (AIAS/PPB).

Tous les dossiers ont été transférés à la nouvelle agence AIAS. Nous avons annoncé ce changement par affichage et renseigné les bénéficiaires de ces nouvelles dispositions. Cette modification n'a donné lieu, pour l'instant, à aucune remarque.

Une convention (contrat de droit administratif) a été établie et signée entre les communes de Pully, Paudex et Belmont. Cette convention fixe les règles en matière de :

- locaux, mobilier, matériel informatique,
- collaboration,
- financement et comptabilité,
- approbation des comptes annuels,
- organe de gestion.

Le coût annoncé pour cette nouvelle organisation devrait être de l'ordre de Fr. 18.- par habitant. A ce montant devront s'ajouter les frais pour l'agent régional, environ Fr. 2.-/hab. Jusqu'à présent, nous dépendions directement de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens.

Les montants qui étaient ristournés aux communes pour cette activité, Fr. 3'228.-- pour 2004, seront versés à la RAS, charge à elle de les prendre en compte ou de les ristourner pour les communes restées indépendantes. La répartition de cette allocation se fera en Fr./hab.

Un agent régional a été engagé par le comité directeur de la RAS. Les frais y relatifs seront facturés par cet organisme. Toutes les décisions concernant cette nouvelle régionalisation seront prises par l'assemblée intercommunale RAS. Pour ce premier exercice, compte tenu des délais de mise en œuvre, le budget 2005 sera adopté lors de l'assemblée de juin prochain.

Travaux effectués

Ce service a traité 69 dossiers concernant :

- affiliation AVS, étudiants, indépendants, sans activité lucrative;
- AVS et prestations complémentaires;
- AI et prestations complémentaires (le nombre de ces dossiers est en relation avec les problèmes de chômage);
- contrôle et transmission de dossiers APG et allocations familiales;
- transmission des demandes de subvention en matière d'assurance maladie à l'Organisme cantonal de contrôle (OCC), 22 demandes enregistrées.

D'une manière générale, on peut relever que le nombre de demandes reste stable. Le nombre de cas traités est donné ci-dessous :

	Mutations AVS	Affiliés AVS
1998	120	483
1999	64	486
2000	67	506
2001	70	525
2002	71	531
2003	77	569
2004	55	569

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Travaux effectués

Mme Dorthe remet, toujours gratuitement, une attestation de domicile à toute personne domiciliée dans la commune et qui doit se rendre au Centre social régional (CSR) de Pully, siège de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale de la région Pully-Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS).

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Nous avons accordé une seule aide en 2004, sous forme d'un prêt sans intérêts, le remboursement, prévu dès le début 2005, a commencé. C'est un montant de Fr. 4'000.- qui nous sera remboursé durant l'année prochaine. Ce montant figure au bilan, cpte 9115.06.

Cette aide ayant été accordée sous forme de prêt, la décision a été prise par la Municipalité, sans faire appel à la commission sociale.

Par ailleurs, nous avons participé à des frais de traitements orthodontiques selon le barème en vigueur et avons accordé quelques petites aides pour des camps scolaires. Pour l'année, la totalité des aides accordées ne représente que Fr. 149.85.

Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Commission sociale

Aucun dossier n'a été traité cette année.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

En son temps, la Municipalité avait conclu un accord pour la prise en charge des courses de loisirs réalisées par Transport Handicap Vaud (THV). Compte tenu des modifications de tarifs de prise en charge opérées par THV, le SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) a entrepris, avec le concours de l'OMSV, via les centres médicaux sociaux (CMS), une évaluation des besoins de toutes les personnes transportées par THV.

Par ailleurs, le SASH a signé une convention avec InterTaxis à Renens, qui a formé des chauffeurs pour qu'ils soient à même de transporter des personnes à mobilité réduite.

Chaque client obtiendra une carte de bénéficiaire, fixant le type de transporteur à qui il doit s'adresser, THV, taxis ou bénévole. La durée de validité sera précisée sur la carte. Au-delà d'une année une réévaluation sera effectuée.

Les bénéficiaires prendront à leur charge la valeur du prix du billet des transports publics, Fr. 2.60 et les frais dépassant la distance de 10 km, dès la prise en charge.

Une certaine harmonisation des normes a été discutée et trouvée entre toutes les communes de la région lausannoise. Une convention a été signée avec le SASH et chaque commune a établi des directives.

Les 5 personnes concernées par ces nouvelles dispositions ont été dûment informées.

Durant l'année 2004, aucune demande n'a été enregistrée.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de la RAS Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS), est dirigé par M. Alain Perreten et son comité de direction. Tout le personnel, nécessaire à la direction du CSR, est engagé par le comité de direction. L'effectif du personnel, malgré l'augmentation de la charge de travail, reste stable soit 9.55 (9.05) équivalents temps plein (ETP), dont 4.3 (4,2) ETP d'assistants sociaux. Durant l'année, le CSR a bénéficié d'emplois temporaires subventionnés pour remplacer une employée administrative malade pendant une longue durée.

La composition du comité de direction n'a pas changé, soit : 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Mme Hélène Brughera en assure la présidence, M. Thierry Rohrbach, municipal des Cullayes, la vice-présidence.

Durant l'année écoulée, le comité a été fortement sollicité pour le suivi de la gestion courante d'une part et la mise en œuvre de la régionalisation des ACAS, d'autre part.

Les audits, réalisés par l'Unité cantonale de contrôle (UCC) ont relevé une bonne gestion des dossiers, mais, et c'est normal, ont listé quelques éléments à compléter ou modifier.

Le **Conseil intercommunal**, présidé par M. Michel Fouvy, syndic de Cully, s'est réuni à deux reprises, soit :

- le 24 juin à Ecoteaux, pour l'adoption de la gestion et des comptes. Cette assemblée a été présidée par Mme Delley, vice-présidente;
- le 25 novembre à Belmont, au Refuge des Bas-Monts, pour l'adoption du budget et le renouvellement de la commission de gestion. Lors de cette assemblée, des informations ont été données sur l'évolution de la régionalisation des ACAS.

Les comptes et la gestion pour l'exercice 2003 ont été acceptés. L'excédent de dépenses, qui doit être réparti entre les communes, est moins élevé que prévu dans le budget soit Fr. 219'043.85 alors qu'il était prévu un déficit de Fr. 300'470.--.

Le montant à charge de Belmont est de Fr. 9'338.49 soit Fr. 3.52 par habitant.

Les charges globales de fonctionnement du CSR se montent à Fr. 1'420'188.35 (Fr. 1'253'988.20 pour les comptes 2003).

Le nombre de dossiers traités est en constante augmentation, reflétant une dégradation de la situation sociale. Par ailleurs et même parmi la clientèle des CSR, la violence, sous toutes ses formes, est de plus en plus présente. Elle rend la tâche des assistants sociaux de plus en plus difficile.

La nouvelle Loi sur les assurances sociales (LASV) et le Revenu d'insertion (RI) entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2006. Par contre, la nouvelle **Loi sur l'organisation et le financement des assurances sociales (LOF)** qui entérine la participation paritaire Etat-Communes à la facture sociale, n'entrera en vigueur que dès le 1^{er} janvier 2007.

Par ailleurs, le Conseil de politique sociale, composé de 7 membres, 3 représentants de l'Etat et 3 représentants des communes, a été constitué. Les représentants des communes ont été nommés par le Conseil des régions RAS (CRRAS), dont ils sont issus.

En font parties :

- M. Wehrli, municipal de Montreux, président du comité de direction de la RAS de Montreux et du CRRAS, député au Grand Conseil,
- Mme Zamora, municipale de Lausanne, responsable de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et du CSR,
- M. Grin, syndic de Pomy, président de la RAS d'Yverdon, député au Grand Conseil.

Ce conseil de politique sociale, présidé par M. Christen, ancien préfet du district de Nyon, aura, entre autres, la lourde tâche de décider de la teneur des éléments entrant dans la facture sociale.

Accueil de la petite enfance

La coordination de l'accueil de la petite enfance est toujours assurée par Mme Christiane Lambert, collaboratrice de la Commune de Pully.

Au 31.12.2004, Belmont comptait 2 (4) mamans de jour. En cours d'année, 2 mamans de jour ont cessé leur activité, l'une quittant la commune, l'autre ayant changé d'orientation. Durant l'année, trois familles de Belmont ont accueilli 37 enfants, représentant 11'940.25 heures.

La rémunération est toujours de Fr. 4.50/h., mais les mamans de jour bénéficient des prestations sociales, indemnités de vacances et part au 13^{ème} salaire, pour autant, bien entendu, que la facturation se fasse par la caisse centrale, gérée par la coordinatrice.

Selon décision prise par les représentantes des communes du réseau, dès l'automne 2004, un tarif différencié a été introduit, allant de Fr. 4.50 à Fr. 6./h. de garde, en fonction du revenu. Cette nouvelle tarification devrait diminuer sensiblement le montant à charge des communes.

Durant l'année, 23 (16) familles, représentant 31 (17) enfants, ont fait une demande de placement.

- 17 enfants ont trouvé une place d'accueil,
- 5 demandes ont été annulées,
- 3 enfants ont trouvé une place en crèche garderie
- 6 demandes sont en attente d'une famille d'accueil pour 2005.

Il ressort de la facturation centralisée que :

106'289,5 heures ont été facturées, représentant Fr. 628'204.05, charges sociales et frais compris. La part facturée aux parents représente Fr. 528'158.60.

Le montant à couvrir par les membres du réseau, soit les Communes de Belmont, Epalinges, Lutry, Paudex et Pully, qui compte 43 mamans de jour a été de Fr. 100'042.45 soit Fr. 4'653.-- pour Belmont, représentant le 2/43^{ème}.

Le coût de gestion du réseau a été de Fr. 66'506.--, pour la commune Fr. 3'912.-- soit les 3/51^{ème}.

Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Lambert, Service de la sécurité sociale de Pully, tél. 021 721 31 63 ou par courriel : christiane.lambert@pully.ch. Elle est toujours à la recherche de nouvelles mamans de jour.

Enfin, la commune a participé au financement de placements d'enfants de Belmont, dans des institutions de Belmont ou de la région. Durant l'année 2004, il a été versé Fr. 2'150. -- à deux garderies d'entreprises de Lausanne et Renens, pour 4 enfants et Fr. 1'465. -- pour 3 enfants placés à Belmont.

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols », dirigé par Mme Catherine Kuhn, accueille 73 enfants et élèves durant l'année scolaire 2004-2005, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	11
· enfants d'autres communes	13
Total	24

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	17
· enfants d'autres communes	14
Total	31

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	4
· enfants d'autres communes	9
Total	13

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	3
· enfants d'autres communes	2
Total	5

Si ces 7 enfants ne fréquentaient pas cette institution, ils devraient être scolarisés dans le secteur public, 4 en classes enfantines et 3 en classes primaires.

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents.

« Le Manège enchanté »

Ouvert depuis plus de deux ans, cette structure est toujours fort appréciée. Elle est dirigée par Mme Rusconi et accueille 12 enfants par jour ou demi-journée, soit pratiquement à sa pleine capacité. Ce sont 27 enfants qui y sont inscrits, dont le 50 % sont des ressortissants de Belmont.

Mme Rusconi est toujours à la recherche de locaux qui lui permettraient d'ouvrir aussi une garderie.

Le jardin de « Winnie »

Dirigé par Mme Grivat, il accueille, à fin 2004, 11 enfants à temps partiel, dont 9 sont domiciliés à Belmont. Le recrutement se fait sans publicité, essentiellement par le bouche à oreille !



Les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal sont :

- la nursery « Le Manège enchanté » de 2 mois à 2½ ans;
- le « Jardin de Winnie » de 2½ à 5 ans;
- le jardin d'enfants « Les Guignols » de 2½ à 8 ans;
- plusieurs mamans de jour,
- un lieu d'accueil privé pour le repas de midi
- sans oublier l'UAPE !

Nous disposons donc de structures couvrant la totalité des âges. L'évolution de la population, mais aussi des problèmes sociaux, augmente le nombre de demandes. Nous tentons d'y répondre, mais pas toujours à la pleine satisfaction des parents !

En 2005, nous allons redéfinir les règles d'attribution.

Forum Social régional

Ce forum, mis sur pied et dirigé M. le pasteur Fausto Berto, regroupe une trentaine de services et associations actives dans la région sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal et supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Belmont et Paudex.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Une brochure a été éditée. Vous pouvez l'obtenir à l'administration, mais elle est destinée, en priorité, aux professionnels et institutions de la région.

Notre commune a participé à sa réalisation pour un montant de Fr. 250.--.

Belmont est représentée dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Dix ans déjà que l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort dans de nombreuses familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous. Ils sont servis chaque dernier mardi du mois au sous-sol de la Grande Salle. Pour fêter son 10^{ème} anniversaire, un magnifique repas a été servi, sous tente, devant le sous-sol, le 29 juin. Ce fut une participation record, par un temps splendide.

Que Mme Marie-Christine Charles, qui la préside et toutes celles qui en sont les chevilles ouvrières – les cuisinières ouvrières - en soient remerciées.

Nous participons à cette association par des prestations en nature, locaux ou matériel mis à disposition, vin et prise en charge de frais de publications.

Association de l'Entraide familiale

Pour la dernière année, l'Association de l'entraide familiale a été menée par son dynamique président, M. Martial Lambert, qui, tout au long de ses 15 années de présidence a donné toute son énergie et un engagement sans faille, pour cette association qui lui doit beaucoup. Lors de l'assemblée du 23 mars 2005, (clôture de l'exercice 2004) il a été élu président d'honneur par acclamation unanime, toute la salle était debout !! Il le méritait infiniment. M. Hubert Muller a été appelé à lui succéder.

Au 31 décembre 2004, l'Association comptait 1219 (1229) membres, soit une situation très stable, dont 77 (80) de Belmont. Son assemblée générale, vient d'avoir lieu à Pully, alors qu'en 2004, elle s'est tenue à Belmont.

Cette association est particulièrement active dans le domaine des familles et de l'accueil de la petite enfance en offrant en permanence 154 places d'accueil. Pour assurer cet encadrement, elle occupe 42 personnes à titre professionnel. Il y a lieu de relever que tout le travail administratif, de gestion et d'encadrement est assuré par des personnes qui travaillent bénévolement. Elle couvre tous les âges, de la vie infantine à l'adolescence et a accueilli 400 enfants en 2004, dont quelques uns de Belmont et gère un nouveau lieu d'accueil, la nurserie-garderie « Des Alpes », à l'avenue des Alpes à Pully.

Les prix qui sont appliqués sont :

- Fr. 90.-- pour une journée en nurserie,
- Fr. 74.-- pour une journée en garderie.
- Fr. 55.-- pour une journée en unité d'accueil pour écoliers.

Que toutes celles et ceux qui contribuent à la qualité des prestations offertes soient grandement remerciés.

NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée, aucune personne n'a fêté ses 90 ans. Quant à M. Ten Broek, notre doyen, il est décédé en fin d'année.

Notre nouveau doyen n'est autre que notre « Rodo » (pour tous ceux qui le connaissent depuis longtemps), M. Rodolphe Stern, qui fêtera ses 90 ans en automne 2005. Quant à notre doyenne, il s'agit toujours de Mme Weidmann, qui porte allègrement ses 98 ans.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE



CONCLUSION

Lors de son assemblée générale, le 24 juin à Ecoteaux, le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2003 ont été acceptés à l'unanimité. Dans son rapport, la commission de gestion, formée de représentants d'Epalinges, Châtillens et Pully, relève que :

« Les comptes équilibrés, et même bénéficiaires, ne sont que l'arbre qui cache la forêt. La situation reste critique puisque l'augmentation de l'activité ainsi que le futur désengagement de l'OFAS dans ce secteur entraîneront une participation financière toujours plus importante de tout un chacun (assurances-maladie, collectivités publiques et particuliers). L'augmentation générale des coûts de la santé, les hospitalisations de plus en plus courtes, ainsi que l'engorgement des EMS vont inmanquablement continuer à influencer et à privilégier l'utilisation des soins à domicile ».

L'exercice 2003 s'est soldé par un bénéfice de Fr. 405'164.97, dont la moitié a été ristourné à l'Organisme médico-social vaudois (OMSV).

Le résultat comptable de l'ensemble des Associations/Fondations d'aide et de soins à domicile a permis de rembourser un montant de Fr. 1.20/hab. aux communes, c'est donc un montant de Fr. 3'037.20 qui nous a été ristourné.

La couverture du déficit, selon la Loi sur l'OMSV, est paritaire Canton/Commune. C'est donc un montant de Fr. 47.80/hab. au lieu des Fr. 49.-- prévus que nous avons payé. Il faut tout de même relever que l'Etat assume seul le coût de l'OMSV et de la prévention.

L'aide et les soins à domicile, délivrés par les centres médicaux sociaux (CMS) remplissent parfaitement la mission qui leur a été confiée. La qualité des prestations est unanimement reconnue.

Une récente étude a démontré que le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans, hébergées dans des établissements médico-sociaux, est le plus faible de Suisse.

Mme Brughera, membre du comité de l'OMSV, assure toujours la présidence de l'APROMAD et représente l'aide et les soins à domicile au sein du comité d'ARCOS, le réseau de soins de la région lausannoise.

L'explosion des constructions sur le territoire de Belmont continue.

L'augmentation de la population et l'encaissement des taxes liées aux nouvelles constructions, sont tout bénéfique pour nos finances. Mais, la diminution des espaces libres engendre des amertumes et des regrets pour certains résidents.

La charge n'a pas diminué, mais l'arrivée d'un nouveau collaborateur me permettra, dans quelques mois, de lever le pied ! et, surtout, de rattraper, enfin, le retard dans la clôture des dossiers en ce qui concerne la délivrance des permis d'habiter.

Le fait d'avoir une vraie place de travail, à l'intérieur du service technique, en ayant tous les dossiers à portée de main est très, très apprécié.

Le climat de travail au sein de l'équipe est très agréable et le travail avec mon/notre nouveau collaborateur est très apprécié.

Alors, le sourire est là !, malgré les difficultés de certains dossiers !!!

Mais, pour moi, le compte à rebours a commencé et je termine, ainsi, mon antépénultième rapport de gestion !!!

Merci à tous mes collaborateurs directs et à toute l'administration, avec qui je travaille journalièrement, et qui me permettent de remplir le mandat qui m'a été confié.

Hélène BRUGHERA, municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2004;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2004, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

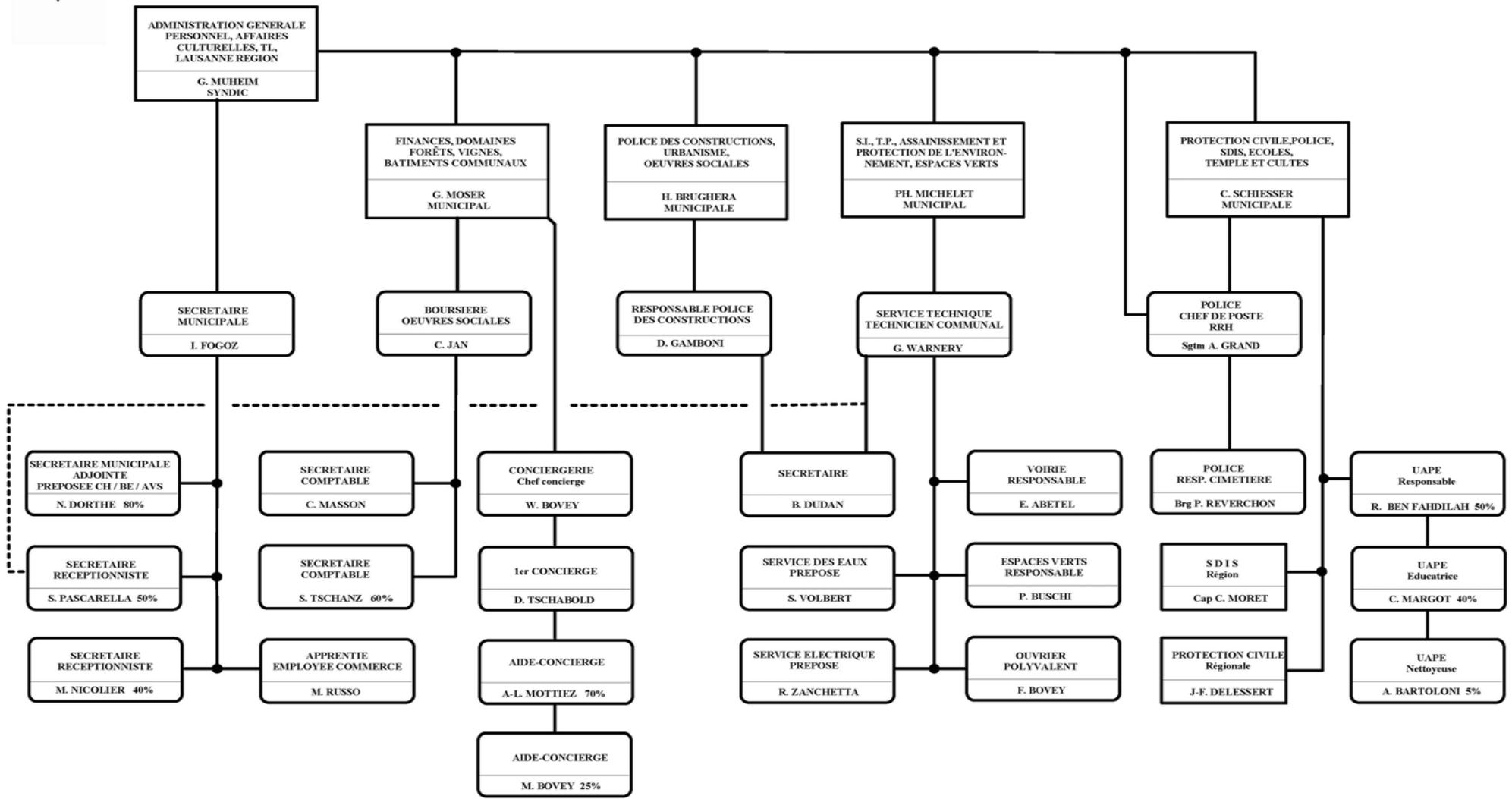
I. Fogoz

Annexes :

- N° 1 : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2004
- N° 2 : Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2004
- N° 3 : Synthèse des projets et des investissements pour adapter le Service de l'électricité à l'ouverture des marchés



ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX AU 31.12.2004



CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (en francs) - SITUATION AU 31.12.2004

Annexe N°2

Préavis N°	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.03	Dépenses 2004	Total brut au 31.12.04	Subventions		Coûts nets au 31.12.04	Amortissements (A) Amort. suppl (AS) Transferts (T) Réserves (R)		Soldes à amortir au 31.12.04	En cours (EC) Terminé (T)	
						- cantonales (C) - fédérales (F) Participations (P)							
8/96	Participation à la constitution GEDREL	132'000.--	67'500.--	9'000.--	76'500.--		--		A 2004	7650.--	68'850.--		EC
2/01	PGEE	280'000.--	196'693.45	--	196'693.45	C	36'996.30						EC
10/01	Amélioration de l'offre TL - place de rebroussement	435'000.--	73'699.85	50'053.55	123'753.40								EC
9/02	STAP Mouette – Réservoir Chatruffe	2'400'000.--	1'455'048.05	919'973.50	2'375'021.55	C 2003 P 2004 C 2004	112'000.-- 5'000.-- 43'000.--		T	580.--			EC
14/02	STEP – Rénovation installations énergétiques	85'584.--	--	--	--								EC
4/03	Glissement Bas-Monts, confortation parcelle 604	143'000.--	18'079.90	101'797.--	119'876.90								EC
8/03	Renouvellement partiel matériels informatiques + du site Internet	97'000.--	66'012.95	19'904.95	85'917.90	P	100.--						EC
9/03	Révision règl. et plan police des constructions	189'000.--	--	40'197.15	40'197.15								EC
1/04	3 ^{ème} modérateur Arnier	44'000.--	--	38'180.05	38'180.05								T
2/04	Réfection toiture Centre communal	120'000.--	--	76'291.80	76'291.80				AS	76'291.80			T
6/04	Collecteur Louche tronçon inférieur – 2 ^{ème} étape	320'000.--	--	23'553.35	23'553.35								EC
8/04	Chemin des Ecaravez	2'350'000.--	--	172'350.15	172'350.15								EC
9/04	Séparatif Secteur Malavaux	345'000.--	--	17'166.55	17'166.55								EC



Synthèse des projets et des investissements pour adapter le service de l'électricité à l'ouverture des marchés

